Table des matières

PREAMBULE....3
FAITS MARQUANTS....5
I- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE....10
1– Description du service public de l'eau potable....10
2– Synthèse de l'activité....13
2.1- Caractéristiques techniques....13
2.2- Tarification du service....25
2.3- Indicateurs de performance....28
2.4- La gestion durable des nappes souterraines....39
2.5- Projets 2013-2014....43
2.6- Les services aux usagers....44
2.7- Actions de solidarité et de coopération décentralisée....44
3- Compte rendu financier 2013 du service de l'eau....46
II- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF....53
1- Description du service public de l'assainissement collectif....53
2- Synthèse de l'activité....58
2.1- Caractéristiques techniques....58
2.2- Tarification du service....62
2.3- Indicateurs de performance....64
2.4- Le protocole de fin du précédent contrat d'affermage (1992-2012)....66
2.5- Le programme d'études et de travaux d'assainissement de la Cub....66
2.6 - Les contrôles des usagers....74
2.7- Intégration et recensement des ouvrages privés....77
2.8- Les actions en faveur de l'environnement....79
3- Compte rendu financier 2013 de l'assainissement collectif....83
3.1. Approche agrégée de l'économie du service public....83
3.2. Comptes du délégataire....84
3.3- Principaux flux du budget annexe assainissement de La Cub....89
3.4- Principaux flux du budget principal de La Cub....93
III- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF....96
1- Description du service de l'Assainissement non collectif....96
2- Synthèse de l'activité....96
2.1- Caractéristiques techniques....96
2.2- Tarification de l'assainissement non collectif....98
2.3- Indicateurs de performance....98
2.4- Programmation 2014....99
3- Compte rendu financier 2013 de la régie de l'assainissement non collectif....99
V - GOUVERNANCE....101
1 – "L'eau de La Cub" : une marque, une identité....101
2 – Les instances de gouvernance....101
2.1- La CCSPL....102
2.2- Les CSPQS eau et assainissement....102
2.3- Le Conseil d'Administration de la SGAC....103
ANNEXES....106
1- Facture type au 1er janvier 2014....106
2- Evolution pluriannuelle du prix d'une facture de 120 m3....106
3- Fiches sanitaires de l'ARS – conclusion du rapport....106
4- Bilan de l'Agence de l'Eau....106

5- Indicateurs du SAGE.....107
6- Analyse financière des comptes du délégataire.....109
6.1- eau potable concession du service public.....109
6.2- assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines.....109

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2013

PREAMBULE

- *Pour l'exercice de la compétence eau potable et assainissement, La Cub s'est substituée, de plein droit, en application de l'article 11 de la Loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966, aux Syndicats préexistants, à savoir le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Bordelaise pour l'Adduction et la Distribution de l'Eau (SIABADE) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Bordelaise (SIASAB) constitués en tout ou partie des communes membres de notre Établissement public.*

Par contrat en date du 10 Décembre 1969, La Cub a confié à Lyonnaise des Eaux, la gestion (exploitation technique et commerciale) des services de l'Eau potable et de l'Assainissement.

Le 1er janvier 1992, le service public de l'Eau potable a été concédé, pour une durée de 30 ans, à Suez Lyonnaise des Eaux, par traité de concession en date du 27 décembre 1991, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 (dispositions financières relatives au renouvellement des branchements en plomb) et n°9 plus récemment dans le cadre de la dernière révision quinquennale en date respectivement des 13 janvier 1998, 26 février 1999, 6 juin 2000, 26 février 2001, 26 février 2001, 1er août 2002, 26 décembre 2006, 20 juillet 2009 et 28 décembre 2012 (dates de dépôt au contrôle de légalité).

Le service de l'Assainissement collectif a été affermé, également à Suez Lyonnaise des Eaux, pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1993, par contrat d'affermage des 22 et 24 décembre 1992, modifié par avenants n°1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 (protocole de fin de contrat) en date respectivement des 2 décembre 1996, 26 février 2001, 26 février 2001, 30 janvier 2007, 22 décembre 2008, 17 mai 2011 et 19 octobre 2012 (dates de dépôt au contrôle de légalité).
A l'issue de ce contrat, le service de l'assainissement collectif a été affermé à la Lyonnaise des Eaux pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2013 par contrat d'affermage du 28 septembre 2012.

Lyonnaise des Eaux a créé, conformément aux stipulations du contrat, la SGAC (Société de Gestion de l'Assainissement de La Cub) filiale à 100 % de Lyonnaise des eaux, dédiée au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines de La Cub.

Au titre de ces 2 contrats, les délégataires ont chacun établi le rapport annuel 2013 du délégataire, remis à la collectivité le 31 mars 2014.

- *Concernant le service public de l'Assainissement non collectif, et afin de satisfaire à ses obligations réglementaires, La Cub a créé par délibération du Conseil du 16 décembre 2005, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, ou SPANC.*

Ce service, opérationnel depuis le 1er janvier 2006, est exploité en régie.

Service public	Mode de gestion	Exploitant
Eau potable	Délégation de service public : concession	Lyonnaise des Eaux
Assainissement collectif	Délégation de service public : affermage	Société de gestion de l'assainissement de la CUB (SGAC)
Assainissement non collectif	Régie	CUB

- *Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou le Président d'un établissement public de coopération intercommunale, lorsque la compétence sur l'eau ou l'assainissement lui a été déléguée, est tenu de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'Eau potable et de l'Assainissement.*

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi 95.127 du 8 février 1995, publiée au Journal Officiel du 9 février 1995, relative aux marchés publics et délégations de service public qui impose aux délégataires privés de produire à la collectivité délégante, avant le 1er juin, un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations effectuées pour assurer le service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service rendu (article 2 de la loi).

Le rapport annuel, visé dans le premier paragraphe ci-dessus doit être présenté, au plus tard, dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, donc avant le 30 juin 2014 pour l'exercice 2013 et ce, quel que soit le mode d'exploitation des services de l'Eau potable et de l'Assainissement (régie directe ou délégation de service).

Tous les Conseils municipaux membres d'un établissement public de coopération intercommunale qui détient une compétence, partielle ou totale, doivent être ensuite destinataires du rapport annuel adopté par cet établissement. Le rapport de l'établissement intercommunal doit être présenté devant le Conseil municipal, au plus tard, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, en le complétant, si besoin est, par un rapport sur les compétences non transférées et gérées directement par la commune, en régie directe ou en délégation de service public.

L'établissement public doit transmettre son rapport à toutes les communes adhérentes, dans les meilleurs délais, afin que celles-ci l'examinent pour élaborer leur propre rapport, dans l'esprit de la «Loi Barnier» sur le renforcement de la protection de l'environnement et celui de l'information des usagers.

Tous les rapports annuels sur la qualité et les prix des services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement doivent obligatoirement être mis à la disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation devant le Conseil municipal, le public en étant avisé par les voies d'affichage classiques, pendant un mois. Parallèlement, un exemplaire est adressé au préfet par chaque maire et chaque président, pour information.

Le présent rapport est donc établi conformément aux dispositions réglementaires qui viennent d'être exposées pour les services publics de l'Eau potable et de l'Assainissement et est complété, pour la sixième année, par l'ensemble des indicateurs de performance exigés dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Il se base sur certaines données communiquées par le délégataire dans son rapport annuel 2013.

FAITS MARQUANTS

Service public de l'eau potable

Janvier 2013

Entrée en vigueur de l'avenant n°9 au traité de concession de l'eau potable.

Mise en place d'une nouvelle tarification au 1er janvier 2013, progressive avec un élargissement de la 1ère tranche de consommation bénéficiant d'un tarif réduit, une baisse des abonnements pour les compteurs de diamètre 15 mm et une augmentation des abonnements pour les compteurs de diamètres supérieurs à 15 mm.

Création de la marque unique « L'Eau de La Cub », et son implication sur la relation usager : Charte Usagers avec engagements, numéro clientèle et urgence dédiés au service…

Intégration de la commune de Bouliac dans le périmètre du service public de l'eau potable de La Cub.

Délibération communautaire confirmant le portage de la maîtrise d'ouvrage du projet Ressource de Substitution « champ captant des landes du Médoc » par La Cub.

Juillet/Août 2013

Travaux de tubage de l'aqueduc du Taillan pour la réalisation d'un parking de compensation lié à l'extension de la ligne D du tramway.

Lancement des études hydrauliques d'intégration de la ressource de substitution dans le réseau Cub et des études de cadrage du programme du projet de ressource de substitution « Champ captant des landes du Médoc ».

Octobre 2013

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance des services de l'eau, réunion du premier Comité de Suivi de la Performance et de la Qualité des Services (CSPQS) avec les élus, des associations issues de la CCSPL, les délégataires et les services communautaires.

Novembre 2013

Lancement de l'appel à projet des actions de Solidarité Internationale pour les années 2013 et 2014.

Délibération communautaire validant le principe et les modalités d'application du « chèque eau ».

Signature d'une convention de fourniture d'eau avec le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable et d'Assainissement de Carignan-de-Bordeaux, Cénac et Latresne pour l'alimentation en eau de la commune de Bouliac.

Décembre 2013

Enquête publique portant sur la Déclaration d'Utilité Publique pour l'instauration des périmètres de protection et l'autorisation sur le prélèvement et la distribution au public de l'eau destinée à la consommation humaine du Champ captant « Domaine de Bellefond » et « Domaine de Rocher » sur la Commune de Castres-sur-Gironde.

Service public de l'Assainissement collectif

Une année très pluvieuse avec 1135 mm de hauteur d'eau précipitée soit la deuxième plus forte pluviométrie sur les 33 dernières années qui se caractérise avec un mois de janvier et de juin particulièrement intense et un orage d'une très rare intensité en juillet.

Janvier 2013

Entrée en vigueur du Contrat de délégation de service public de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales avec plus de 600 engagements contractuels.

Baisse de 32 % du prix de la redevance assainissement pour la part du délégataire et de 14 % de la redevance due au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines

Création de la marque unique « l'Eau de La Cub » , utilisée pour toute communication des services de l'eau et de l'assainissement auprès des usagers et regroupant l'ensemble des missions de ces services côté délégant, délégataires et régie pour le SPANC.

Démarrage de la gestion dynamique des eaux pluviales sur le bassin versant de Louis Fargue.

Délibération sur la taxe d'incitation à la mise en conformité des installations intérieures d'assainissement des usagers.

Juin 2013

Délibération sur l'uniformité des tarifs de branchements assainissement réalisés par le délégataire et la Communauté Urbaine, autorité organisatrice et délégant.

Juillet 2013

Intégration de la commune de Martignas dans le périmètre communautaire, intégration dans le contrat d'assainissement de la prestation de gestion des eaux pluviales urbaines sur cette commune.

Orage du 26 juillet 2013

Un orage d'une rare intensité, survenu concomitamment à une marée haute, a provoqué des inondations principalement sur le sud de l'agglomération, sur les communes de la rive gauche notamment de Bordeaux, Talence, Villenave d'Ornon, Pessac et sur les communes de la rive droite dont notamment Artigues près Bordeaux, Carbon Blanc, Cenon, Lormont.

Cet événement pluvieux d'une période de retour sur 1 heure supérieure à 100 ans se caractérise par :
Intensité Max sur 5 mn : 202 mm/h, Cumul Max : 73 mm

Malgré l’intensité extrême de l’orage, le système de gestion des inondations de la CUB a montré son efficacité en sollicitant la majeure partie des bassins de retenue et évitant ainsi des inondations d'une plus grande ampleur.

Octobre 2013

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance des services de l’eau, le premier Comité de Suivi de la Performance et de la Qualité des Services (CSPQS) s’est tenu le 13 octobre avec les élus, les associations issues de la CCSPL, les délégataires et les services communautaires pour faire un bilan sur les 6 premiers mois d'exploitation de l'année 2013.

Service public de l’Assainissement non collectif

Mise en application du nouveau règlement du service de l’assainissement non collectif adopté en décembre 2012

Les comparaisons chiffrées, les données statistiques

Indicateurs de Décret du 2 mai 2007

INDICATEURS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

			2012					2013
Code ONEMA	**Indicateur**	**Unité**	**Grand Lyon**	**Nantes**	**Nice**	**Nancy**	**Toulouse**	**Cub**
D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	u	1290883	186 451 abonnés	527 601	262 515	716 638	698 492
D.102.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120m^3	€TTC/m^3	2,20	3.12 Eau+asst	Variable 2,18 à 1,52	2.31	1.58	1.98
P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%	Non renseigné	80	80	80	84	114,6
P.104.3	Rendement du réseau de distribution	%	81.7	85.1	80.5	81	87.7	81,9
P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80	72	61	60	87	74,3
P.155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	Non renseigné	0.32	0.29	2.52 inclus asst	5.7	6.53

INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

			2012					2013
Code ONEMA	**Indicateur**	**Unité**	**Grand Lyon**	**Nantes**	**Nice**	**Nancy**	**Toulouse**	**Cub**
D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	u	1 245 000	192 693 abonnés	463 076	262 515	663 072	722 548
D.204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120m^3	€TTC/m^3	1,15	3.12 Eau+asst	1,89	1.48	1.81	1,46
P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	%	80	40	59	60	70	xxx
P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100	63	98	100	100	100
P.252.2	Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	/100 km de réseau	152	Non renseigné	3,3	0	14	6.79
P.258.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	Non renseigné	2.35	0,80	2.52 inclus eau	1.07	0.38

INDICATEURS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

			2012					2013
Code ONEMA	**Indicateur**	**Unité**	**Grand Lyon**	**Nantes**	**Nice**	**Nancy**	**Toulouse**	**Cub**
D.301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif	u	15 000	13 500	77000	824	7 500	10200
D.302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	u	100	100	90	100	100	100
P.301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	15	60	32	41.8	45	61

I- LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1– Description du service public de l'eau potable

Au terme du traité de concession et de ses différents avenants, Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de concessionnaire, s'est vu confier à ses risques et périls, pour une durée de 30 ans, et sur 23 des 28 communes de La Cub, les missions suivantes :

- le captage, le pompage, le traitement, le stockage et la distribution publique de l'eau potable,
- la construction, l'amélioration et le renforcement des équipements et installations,
- la protection et le développement nécessaires des ressources,
- la responsabilité du fonctionnement du service.

En contrepartie, le concessionnaire est autorisé à percevoir, auprès des abonnés, un prix destiné à rémunérer ses obligations. Ce prix est fixé contractuellement et il est révisé semestriellement par application d'une formule de révision inscrite au contrat.

Les 5 autres communes de La Cub dépendent de structures intercommunales extérieures pour le service de l'eau potable:

- du Syndicat Intercommunal de St Jean d'Illac Martignas pour la commune de Martignas,
- du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Carbon-Blanc (S.I.A.O) pour Ambarès-et-Lagrave, Artigues-prés-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc.

En 2013, il compte **252 477 abonnés** contre **246 287 abonnés** en 2012, soit une augmentation de 2,45% et dessert 698 492 habitants sur les 727 466 habitants que compte la Cub. Il a été délivré **38,84 millions de m3** d'eau potable en 2013 (hors interconnexions, forfaits et ventes aux navires) contre **39,42** millions de m3 en 2012, soit une diminution de 1,5%.

La totalité de l'eau distribuée (volumes consommés par les usagers dans le territoire de La Cub ou par interconnexions des réseaux, forfaits et ventes aux navires), soit 40,184 millions de m^3, provient de **nappes souterraines**. Cette eau est naturellement de très bonne qualité : elle est délivrée aux consommateurs après traitement et désinfection, avec un taux excellent de conformité aux normes sanitaires.

Le volume d'eau prélevé en 2013 dans les nappes souterraines pour La Cub a été de 54,513 millions de m^3 (contre 56,218 millions de m^3 en 2012), dont 10,912 millions de m^3 dans la nappe profonde de l'Eocène et 7,557 millions de m^3 dans la nappe de l'Oligocène captif.

Une baisse importante des prélèvements est observée sur la nappe de l'éocène et sur la nappe de l'oligocène captif (- 4,152 millions de m3 à l'éocène par rapport à 2012 et -1,636 m^3 à l'oligocène captif par rapport à 2012) due d'une part à la pluviométrie hivernale exceptionnelle (546 mm contre 327 mm en 2012) et d'autre part à un été modéré qui a conduit à une recharge soutenue des sources Miocène et Oligocène (+ 5 millions de m^3 par rapport à 2012) et enfin par l'arrêt ou la diminution de débit d'exploitation des forages oligocène captif à risque de dénoyage.

- Points de prélèvement

Plus de 102 points de prélèvement sont exploités pour la fourniture d'eau potable de La Cub :
- 3 sites de prélèvements dans la nappe du Miocène ;
- 52 sites de prélèvements dans la nappe de l'Oligocène ;
- 46 sites de prélèvements dans la nappe de l'Eocène ;
- 1 site de prélèvements dans la nappe de Crétacé.

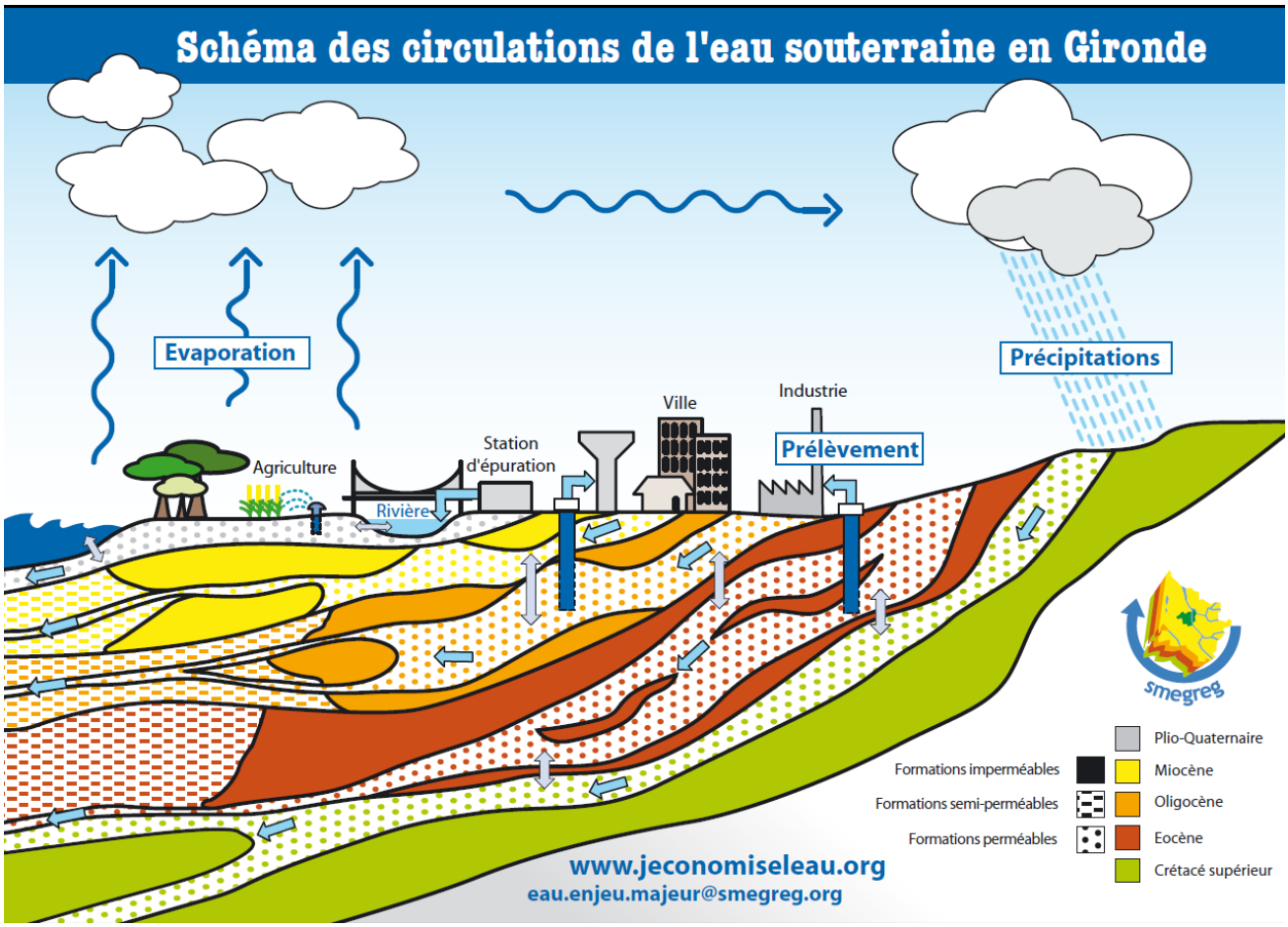

- Traitement

Le système d'alimentation en eau potable de La Cub comporte 133 unités de traitement des eaux transportées et distribuées, sur 67 sites.
Ces unités comportent principalement des postes de déferrisation, désinfection, filtration, mise à l'équilibre.

- Stockage et distribution

Le système d'alimentation en eau de La Cub compte 49 ouvrages de stockage, dont 19 sont à l'équilibre avec le réseau de distribution.

Il comprend 3 étages principaux de distribution :
- **La Cote 75** sur la partie Ouest de l'agglomération, qui représente 33% de la production et dessert 3 sous-étages de distribution. Cet étage peut par ailleurs alimenter la Cote 40 à partir de multiples points de maillage. Il est alimenté en eau par l'axe Cap-de-Bos-Gajac, l'axe des 100 000, la partie amont de l'aqueduc du Taillan et 26 captages locaux. L'eau de certains captages Eocène au Nord étant trop minéralisée, elle est diluée avec de l'eau des ressources de l'Oligocène ;

- **La Cote 40** sur la partie centrale de l'agglomération, qui représente 31% de la production et dessert la cote 100 en rive droite de la Garonne. Cet étage est alimenté principalement à partir des aqueducs du Taillan au nord et de Budos au sud, qui sont des ouvrages gravitaires anciens alimentés par des sources de la nappe de l'Oligocène ;

- **La cote 100** en rive droite de la Garonne, qui représente 8 % de la production et dessert 2 sous-étages de distribution. Cet étage est alimenté à partir de la cote 40 et de captages locaux, dont l'eau trop minéralisée doit être diluée avec de l'eau en provenance de la cote 40.

- Longueur du réseau

  La longueur totale du réseau d'eau potable s'établit, fin 2013, à près de 3 177 km (y compris les aqueducs). Hors aqueduc elle représente 3 074 km.

  Au cours de l''année 2013, le réseau a augmenté de 39 km, essentiellement du fait de l'intégration du réseau de la commune de Bouliac qui représente 36 km.

	Aqueducs	Conduites de transport hors aqueducs	Conduites de distribution	TOTAL
Longueur du réseau en km	54	193	930	3 177

- Répartition du nombre de compteurs d'eau potable et âge moyen selon le diamètre

  Le nombre total de compteurs atteint 252 490 avec un âge moyen de **10,2 ans.**

Diamètre des compteurs	Nombre de compteurs	Age moyen*
ø ≤ 20 mm	243 637	10,2 ans
ø 30 à ø 40 mm	6 528	7,3 ans
ø ≥ 50 mm	898	7,6 ans

* l'âge des compteurs s'entend hors compteurs d'incendie

- Les engagements du contrat de concession

L'avenant n° 9 au traité de concession a revisité les engagements du concessionnaire relatifs à la qualité et à la performance du service. De 61 engagements prévus à l'avenant n° 7, on en compte désormais 47 dont 38 sont assortis de pénalités et 6 peuvent éventuellement faire l'objet de bonus.

A l'occasion de cette renégociation, l'accent a été particulièrement porté sur la pérennisation de la ressource en eau et production (13), l'amélioration des performances du réseau (16), la qualité du service à l'usager (9) et les sujets transversaux / la responsabilité sociale et environnementale du concessionnaire / patrimoine...

Les engagements du contrat d'eau potable se concentrent sur les enjeux stratégiques du service, sans que tous les points stratégiques du contrat soient toutefois repris dans les engagements. Ces

objectifs sont larges et décrits par leur finalité globale. Ils peuvent être assortis d'un plan d'actions. Une annexe du contrat spécifie et décrit chacun des engagements contractuels.

2– Synthèse de l'activité

2.1- Caractéristiques techniques

- Nature des ressources / volumes produits

Les prélèvements sont effectués en totalité dans les nappes souterraines. Le volume prélevé atteint près de **54,513 millions de m³ en 2013** (dont 5,268 millions de m³ prélevés à Gamarde et Thil R21 et reversés à la Jalle pour drainer la pollution au perchlorate d'ammonium et protéger ainsi les forages situés à l'aval) contre 56,218 millions de m³ en 2012. Le volume prélevé utile pour la production d'eau potable est donc en réalité de 49,245 millions de m³, soit une baisse de 653 637 m³ par rapport à 2012.

Répartition par aquifère des volumes prélevés en 2013 en millions de m³ et en %

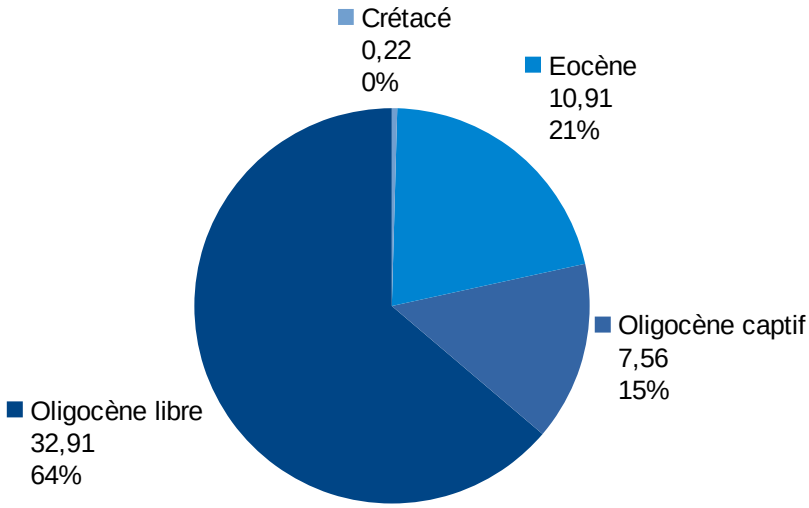

Les pluies abondantes observées tout au long de l'année 2013 ont favorisé la recharge des sources et forages Oligocènes limitant au maximum les prélèvements dans les nappes déficitaires de l'Eocène et de l'Oligocène dénoyé et à risque de dénoyage. Ainsi, il a été prélevé 10,9 Mm³ dans la nappe de l'Eocène, soit une baisse très nette de plus de 27 % par rapport à 2012 et seulement 2,35 Mm³ dans la nappe de l'Oligocène captif dénoyé et à risque de dénoyage, soit une baisse très nette de plus de 38,5 % par rapport à 2012. Le volume prélevé à l'Eocène (10,9 Mm³) répond à l'objectif défini dans la Politique de l'Eau de La Cub pour l'année 2013.

Afin de poursuivre le travail engagé sur les prélèvements depuis l'avenant n°7, conforté par l'avenant n°9, La Cub et son concessionnaire ont convenu d'un commun accord de définir chaque année au cours du mois d'avril la stratégie de prélèvement à mettre en œuvre. Cette stratégie a pour but d'atteindre les objectifs du SAGE Nappes profondes.

La stratégie partagée en avril 2013, a été d'économiser par rapport à 2012 environ 1,5 Mm³ sur les

prélèvements réalisés dans les forages oligocènes captifs à aléa de dénoyage ou dénoyés et de restreindre les prélèvements à l'Eocène à hauteur de 14 Mm^3.

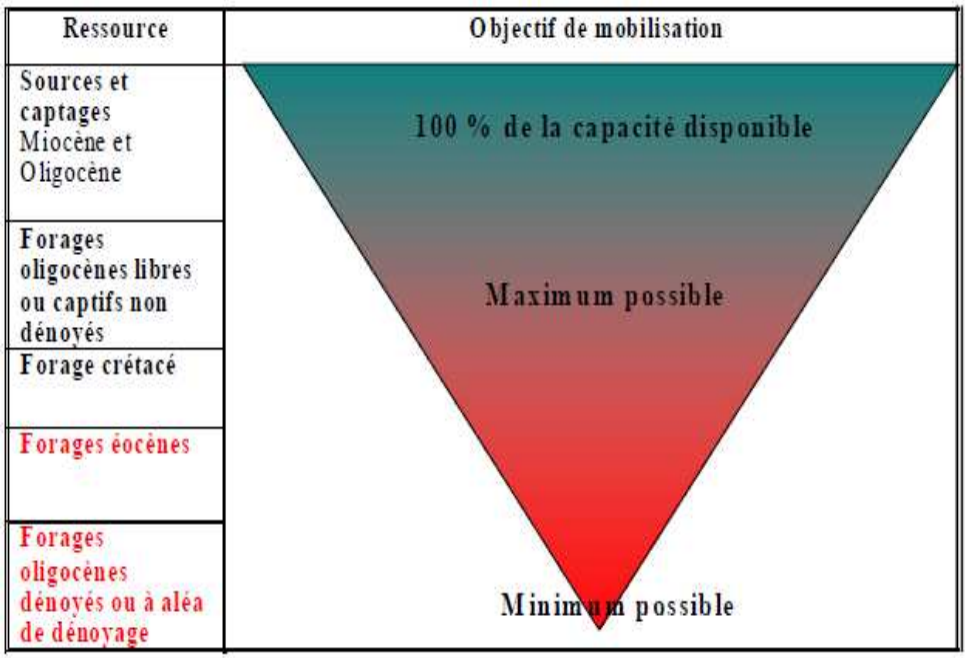

Les prélèvements réalisés au cours de l'année 2013 ont donc été réalisés :
·En suivant cette stratégie de pompage,
·En fonction de la pluviométrie impactant la recharge de ces nappes (1 135 mm de pluie tombée en 2013),
·En fonction des volumes vendus,
·En prenant en compte les différents arrêts de production pour des travaux programmés.

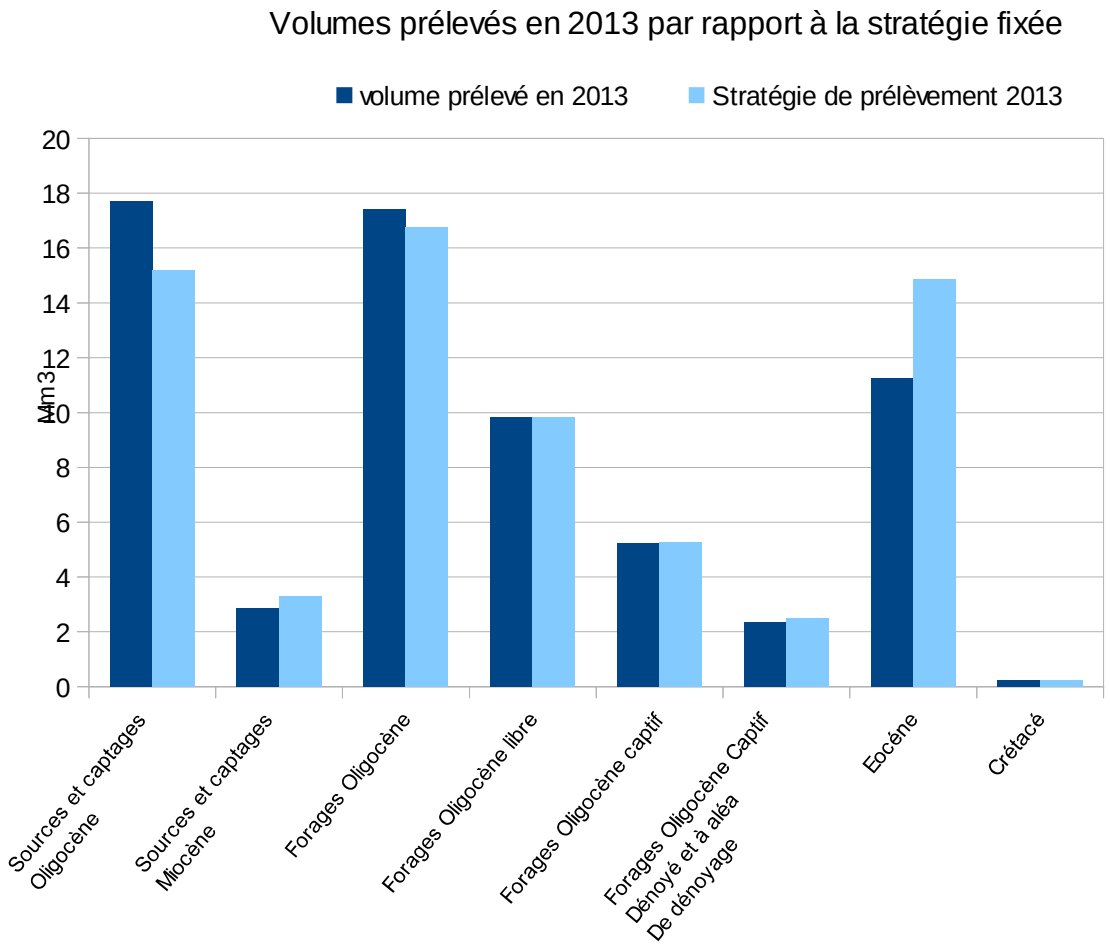

L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 fixe les valeurs annuelles de prélèvements à respecter pour La Cub. En 2013, ces maxima ont été respectés :

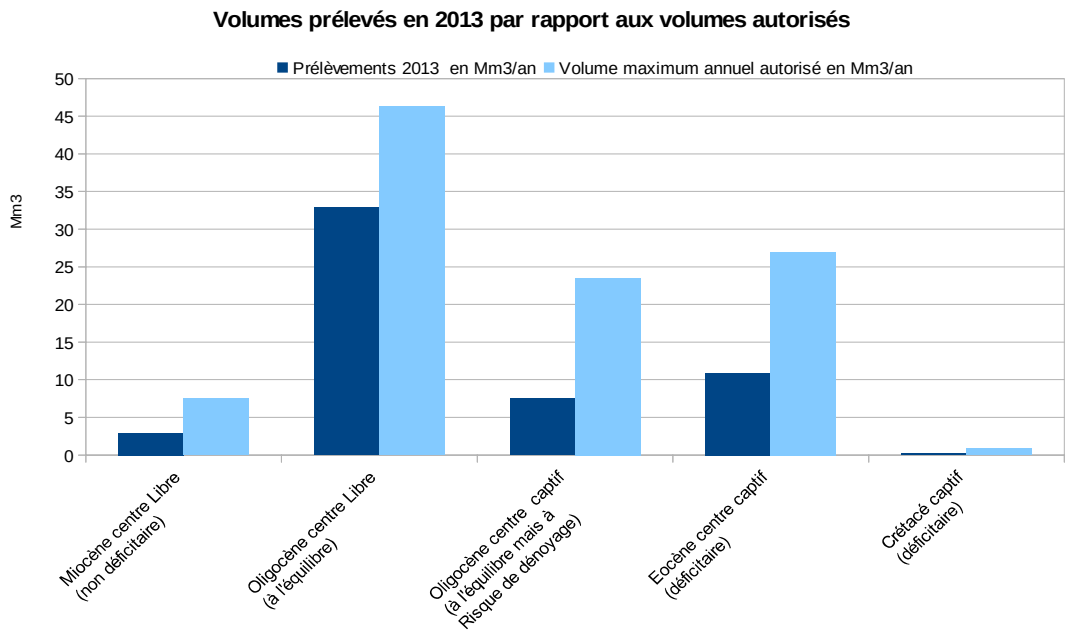

Volume mis en distribution

Le volume d'eau mis en distribution en 2013 est de 47,562 millions de m³ contre 48,064 en 2012.

La quantité d'eau produite est inférieure à celle prélevée du fait notamment de l'eau utilisée par le service (déferriseurs, analyseurs, tests de pompage…), des mises en décharge, et des pertes et incertitudes de comptage en amont et sur les compteurs de mise en réseau, ainsi que des fuites sur le réseau de transport.

- ## Volumes consommés

Les volumes consommés en 2013 atteignent au total 40,184 millions de m³ (contre 40,710 en 2012 soit une baisse de 1,28%), représentant en moyenne 110 100 m³ par jour.

L'année 2013 a connu un jour de pointe de consommation le 15 Juillet, au cours duquel 159 835 m³ ont été distribués.

Volumes consommés en 2013	En m³
Volumes livrés aux abonnés	38 379 333
Volumes des remises sur fuites	465 405
Volumes livrés aux collectivités hors Cub	980 565
Volumes forfaitaires et contrats temporaires	35 761
Volumes vendus aux navires	12 356
TOTAL	**39 873 420**

- Volumes exportés/importés avec des collectivités situées hors Communauté urbaine

Connexion avec	Exportés Livrés	Importés Livrés
Syndicat de Budos	377 500	0
Commune de Cérons	100 810	100 001
Syndicat de l'A.R.P.O.C.A.B.E.	546 453	0
Commune de Cadaujac/Léognan	89 570	0
Commune de Canéjan	0	0
Commune de Saucats	37 971	0
Commune de Saint-Jean-d'Illac	5 323	0
Commune du Pian-Médoc	0	0
S.I.A.O de Carbon-Blanc	0	4 110
Technopole Martillac	0	0
Syndicat de Castelnau	0	843
Commune de Cabanac	134 294	0
Syndicat de Latresne	0	192 836
Total	**1 291 921**	**297 790**

Depuis 2012, le service de l'eau alimente la commune de Cabanac et couvre la majorité de ses besoins. Cela explique l'augmentation des volumes exportés depuis 2012 par rapport aux années précédentes.

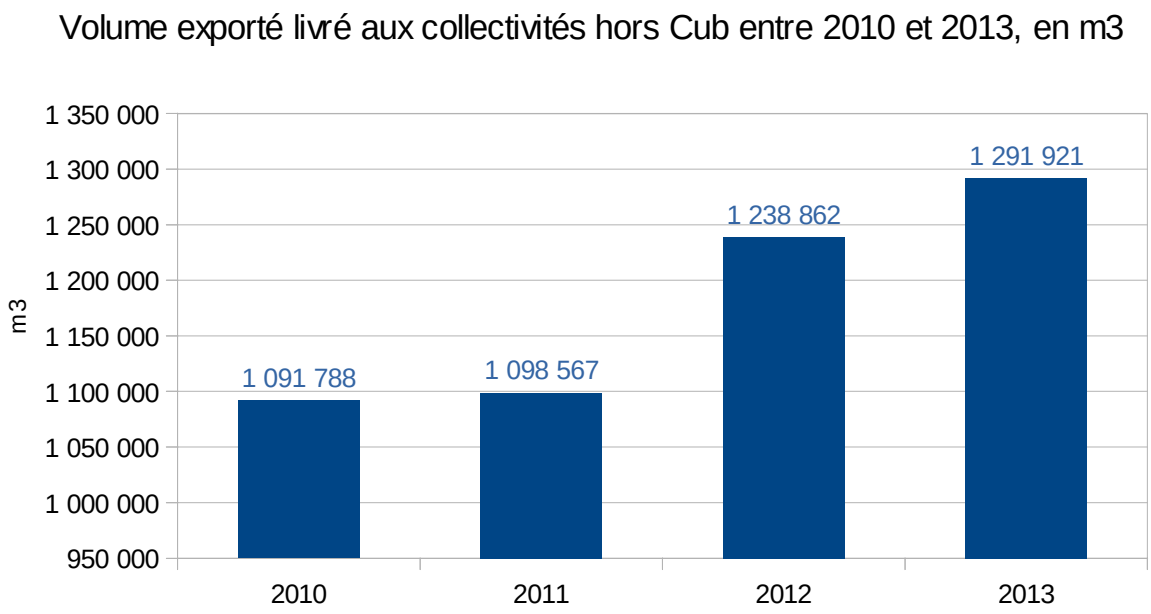

- Evolution du volume consommé par habitant sur la Cub :

Le volume consommé sur le territoire de la concession atteint 38,85 millions m^3 en 2013 contre 39,47 m^3 en 2012. Ce volume comprend la consommation des abonnés du service, les volumes dégrevés pour remise sur fuite, les volumes forfaitaires et contrats temporaires et les volumes vendus aux navires. Ce volume, rapporté au nombre d'habitants en 2013, donne un **volume consommé par habitant de 152,4 litres par habitant et par jour**. Ce niveau de consommation a diminué de 2,8 % par rapport à 2012 et de 5,4 % par rapport à 2010.

L'objectif de 161 litres par habitant et par jour que La Cub s'est fixée dans le cadre de sa politique de l'eau en 2010 est atteint. Les efforts en matière de réduction des consommations doivent se poursuivre pour parvenir à atteindre les objectifs de 148 L/hab/jour en 2020 et de 137 L/hab/jour en 2030 fixés dans la politique de l'eau.

Evolution du volume consommé sur la Cub par habitant et par jour depuis 2010

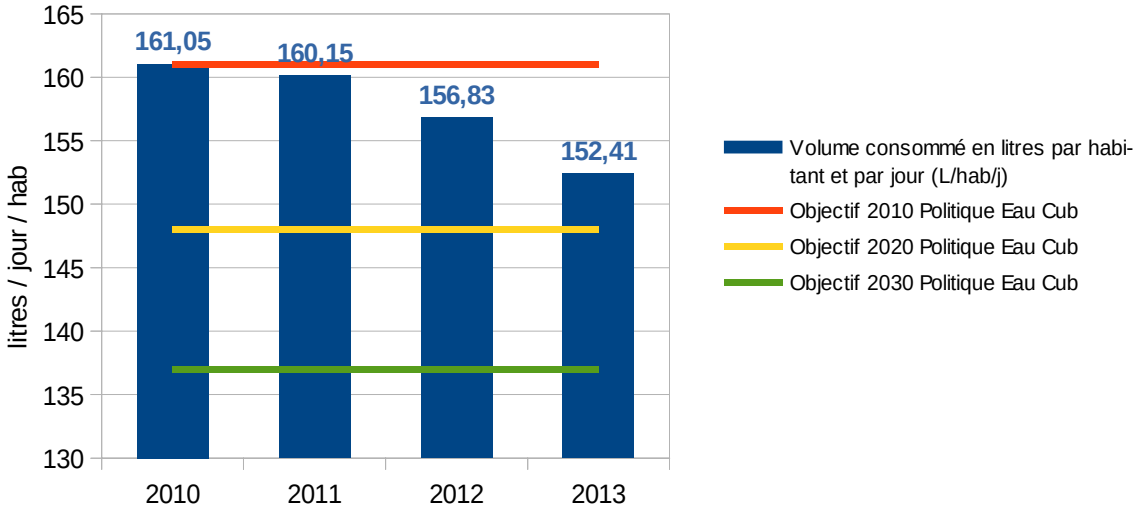

Sectorisation

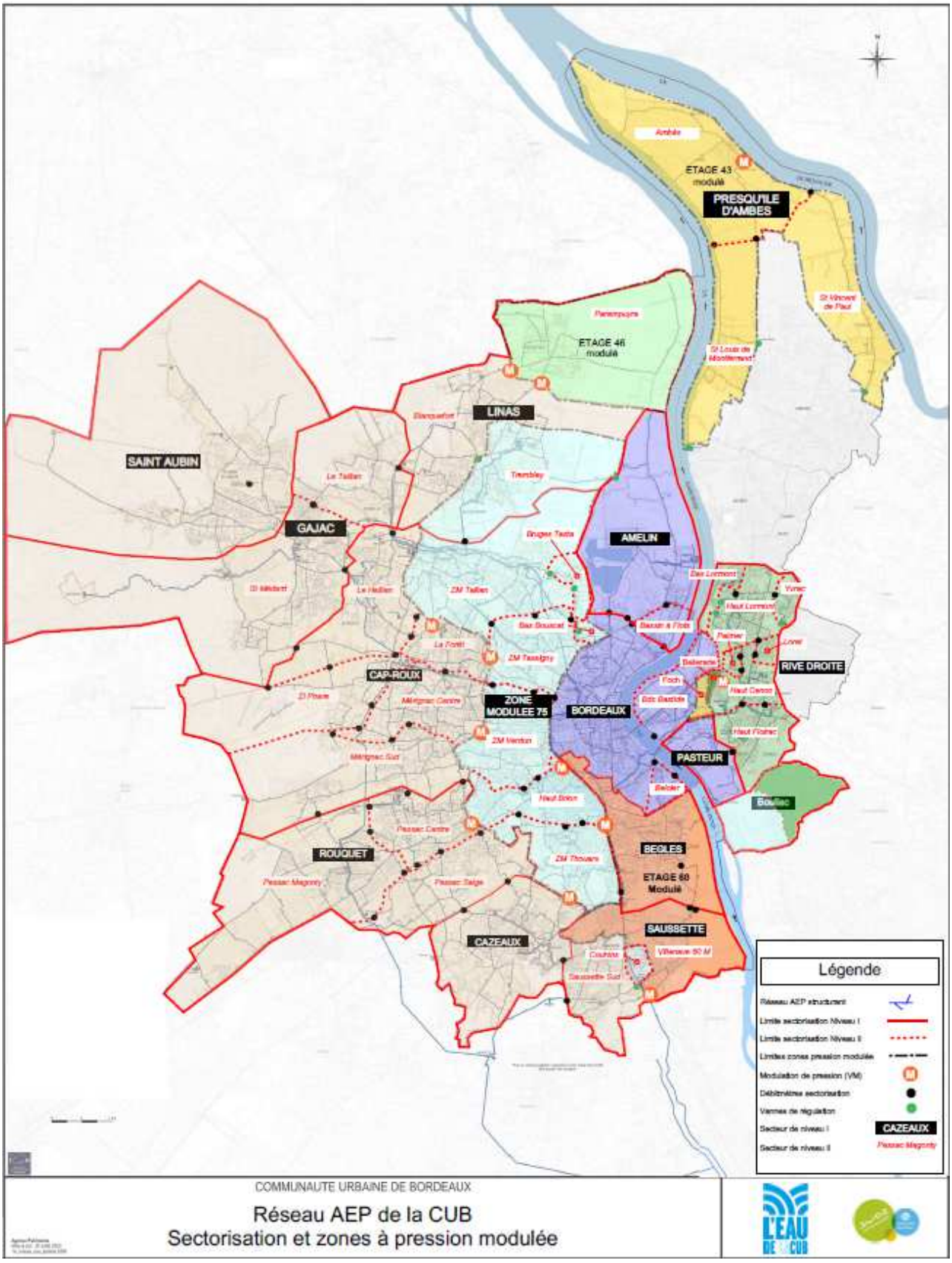

La sectorisation du réseau de La Cub, qui a été lancée en 2007, est en grande partie opérationnelle depuis juin 2009. Elle a conduit à un découpage du réseau en zones homogènes sur les plans hydrauliques et de la qualité.

Le découpage des grands étages de pression en secteurs hydrauliques permet de visualiser les débits nocturnes (de 2h à 4h). L'archivage de ces débits jour par jour permet de suivre les tendances à la hausse ou à la baisse de ces débits nocturnes et met en évidence l'apparition de fuites sur le réseau.

Cette sectorisation est ainsi propice à une meilleure orientation de la Recherche Active des Fuites et à une meilleure réactivité de l'exploitant.

Les 3 177 km du réseau de distribution de La Cub sont ainsi divisés en différents secteurs et sous-secteurs :

- 14 grands secteurs de Niveau I (linéaire de réseau supérieur à 100 km), homogènes en termes de qualité d'eau distribuée dans ces secteurs,

- 38 secteurs de Niveau II (linéaire de réseau inférieur ou égal à 100 km),

- Une sectorisation de niveau III, qui correspond à une sectorisation temporaire pendant 3 ou 4 jours, et vient compléter ce dispositif. L'utilisation de vannes nocturnes, dont la fermeture est programmée toutes les nuits de 1 à 5h du matin, permet d'améliorer les mesures de débit de nuit dans ces zones en limitant les incertitudes.
  Pour des raisons de sécurité, ces vannes autonomes et automatiques sont équipées de capteurs de pression permettant leur réouverture en cas de baisse de pression sur le réseau (incendie, etc.). Les données sont télétransmises par GSM et archivées dans la base de données long terme.

Au cours de l'année 2013, 3 secteurs niveaux II ont été créés en rive droite : Bellerade, Foch et Palmer. L'intégration de la commune de Bouliac, effective en 2013, fera l'objet du suivi d'un nouveau secteur de niveau I.

Recherche active de fuites non visibles :

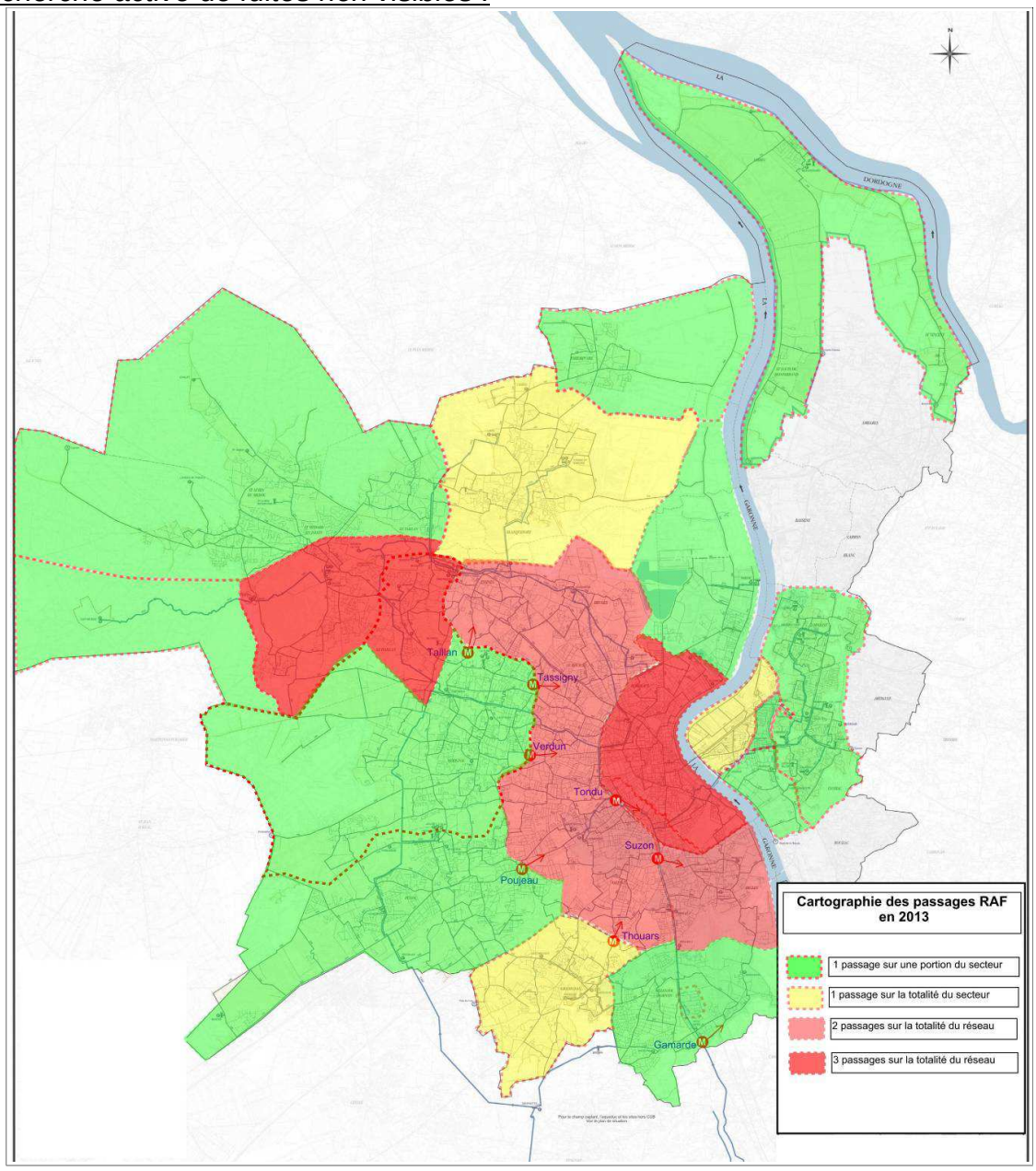

En 2013, la campagne de recherche active de fuites a couvert un linéaire de 3 500 km (contre respectivement 3 300 km en 2012). On note ainsi une reprise du rythme du délégataire sur la recherche active de fuites non visibles (pour mémoire, 4 006 km auscultés en 2011), avec des efforts concentrés sur les secteurs les plus sensibles : bordeaux intra-muros, Saint-Médard-en-Jalles, et le Haillan.

Cet effort a permis au délégataire de détecter 721 fuites non visibles, contre 676 fuites non visibles détectées en 2012, réparties de la manière suivante :
- 561 fuites sur branchements (78 %)
- 117 fuites sur accessoires (16 %)
- 43 fuites sur canalisations (6 %)

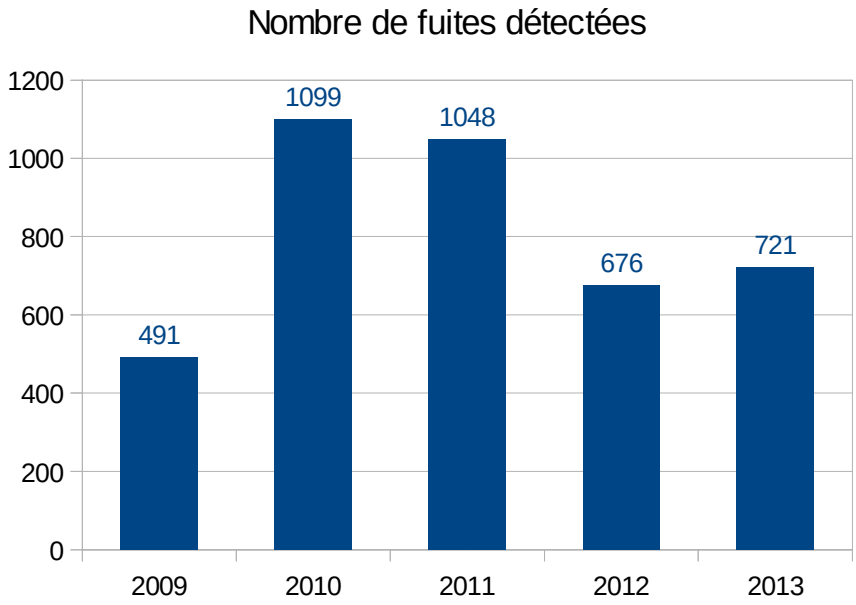

Le linéaire écouté pour détecter une fuite non visible est de 4,9 km en 2013, soit 1 fuite pour 5 kilomètres de réseau auscultés. Ce taux de fuite au km ausculté est en constante diminution depuis 2010, et traduit la nécessité d'améliorer la méthodologie de recherche de fuite et la réflexion en matière de gestion patrimoniale. Le renforcement de l'équipement du réseau en capteurs acoustiques devient une nécessité.

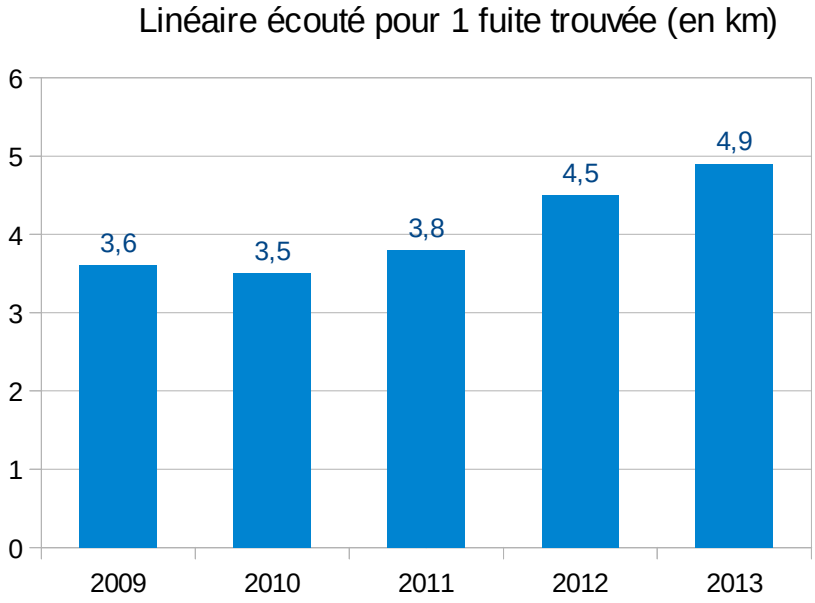

- La modulation de pression

Le projet "Modulation de pression", a été mis en service depuis juin 2010.

Cette technique permet de diminuer le niveau de pertes sur le réseau par une adaptation de la pression de service en fonction des consommations. Les modulations de pression sont effectives tout au long de la journée en heures creuses de consommation, et principalement la nuit sur la période 0h – 6h. Ce principe permet d'abaisser le débit des fuites et réduire le taux de réapparition des fuites.

Le projet de modulation de pression a débuté par deux secteurs de La Cub qui se prêtaient à cette régulation de pression sans modifier lourdement les ouvrages d'eau potable existants :
- la cote 75 basse (z < 30 m NGF)
- la cote 60 Centre et Sud

Ce projet a donc créé deux nouveaux étages de pression :

- **Etage 75 modulé** qui concerne les communes de Blanquefort, Bordeaux Caudéran, Eysines, Le Bouscat, Mérignac, Pessac et Villenave d'Ornon. Soit 660 km de réseau et 113 000 habitants.
- **Etage 60 modulé** qui concerne les communes de Bordeaux, Bègles et Villenave d'Ornon. Soit 200 km de réseau et 45 000 habitants.

Dès 2012, le projet de modulation de pression s'est poursuivi et des travaux de modulation de pression ont débutés sur 3 secteurs hydrauliques, pour mise en œuvre en 2013 :

- **l'étage 50 (**secteur Bas-Cenon), avec 43 km de réseau
- **l'étage 43 (**secteur Beauregard comprenant les communes d'Ambes, de Saint-Louis de Montferrand et de Saint-Vincent de Paul) avec un linéaire de réseau de 104 km,
- **l'étage 46**, la commune de Parempuyre, avec 48 km de réseau.

A fin 2013, les zones à pression modulée représentent 1000 Km de réseau de distribution,soit près d'un tiers du réseau de distribution d'eau potable de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

- Etage 43 modulé : 108 km Presqu'île d'Ambès
- Etage 46 modulé : 52 km Commune de Parempuyre
- Etage 50 modulé : 16 km Rive droite - Bas Cenon
- Etage 60 modulé : 201 km Bègles – Villenave d'Ornon
- Etage 75 modulé : 624 km Ouest de l'agglomération rive gauche

Courbe de modulation de pression sur la Presqu'île d'Ambès

Heure	Pression mCE
0:00	22
1:00	22
2:00	22
3:00	22
4:00	23
5:00	26
6:00	30
7:00	31
8:00	31
9:00	31
10:00	28
11:00	26
12:00	24
13:00	24
14:00	24
15:00	24
16:00	24
17:00	26
18:00	28
19:00	31
20:00	31
21:00	31
22:00	26
23:00	23

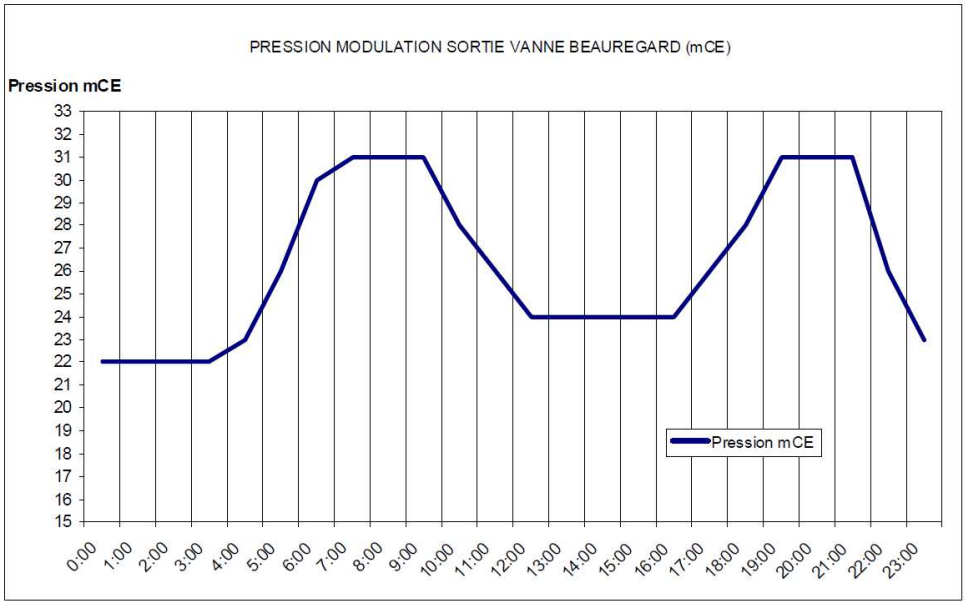

Les plages vertes correspondent aux heures creuses de consommation faible et les plages rouges aux heures de pointe de consommation.
La variation de charge, outre le matin et la nuit, peut aller jusqu'à 18 mCE (mètre de colonne d'eau).

- <u>Programme de renouvellement des branchements en plomb</u>

La directive n° 98/83/CE relative aux eaux de consommation humaine, transposée dans le code de la santé publique (articles R.1321-1 et suivants), a renforcé les obligations de résultats pour la concentration en plomb dans un objectif de diminution de l'exposition des populations au plomb.

La limite de qualité pour la teneur en plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine a été abaissée de 25mg/l à 10mg/l à compter du 25 décembre 2013, conformément à la valeur guide recommandée par l'Organisation mondiale de la santé

Cette échéance réglementaire constituait un enjeu très important pour le service de l'Eau de La Cub, sur le plan financier comme sur le plan technique. Le nombre de branchements en plomb, estimé en 2002 à 65 000, représentait en effet le tiers des branchements existants sur le périmètre concédé.

Le renouvellement ou la réhabilitation des branchements en plomb des 22 communes de la concession a été réalisé dans une approche industrielle c'est-à-dire avec des cadences élevées. Concernant la Commune de Bouliac qui a rejoint le périmètre de la concession au 1er janvier 2013, le recensement des branchements effectué à l'intégration n'a pas révélé de branchements en plomb.

L'engagement 20 de l'avenant 9 du traité de Concession imposait :

- A l'échéance du 31/12/2013, le renouvellement de 60 995 branchements plomb, sur la période 2006-2013
- A l'échéance du 31/12/2014, 1 800 branchements supplémentaires

Entre 2006 et 2013, le service dédié à cet important programme a progressivement fait passer le nombre de branchements en plomb renouvelés comptabilisé par an de 2 326 en 2006 à un pic de 10 701 en 2012.

En 2013, 10 145 branchements plomb ont été renouvelés, portant le nombre cumulé de branchements en plomb renouvelés à 67 540 depuis 2002 d'après les chiffres déclarés par le délégataire.

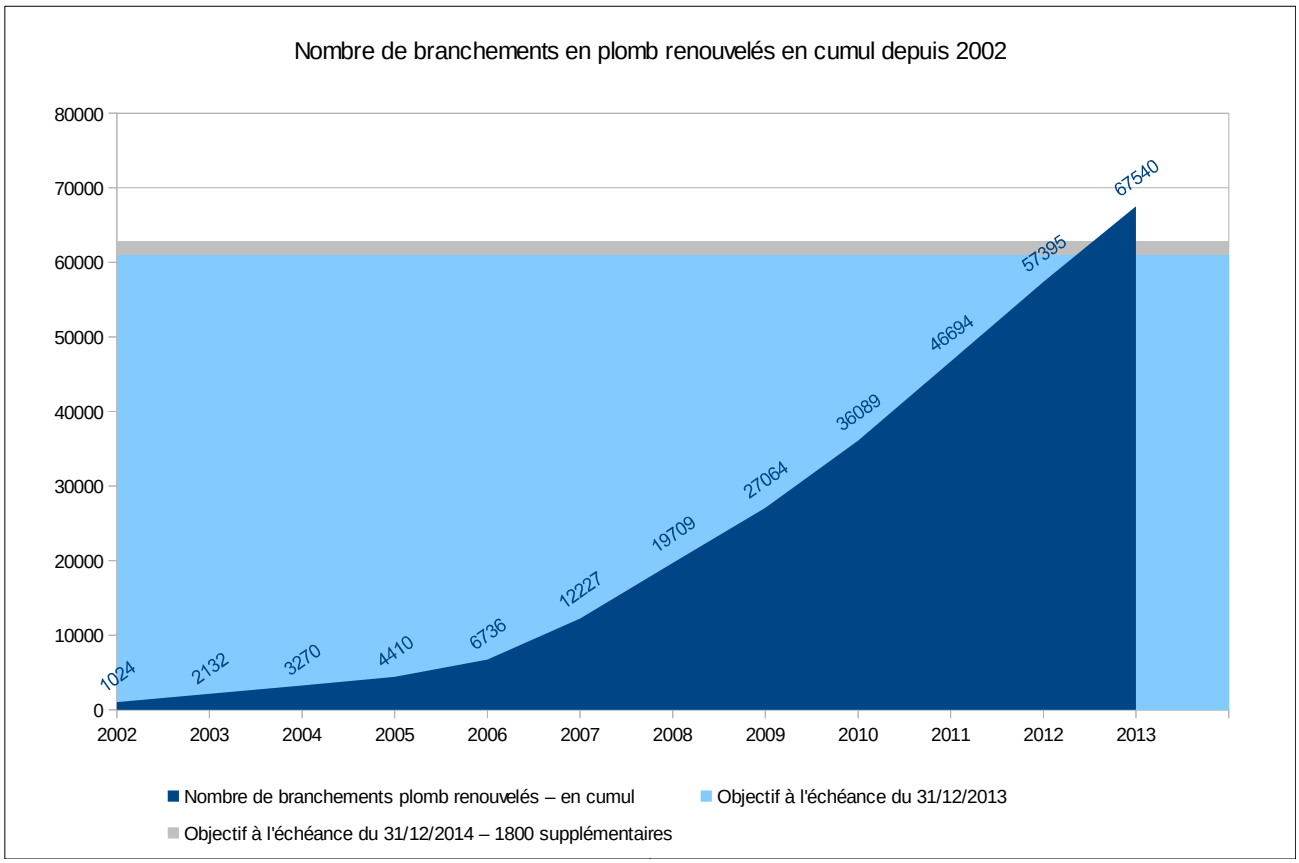

2.2- Tarification du service

Sur La Cub, le prix de vente du m³ d'eau assainie, pour une facture de 120 m³, s'élève à **3,4705 € T.T.C/m³** au 1er janvier 2014, contre 3,3896 € T.T.C/m³ au 1er janvier 2013, soit une augmentation de 2,39%.

Sur ce prix, la part consacrée à l'eau potable s'élève à **2,01 € TTC/m³** au 1er janvier 2014, contre 1,98 € TTC /m³ au 1er janvier 2013, soit une augmentation de 1,44%.

Les modalités de tarification, les modalités de révision

Le prix de l'eau comprend :

- l'abonnement (part fixe)
- une part proportionnelle à la consommation en m³
- les redevances prélèvement et pollution de l'Agence de l'eau Adour Garonne, proportionnelles à la consommation.

L’abonnement et la part proportionnelle à la consommation sont perçus par et pour le seul compte de Lyonnaise des Eaux.

L’abonnement et le prix de base de la part proportionnelle sont fixés dans le traité de concession (et ses différents avenants) passés entre La Cub et Lyonnaise des Eaux. D’une manière générale, ces tarifs sont révisés deux fois par an, au 1er janvier et au 1er juillet de l’année civile, par application d’une formule de révision prévue au traité de concession.

L'avenant n°9, applicable au 1er janvier 2013 a mis en place une nouvelle tarification de l'eau potable. Les principaux changements sont :

- la baisse de l'abonnement pour les compteurs de diamètre 15 mm et l'augmentation pour les compteurs de diamètre supérieurs à 15 mm.
- une extension de la première tranche de facturation à tarif réduit (50 premiers m^3 facturés 10% moins cher que les suivants) aux 170 premiers m^3.
- la création d'une tranche supplémentaire de facturation pour les consommations supérieures à 5 400 m^3.
- l'instauration d'une formule de révision moins dynamique.

Tarif Abonnement :

Diamètre de compteur	**Abonnement annuel en € TTC (TVA à 5,5%) au 1er janvier 2013**	**Abonnement annuel en € TTC (TVA à 5,5%) au 1er janvier 2014**
12	57,71	57,82
15	57,71	57,82
20	112,89	113,12
25	273,03	273,60
30	363,96	364,71
40	595,02	596,25
50	769,98	771,57
60	1050,02	1052,19
80	1330,00	1332,75
100	2310,01	2314,79
150	3429,97	3437,06
200	4550,04	4559,45
250	5950,00	5962,31
300	7000,08	7014,56

Tarif du m³ au 1er janvier 2014 :

	Tarif du m³ en € HT au 1er janvier 2013	**Tarif du m³ en € HT au 1er janvier 2014**
Tarifs 2014		
De 0 à 170 m³	1,0640	1,0662
De 170 à 54000 m³	1,2058	1,2083
Au delà de 5400 m³	1,2295	1,2320
Redevances Agence de l'eau Adour Garonne :		
« Préservation de la ressource»	0,0594	0,0783
« Lutte contre la pollution de l'eau»	0,3000	0,3050

Les frais d'accès au service

Les frais d'accès au service au 1er janvier 2014 s'élèvent à 45,82 € HT soit **50,40 € TTC**.

Le coût d'un branchement eau potable

Le coût d'un branchement varie en fonction de plusieurs paramètres (avec ou sans compteur, avec ou sans coffret…) et s'élève pour le forfait entre 1 600 et 1700 € HT.

Mesures sociales

Le Conseil de communauté a souhaité mettre en place une politique sociale de l'eau dans le cadre de l'avenant n° 9 au traité de concession, en privilégiant deux orientations distinctes : favoriser la préservation des ressources par la maîtrise des consommations et accompagner les publics les plus fragiles par un soutien financier.

Pour concrétiser cette décision, l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration et la mise en place du dispositif chèque eau de L'eau de La Cub à travers une large concertation entre : le délégataire, les 23 centres communaux d'action sociale, 21 bailleurs sociaux, le Conseil Général de la Gironde, etc. Cette concertation a abouti fin 2013 et s'est également concrétisée par la candidature de La Cub au dispositif expérimental engagé par la loi portant sur la transition vers un système énergétique sobre dite « loi Brottes ».

Le chèque eau de L'Eau de La Cub est une aide personnalisée destinée à l'usager qu'il soit abonné direct du service de l'eau ou indirect par le biais d'un compteur collectif. L'attribution du chèque eau est liée à des critères de ressources qui font référence au SMIC 35h. L'aide accordée est limitée à 30% de la facture totale pour encourager la sobriété et l'éco-citoyenneté. L'octroi se réfère également à un barème type de consommation en fonction de la composition du ménage. Le centre communal d'action sociale est la seule instance qui instruit les demandes et décide de l'octroi.

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif chèque eau et les premiers octrois interviendront courant 2014.

2.3- Indicateurs de performance

L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant. En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation des services publics d'Eau potable est réalisée en examinant trois axes : la qualité de service à l'usager, la gestion financière et patrimoniale et les performances environnementales du service.

Indicateurs de performance du service de l'eau (Décret du 2 mai 2007)								
Thème	**Code**	**Indicateur**	**(1)**	**2013**	**2012**	**2011**	**2010**	**Unité**
Caractéristiques techniques du service	D.101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	A	698 492	689 524	684 153	682 218	u
	-	Nombre d'abonnements	-	252 477	246 287	239 835	233 202	u
	-	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	-	3 177	3 138	3 138	3 132	km
Prix	D.102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (au 1er janvier)	A	1,98	2,12	2	1,95	€ TTC /m³
		Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne :						
	P.101.1	- la microbiologie	A	99,8	100	99,9	100	%
	P.102.1	- les paramètres physico-chimiques	A	99,3	99,5	99,9	99,9	%
	P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	A	94,7	94,7	94,5	93,5	%
	P.103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable*	A	114,6				%
	P104.3	Rendement du réseau de distribution	A	81,88	82,5	84,28	81,28	%
	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	A	7,82	7,68	6,87	8,48	m³/km/j
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	A	7,71	7,59	6,76	8,37	m³/km/j
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	A	0,20	0,15	0,14	0,19	%
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	A	74,3	74,5	72,6	72,9	%
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	C	1,95	2,33	1,95	2,95	/ 1000 abonnés
	D.151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au règlement de service	A	1	1	1	1	jour
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	A	99,4	99,6	99,3	96,7	%
	P.155.1	Taux de réclamations	B	23	23	22	26	/ 1000 abonnés
	P.155.1	Taux de réclamations – nouvelle méthode de calcul*	A	6,53				
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	-	oui	oui	oui	Oui	-
	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année	A	0,32	0,34	0,31	0,18	%
Actions de solidarité et de coopération	-	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	-	459	555	587	591	u
	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	A	0,00231	0,00231	0,00211	0,00211	€/m³

(1) Fiabilité : A pour « très fiable », B pour « fiable », C pour « peu fiable ».
Conformément à la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008, pour chaque indicateur, le producteur de données évalue le degré de fiabilité du processus de production de l'indicateur. Il s'efforce d'améliorer ce processus afin de garantir un certain niveau de rigueur et une traçabilité. Il s'auto-évalue chaque année pour en suivre les améliorations.

- Qualité de l’eau

Le Code de la santé publique fixe les conditions de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.
L’eau potable est parmi les produits alimentaires l’un des mieux contrôlés.
A cet effet, l’Agence Régionale de la Santé (ARS) Aquitaine, Délégation territoriale de la Gironde établit chaque année un programme d’analyses à respecter sur chacun des points de captage.
Ce programme est complété par des autocontrôles réalisés à l’initiative du concessionnaire.

L’ensemble des analyses réalisées montre que l'eau distribuée sur La Cub est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Respect des limites de qualité réglementaires (source : ARS DT 33)				
	Paramètres bactériologiques		Paramètres physicochimiques	
	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
Départ distribution	249	100 %	283	99,6%
Réseau de distribution	1218	99,7%	1244	99,2%
Bilan global eaux distribuées	1467	99,8%	1527	99,3%

Le bilan établi en 2013, par l’ARS délégation territoriale de la Gironde, est présenté de manière détaillée en annexe du rapport.

- Rendement ONEMA

Après des années d'amélioration spectaculaire en 2010 et 2011, résultant des effets de la mise en œuvre de la sectorisation et de la modulation de pression, le rendement ONEMA chute de 2 points entre 2011 et 2012, soit de 84,28 % à 82,50%. Sur un total de 2 points de baisse de rendement, 1 point a été attribué à l'augmentation des pertes physiques suite aux effets du gel, 0,5 point à l'augmentation des pertes physiques, liée à une baisse de productivité dans la recherche active de fuites, et 0,5 point à un ajustement à posteriori des volumes facturés en 2011.

Malgré les efforts engagés, les performances ne se sont toujours pas améliorées en 2013. Il affiche **81,88 % en 2013**, contre 82,50 % en 2012.
Le rendement du réseau ONEMA continue de baisser, de 0,62 point, à comparer à l'importante baisse de 1,78 point entre 2011 et 2012.

Malgré les efforts engagés en matière de sectorisation, de modulation de pression (175 km de réseaux nouvellement sous modulation de pression), de suivi des paramètres réseau, et de recherche active de fuite, cette valeur de rendement est toujours en baisse, et reste éloignée de plus de deux points de la valeur cible 2013, établie à 84,2 % dans l'engagement n° 40 du contrat de concession.

En 2013, cette baisse s'explique en partie par la baisse des consommations, mais traduit surtout la nécessité de faire évoluer le plan d'actions mis en place par le concessionnaire, pour le rendre plus performant. Il est notamment envisagé un diagnostic détaillé du réseau par étage de pression, afin d'identifier les zones particulièrement défaillantes et de réexaminer les investissements de renouvellement.

Face à ce constat et aux objectifs des prochaines années (rendement de 87% en 2021), le délégataire a décidé de faire évoluer son plan d'action afin de le rendre plus efficace. Un diagnostic détaillé par étage de pression réalisé permettra d'apprécier les disparités existantes entre étages de pression.

Ce diagnostic a pour objectif de situer géographiquement les zones particulièrement défaillantes en terme de pertes en distribution, ainsi que leur caractéristiques opérationnelles (pression, taux de casse, débit de nuit) et patrimoniales (matériau des branchements, des canalisations, état de dégradation).

Sur la base de ce diagnostic, un plan d'action 2014 est en cours de définition qui sera mis en œuvre dès le deuxième trimestre 2014. Sa principale force sera d'adapter localement l'intensité des différents leviers aux caractéristiques (mises en évidence par le diagnostic) de l'étage concerné. De cette manière, les efforts engagés (notamment le renouvellement patrimonial) seront concentrés sur les zones qui s'y prêtent le plus du point de vue de la réduction des pertes.

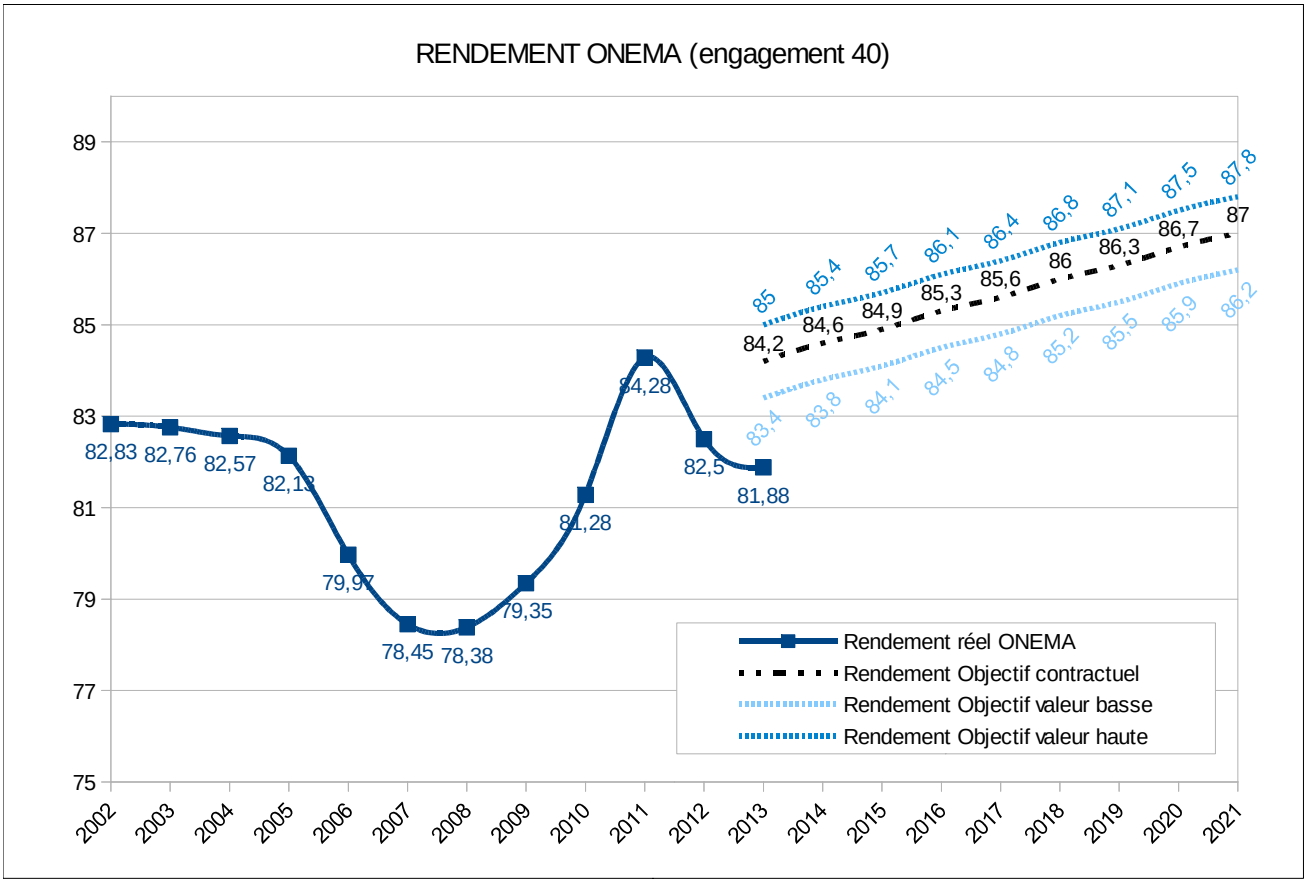

- <u>Les casses sur branchements</u>

Le nombre de fuites de branchements continue de diminuer, aussi bien en domaine public qu'en domaine privé. Cette baisse est à mettre en relation avec une accélération du renouvellement des branchements (programme plomb, programme de renouvellement dès la 3ème casse).

2 316 fuites de branchement sous domaine public et 1 265 fuites de branchement sous domaine privé, soit un total de 3581 fuites ont été constatées en 2013.

Malgré l'augmentation des moyens mis en œuvre, le nombre de fuites repérées suite à recherche active a diminué : les fuites sont moins nombreuses et plus difficiles à trouver.

Le nombre de fuites provoquées par entreprises tierces a encore diminué cette année, confirmant une tendance de fond (résultat de la nouvelle réglementation « construire sans détruire »).

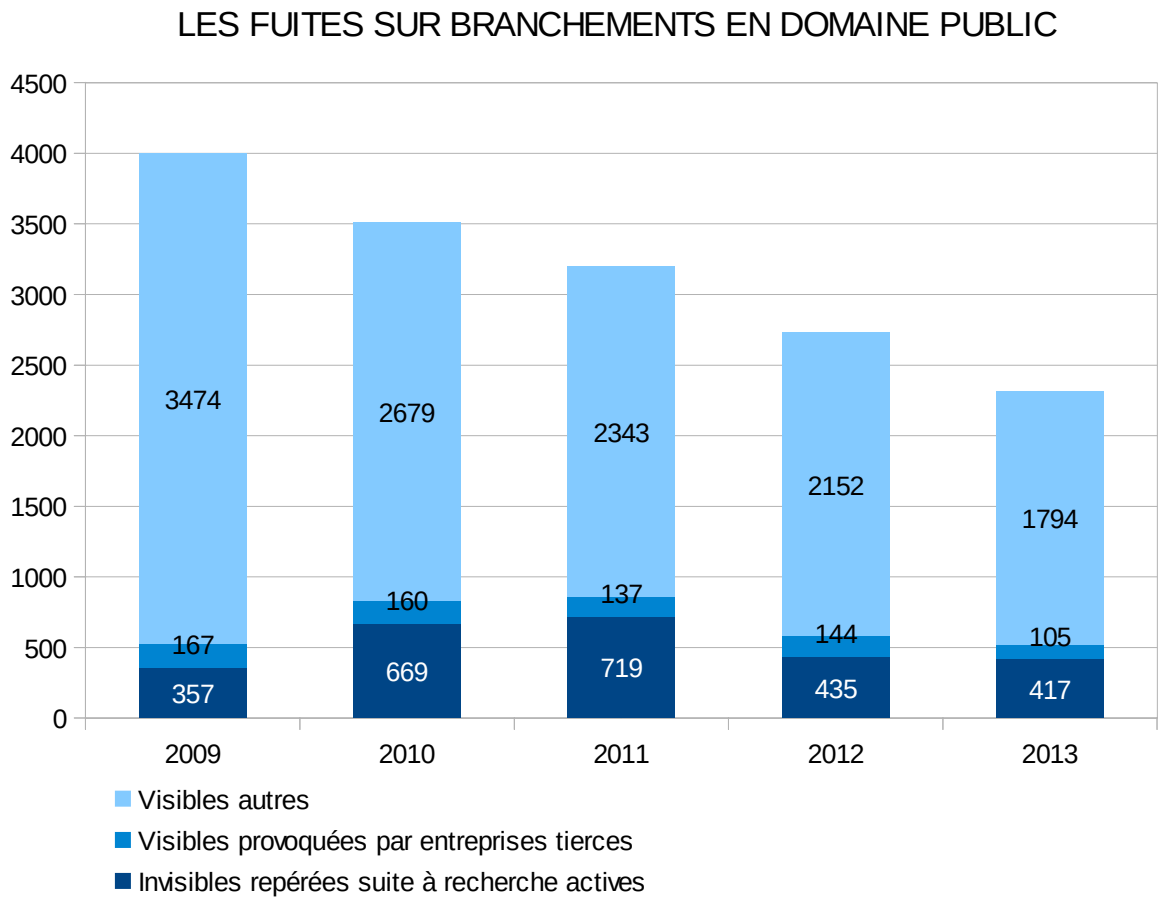

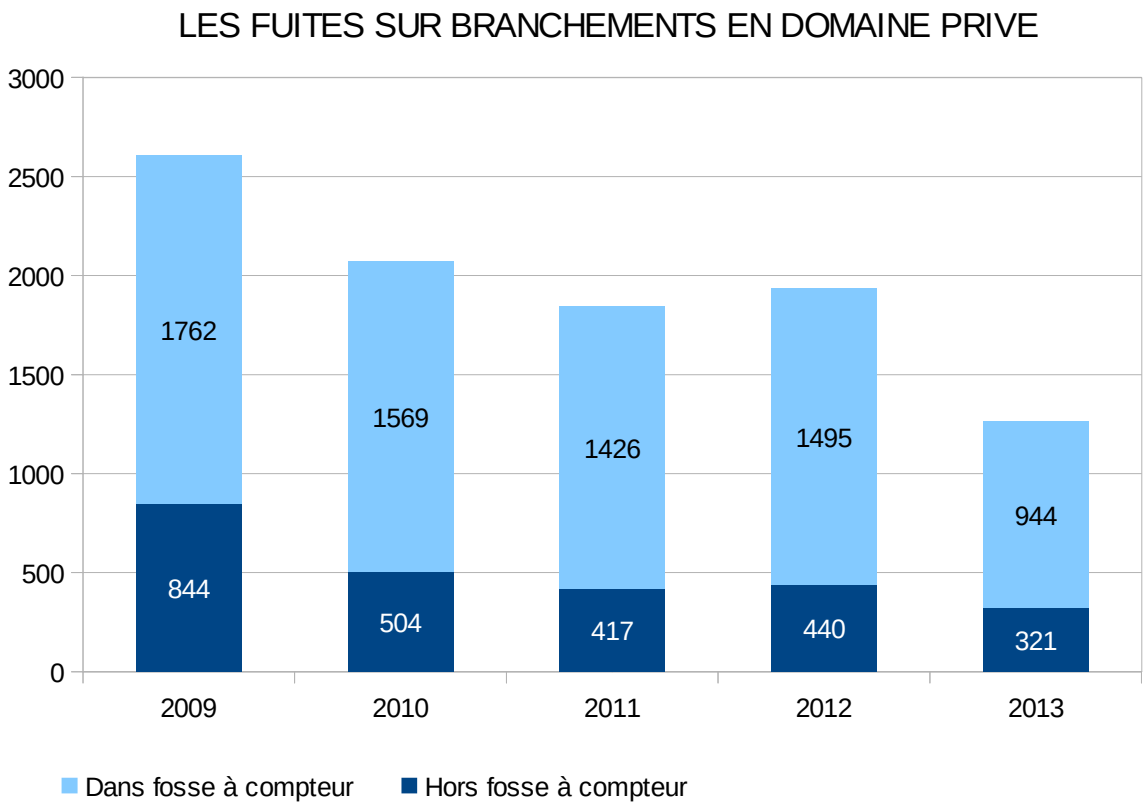

- <u>Les casses sur canalisations</u>

Le nombre de fuites sur canalisations 2013 est de 492, contre 568 en 2012. Tendance à la baisse, d'autant plus que l'année 2012 avait fait l'objet d'un taux de casse en hausse en raison de la période de grand froid de février 2012.

Le nombre de fuites repérées suite à recherche active est reparti à la hausse par suite d'un accroissement des moyens dévolus à cette recherche.

Les casses générées par entreprises tierces sont stabilisées.

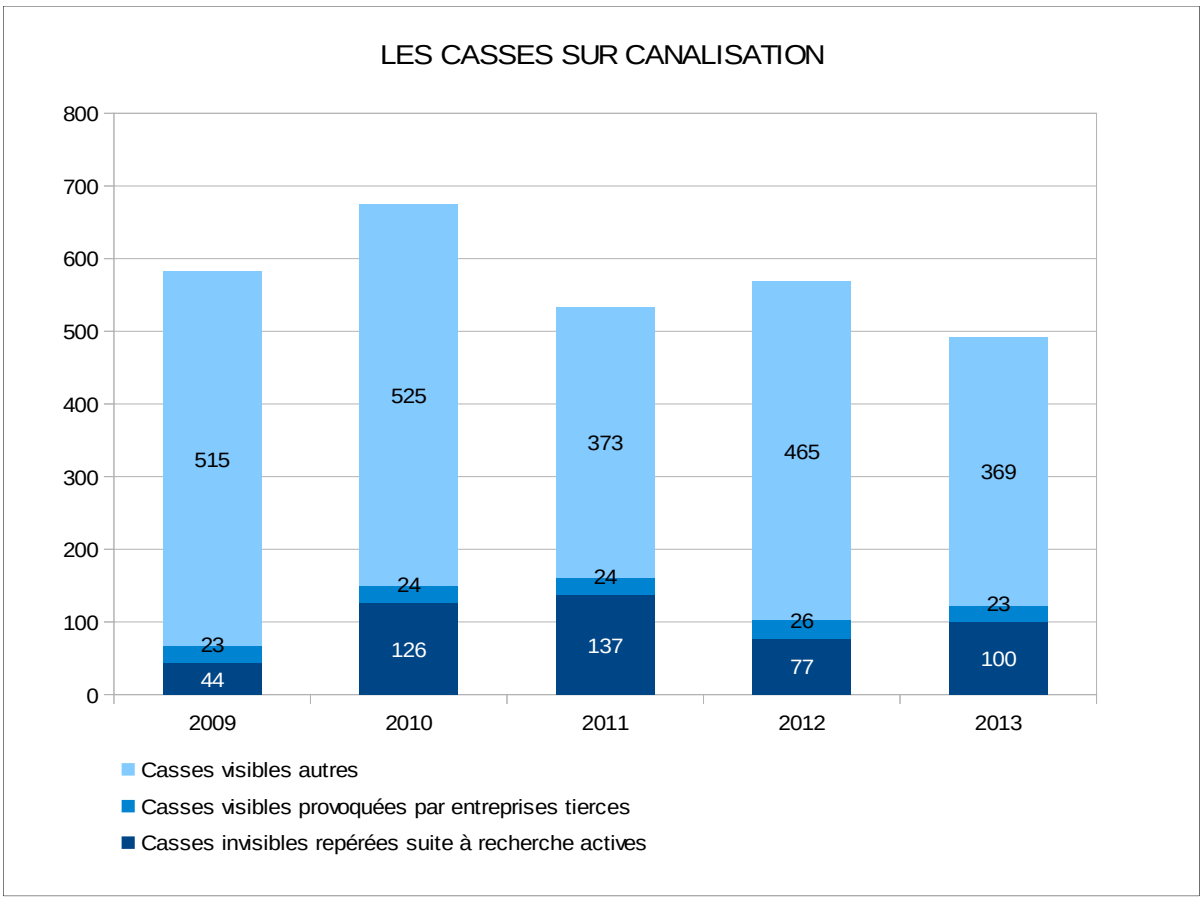

L'indice linéaire de casses sur canalisations est de 0,12 sur l'exercice 2013, respectant l'engagement n°35 (valeur l'ILC comprise entre 0,12 et 0,18).

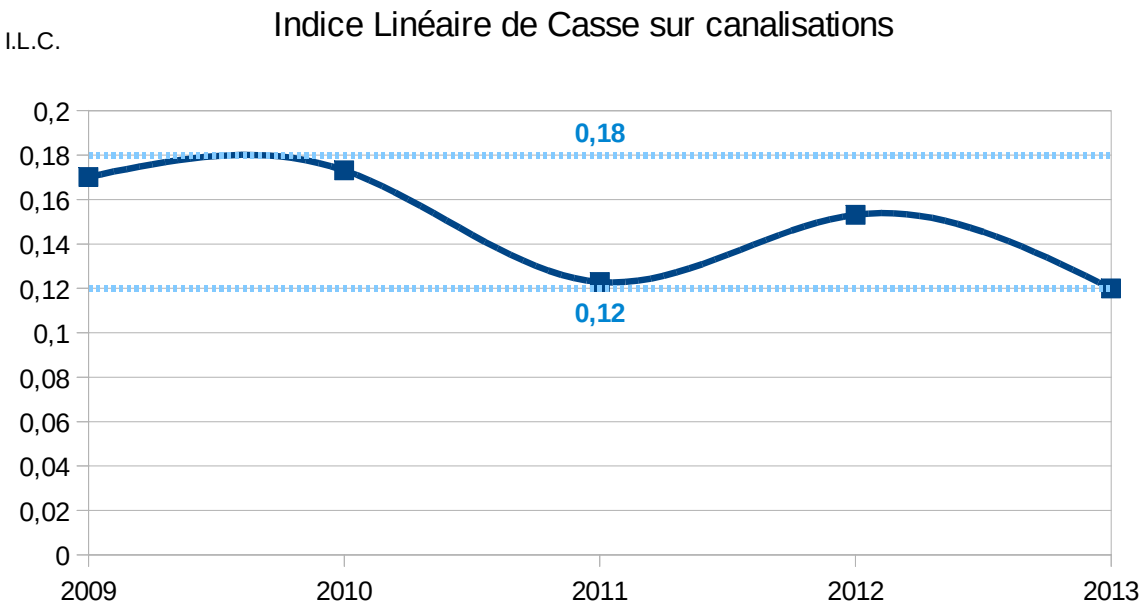

- Pertes en eau :

Le tableau suivant présente une synthèse de l'évolution de différents postes de « pertes » en eau entre sa production et sa distribution.

		2010	2011	2012	2013
Pertes sur réseau d'adduction – m3	V1	567 167	136 545	122 449	294 058
Pertes sur besoins exploitation station traitement (hors perchlorates) – m3	V5	612 717	731 031	1 166 204	835 580
Dont mise en décharge - m3		132 585	209 045	648 293	314 084
Besoins exploitation station nets (hors mise en décharge) – m3		480 132	521 986	517 911	521 496
Pertes sur besoins exploitation réseau – m3	V12	82 164	70 225	45 893	64 421
Pertes sur réseau de distribution, y compris estimation vol sur hydrant – m3	V13 + V10	9 264 740	7 492 170	8 412 551	8 656 478
Total des pertes en eau (hors perchlorates)		**10 526 788**	**8 429 971**	**9 747 097**	**9 850 537**

L'amélioration observée en 2011 sur les pertes réseau s'explique notamment grâce à la sectorisation, la Recherche Active de Fuites et la modulation de pression.
Cependant, l'augmentation du nombre de fuites sur canalisation au mois de février 2012 suite aux effets du gel, cumulé à la baisse de la productivité de la recherche active de fuites sont l'origine de l'augmentation des pertes réseau en 2012.

L'année 2013 a fait l'objet d'une augmentation des pertes en eau de l'ordre de 100 000 m^3, les gains de mise en décharge étant inférieurs à l'augmentation des pertes sur les réseaux d'adduction et de distribution.

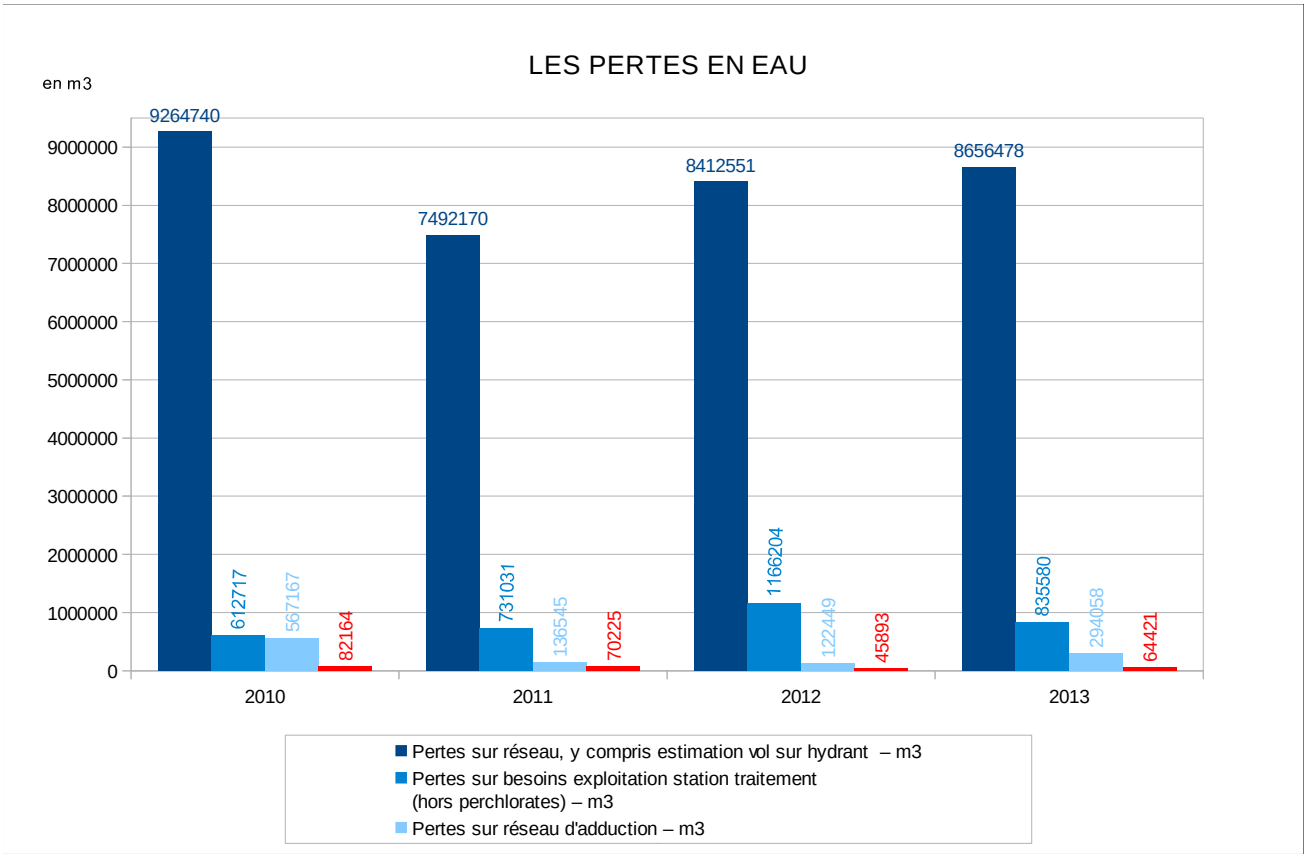
LES PERTES EN EAU
en m3
9264740
612717
567167
82164
7492170
731031
136545
70225
8412551
1166204
122449
45893
8656478
835580
294058
64421
9000000
8000000
7000000
6000000
5000000
4000000
3000000
2000000
1000000
0
2010
2011
2012
2013
Pertes sur réseau, y compris estimation vol sur hydrant – m3
Pertes sur besoins exploitation station traitement (hors perchlorates) – m3
Pertes sur réseau d'adduction – m3

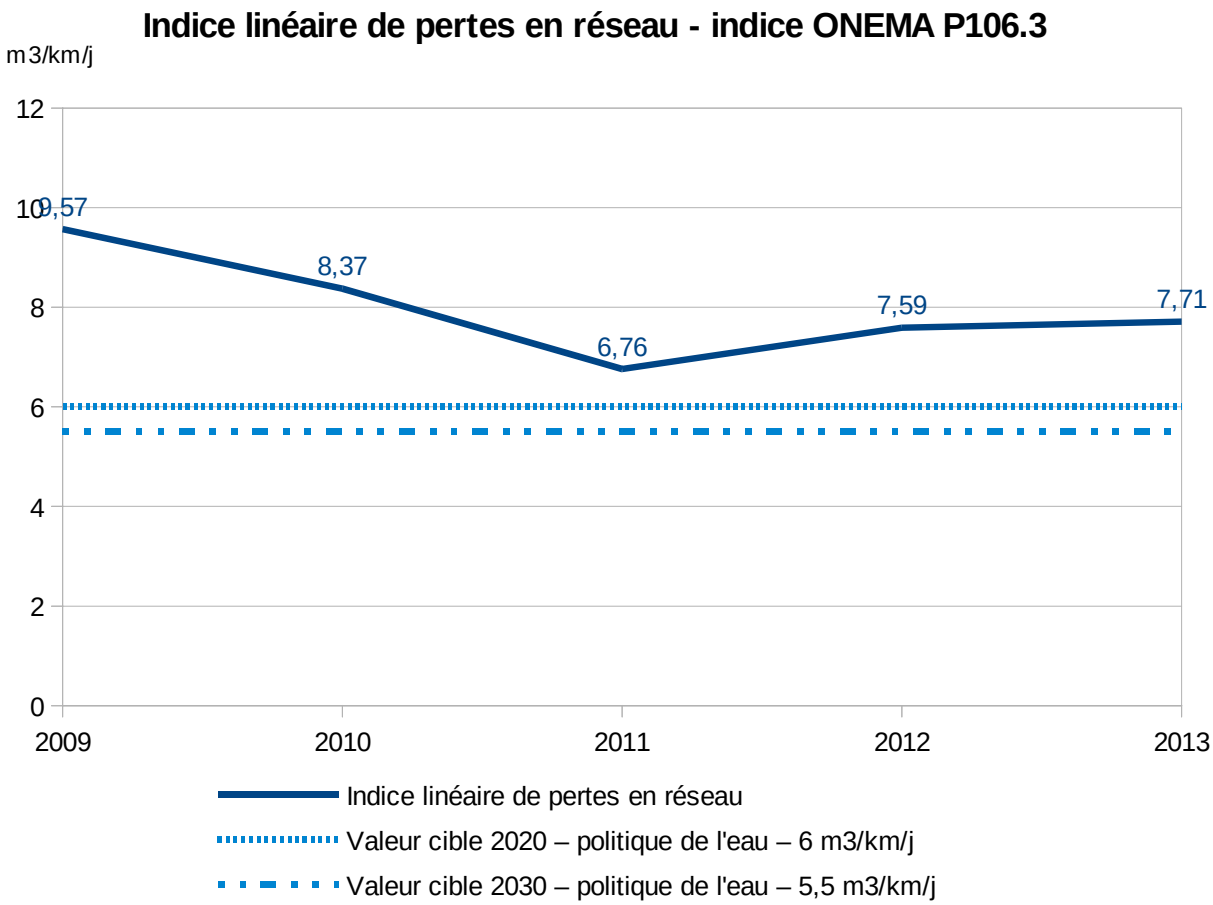

- Avancement de la protection de la ressource

Sur les 102 captages exploités par le service public de l'eau de La Cub, 71 sont dotés de périmètres de protection.

Parmi ces ressources protégées, 8 font l'objet d'une révision des périmètres de protection. Il s'agit notamment du champ captant Thil-Gamarde. Ces ressources étant impactées par la pollution au perchlorate d'ammonium du sol et de la nappe au droit du site Hérakles, un avis hydrogéologique complémentaire a été demandé début 2012 à l'ARS pour la prise en compte de cette pollution dans la définition de la protection du champ captant. Aussi, des études complémentaires ont été réalisées par Lyonnaise des Eaux en 2012 afin de quantifier et cartographier les zones de pollution.

Ces études ont aussi permis de préciser les relations hydrauliques jalles-captages AEP et les transferts des ions perchlorates mesurés dans la jalle dans les ressources prélevées.

Compte tenu de ces éléments et suite aux demandes des hydrogéologues agréés, des essais de pompage sur les ressources impactées ont été réalisés en 2013 afin d'optimiser la qualité de l'eau prélevée en limitant la contribution des eaux de la jalle.

Les expertises hydrogéologiques sont attendues pour le premier semestre 2014.

Compte tenu du nombre important de dossiers à instruire par les services déconcentrés de l'Etat, un ordre de priorité a été fixé en concertation avec l'ARS en fonction des projets d'infrastructures, d'urbanisation de secteurs pouvant impacter les ressources de La Cub.

Aussi, les dossiers classés prioritaires sont les ressources du champ captant de Bellefond situé sur la commune de Castres-Gironde, impactées par le projet GPSO et les ressources situées sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan et le Taillan-Médoc.
Ainsi l'enquête publique portant sur la Déclaration d'Utilité Publique pour l'instauration des périmètres de protection et l'autorisation sur le prélèvement et la distribution au public de l'eau destinée à la consommation humaine du Champ captant « domaine de Bellefond » et « domaine de Rocher » sur la commune de Castres-Gironde s'est déroulée du 25 novembre au 30 décembre 2013.

Globalement, l'indice d'avancement de la protection des captages de La Cub atteint 74,3% sur le territoire de La Cub en 2013.
Il est à noter qu'un indice de 80% est attribué pour chaque ressource lorsque l'arrêté préfectoral de DUP est complètement mis en œuvre.
Cependant, pour obtenir un indice de 100%, une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral doit être mise en œuvre.
Aussi, le service public de l'eau potable de La Cub a initié cette procédure en 2012, afin de formaliser toutes les actions de suivi mises en œuvre par notre concessionnaire, permettant de porter à 100% l'indice d'avancement de la protection de la ressource pour 31 captages.

Ci-dessous le tableau d'avancement concernant les procédures d'instauration des périmètres de protection :

Commune	Nom du captage	ORDRE DE PRIORITE et ETAT D'AVANCEMENT
CASTRES GIRONDE	BELLEFOND SOURCE HT1 HT2 HYDRO-TRAVAUX 3 ROCHER 3	**1** Dossier DUP en 2013 -Enquête publique novembre -décembre 2013
LE TAILLAN MEDOC	THIL DEMON	**1** Dossier DUP déposé en 2012
SAINT MEDARD EN JALLES	F1 Bis F1 approfondi	**2** Rapport préalable à la DUP déposé en avril 2013 en attente de l'avis hydrogéologique
	CAUPIAN GALERIE GAJAC 4 LANDES DE PIQUES SMIM 2	**2** Dossier DUP réactualisé suite pollution perchlorate, déposé en avril 2013
LE HAILLAN	BUSSAC SOURCE DEMANES LE RUET MOULINAT	**3** Dossiers suspendus en attente de l'avis complémentaire suite pollution perchlorate
LE TAILLAN MEDOC	THIL BARBACANES	
SAINT MEDARD EN JALLES	GAMARDE GALERIE GAMARDE PUITS RAYONNANT THIL CAPTAGE THIL FORAGE R21 THIL SOURCE R21	
MERIGNAC	CAP ROUX CAPEYRON JACOB 1 BIS JACOB 2	**4** Avis hydrogélogiques recus en 2008, dossiers minutes déposés en 2010
SAINT AUBIN DE MEDOC	CHALET OUSTAOU VIEL	
GRADIGNAN	CAZEAUX 1 CAZEAUX 2 CAZEAUX 3 COQS ROUGES MONJOUS	
LA BREDE	GUIGEOT 2 LA SAUQUE 2	
PESSAC	BACALAN GARENNE HAUT BRION	
SAINT MEDARD D'EYRANS	LE BLAYET 2	

2.4- La gestion durable des nappes souterraines

- Le SAGE Nappes Profondes de Gironde

Le sous-sol girondin, constitué de roches sédimentaires, abrite l'une des plus importantes ressources en eau de bonne qualité du bassin Adour Garonne, les forages s'y sont multipliés au cours du XXème siècle et le suivi qui en est fait depuis plusieurs années, montre la fragilité de ce patrimoine. Des risques de dégradation irréversible de la qualité liés à une surexploitation collective ont pu être mis en évidence (baisse importante du niveau piézométrique).

La nécessité et l'urgence d'un règlement pour la gestion des nappes souterraines de Gironde se sont traduites par l'approbation, par arrêté préfectoral du 25 novembre 2003, d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) "Nappes Profondes de la Gironde" qui a été révisé par arrêté préfectoral le18 Juin 2013.

Le SAGE Nappes Profondes de Gironde de 2003 a identifié des nappes d'eaux localement surexploitées entraînant un risque fort pour la pérennité de l'alimentation en eau potable ; c'est pourquoi il a arrêté un objectif de réduction des prélèvements dans ces nappes, soit 30 Mm³/an à horizon 2013. Cet objectif a été scindé (50 % d'économies, 50 % de substitutions), soit 15 Mm³/an de substitution aux prélèvements de la nappe Eocène, d'ici 2013.

Le Sage Révisé de 2013 a relevé les objectifs de réduction des prélèvements dans les nappes profondes : **20 à 25 Mm³/an de substitution sur l'ensemble du Département** à l'horizon 2020-2021.

Cette démarche solidaire **de ressources de substitution** en eau a pour objectif de :

1 – réparer les dommages avérés sur les nappes profondes « déficitaires » ou en « zone à risque de dénoyage (ZAR) :

SAGE 2003 ◊ Eocène centre

SAGE 2013 ◊ Eocène centre et Oligocène Zone à Risque

2 – prévoir les besoins complémentaires à l'horizon 2021 au vu de l'évolution du contexte démographique et environnemental.

Dans cette optique, chaque collectivité qui intervient en matière d'eau doit, pour ce qui la concerne, mettre en œuvre les diverses mesures qui lui sont opposables.

3 – atteindre un niveau de prélèvement par habitant et par an à l'échelle du département de 80m3/hab/an avec économie d'eau et 75 m3/hab/an avec économie renforcée.

Le service public de l'eau de La Cub atteint cet objectif.

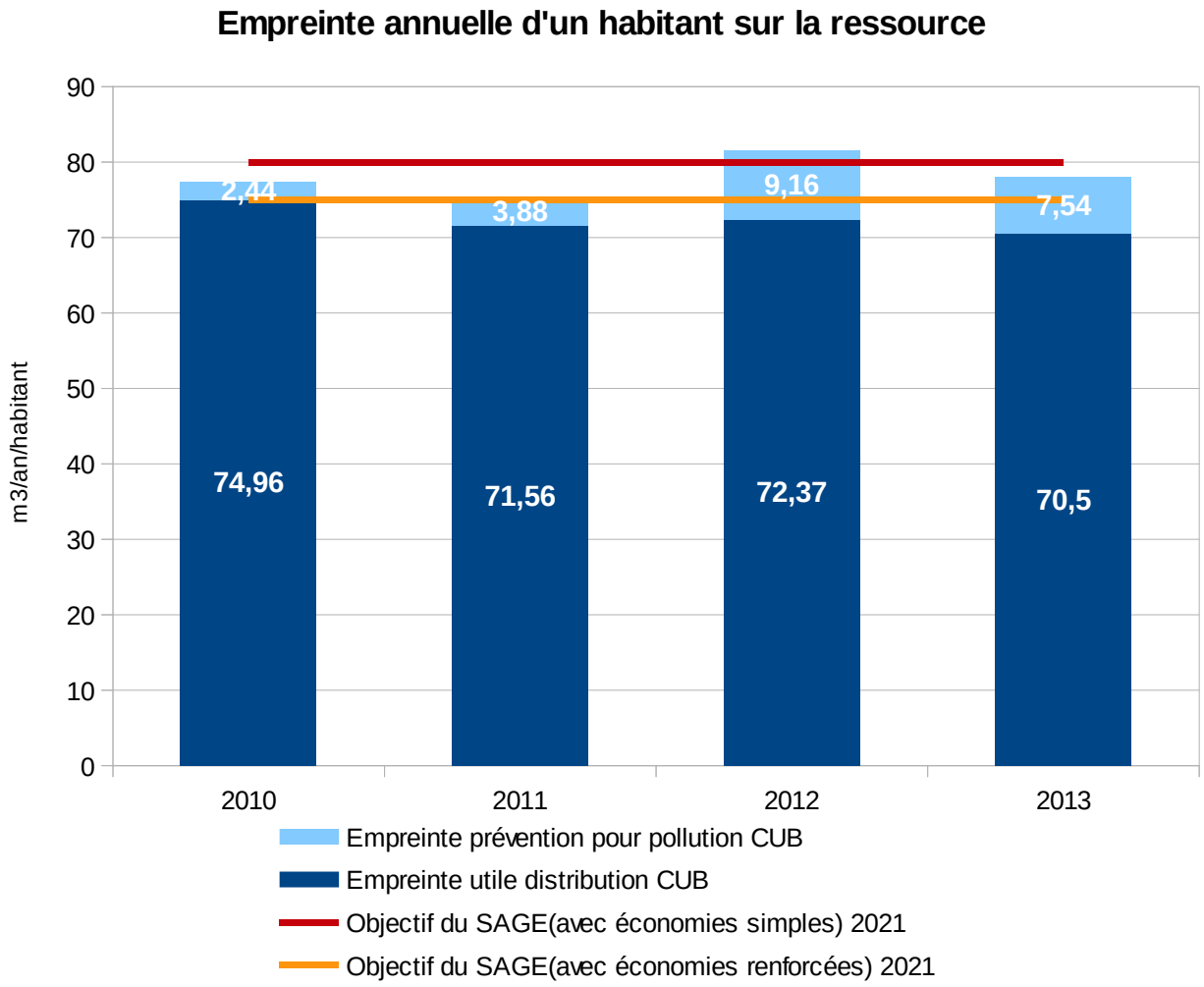

- <u>Les Ressources de Substitution</u>

Afin de répondre aux objectifs du SAGE Nappes Profondes de la Gironde, La Cub a engagé, en 2010, une réflexion sur les ressources de substitution en eau potable.

Cette démarche a abouti à la délibération communautaire n°2010-800, en date du 26 novembre 2010, par laquelle La Cub a donné un avis favorable aux propositions faites par la Commission Locale de l'Eau en matière de choix des projets techniques et de gouvernance.

La Cub a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du premier projet dans le cadre d'un consensus le plus large possible avec les collectivités et syndicats concernés. Un certain nombre de principes d'actions ont été dégagés et notamment l'engagement de La Cub, dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage :

- à associer les collectivités et groupements concernés directement par les projets ressources de substitution,
- à garantir l'application des principes de solidarité et de transparence,
- à mettre en œuvre des solutions d'urgence avec certains services d'eau confrontés à des problèmes immédiats d'accès à la ressource en eau potable.

Courant 2011, les services communautaires ont engagé une démarche de concertation auprès des services d'eau avec les partenaires « techniques » naturels pour la gestion des nappes profondes (SMEGREG et CG33), dans l'objectif de mettre en place une gouvernance partagée et admise par tous.

En outre, par délibération du 27 mai 2011, La Cub a autorisé le service public d'eau potable de la commune de Cabanac et Vilagrains à disposer d'une interconnexion pour l'alimentation permanente en eau potable en anticipation de la mise en œuvre des nouvelles ressources et afin de répondre à la situation critique du service pour faire face à la pointe de consommation, dans un souci de solidarité. Ainsi, une interconnexion avec le réseau d'eau potable de La Cub a été créée sur l'axe des « 100 000 m^3/j » au niveau du forage des Bruyères et une convention de vente d'eau en gros a été signée le 28 mai 2011.

Afin d'éclairer le choix des décideurs sur le premier projet le plus pertinent à mettre en œuvre, la Communauté urbaine de Bordeaux a fait réaliser au cours du second semestre 2012 une étude d'expertise sur les différents aspects des 3 projets de ressources de substitutions identifiées par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Parallèlement à cette étude d'expertise, les services communautaires ont travaillé sur la refonte des conventions de vente d'eau en gros (document annexé à l'avenant n°9 du contrat de concession) ainsi que sur l'évolution des statuts du SMEGREG.

Suite à cette étude d'expertise, par délibération en date du 18 janvier 2013, La Cub a décidé la réalisation, sous sa maîtrise d'ouvrage et dans le cadre de l'exercice de sa compétence Alimentation en eau potable, du projet de ressource de substitution « Oligocène des environs de Sainte Hélène » renommé « Champ captant des Landes du Médoc »pour une production de 10 Millions de m3 .

L'année 2013 a été consacrée au lancement des études hydrauliques d'intégration de la ressource de substitution dans le réseau Cub et des études de cadrage du programme du projet de ressource de substitution « Champ captant des landes du Médoc » sur les communes de Saumos et Sainte Hélène, dans l'objectif de le mettre en service le plus tôt possible et avant 2021.

- Suivi des pollutions sur le champ captant de Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles

Pollution à l'ETBE

RAPPEL : Le 10 juin 2009, une pollution à l'ETBE (ethyl-ter-butyl-éther), un produit utilisé dans la composition des essences sans plomb, est détectée dans le réseau de distribution d'eau potable de la Cub.
Cette pollution a eu pour conséquences l'interruption de l'exploitation de la station de production de Gamarde et une restriction momentanée des usages de l'eau pour environ 35 000 foyers sur 5 communes.
A la fin de l'année 2009, et du fait de la pollution persistante du champ captant, l'usine de Gamarde a été maintenue à l'arrêt, privant la collectivité d'environ 10% de sa capacité de production et l'obligeant à s'alimenter sur d'autres ressources en particulier sur les forages Eocène et Oligocène de l'axe des 100 000 m^3.
La Cub et son délégataire ont porté plainte et demandé un référé expertise auprès du Tribunal de Grande Instance pour rechercher les causes et les responsabilités de cette pollution qui a fortement impacté le service.
Le rapport de l'expert judiciaire, déposé le 25 avril 2012, a identifié la responsabilité de la société HYPERCOSMOS, exploitant de la station service implantée sur le centre commercial Leclerc de Saint-Médard-en-Jalles de laquelle s'est échappée de l'essence sans plomb.

Tout au long de l'année, le délégataire a maintenu le suivi analytique autour des évolutions de la pollution identifiée à proximité de la station service et son suivi sur le site de l'usine de production de Gamarde.

La société HYPERCOSMOS a poursuivi, en 2013, ses actions de dépollution au droit de la station service mais les valeurs enregistrées restent toujours élevées et viennent confirmer la présence d'une pollution significative (hydrocarbures, ETBE, MTBE,...) en aval de la station.

Pollution au perchlorate d'ammonium

RAPPEL : Fin juin 2011, l'ARS (Agence Régionale de Santé) constate la présence de perchlorate sur deux ressources majeures de La Cub, à savoir sur les sites de Thil et de Gamarde à Saint-Médard-en-Jalles.
Composant du propergol utilisé comme combustible dans la fabrication des fusées, missiles et airbag, le perchlorate ne fait pas partie des paramètres définissant la potabilité de l'eau. Localement, ce produit est utilisé sur le site de l'entreprise SME à Saint-Médard-en-Jalles.
Dès le 1er juillet 2011, La Cub et son délégataire décident d'adapter le système d'alimentation en eau potable afin de garantir, sur l'ensemble de l'agglomération, une teneur inférieure à 4 µg/L, niveau sensiblement inférieur à la valeur guide de 15 µg/L définie par les autorités de santé.
En suivant, le seuil du taux de perchlorate acceptable dans l'eau potable a été fixé par le Ministère de la Santé à 15 µg/l pour l'ensemble de la population et à 4 µg/L pour l'eau utilisée pour la préparation des biberons des nourrissons jusqu'à 6 mois.
Il faut rappeler qu'aucune norme n'est en vigueur en Europe.
La Cub et son délégataire ont mis en place un plan d'actions destiné à respecter les seuils les plus contraignants et maintenir la distribution d'eau potable aux habitants de l'agglomération bordelaise :
- confinement du site à l'origine de la pollution,
- renforcement de l'exploitation des ressources non affectées,
- poursuite des multiples contrôles et tests sur l'ensemble des sources et du réseau de l'agglomération,
- essais de plusieurs techniques de traitement : osmose inverse, échange d'ions, traitement biologique…,
- mise en place d'une mission inter-services sur le suivi de la vulnérabilité des ressources en eau en milieu urbain.

Ainsi, pour respecter les contraintes de qualité liées au perchlorate d'ammonium, La Cub et son délégataire ont maintenu l'arrêt de plusieurs ressources telles que Gamarde, Thil R21 et la galerie de Caupian, privant l'agglomération d'environ 15 000 m³/jour.
Pour palier à ce déficit de production, le service public de l'eau potable a entre autres renforcé l'exploitation des ressources éocène et a procédé au développement du champ captant de Cap de Bos à Saint-Médard-en-Jalles.
Par ailleurs, au lendemain de la pollution, La Cub a déposé une plainte contre X et une assignation en référé-expertise a également été déposé, fin 2011, avec pour objectifs de :
- déterminer l'origine de la pollution et les voies de transfert dans les eaux souterraines,
- définir l'étendue de la pollution,
- définir les moyens à mettre en œuvre afin de remédier à la pollution,
- se prononcer sur les préjudices et sur responsabilités.

Tout au long de l'année 2013, le délégataire du service public de l'eau potable a poursuivi le suivi analytique en collaboration avec l'ARS.

Un traçage de la Jalle à la fluorescéine réalisé en 2012 a démontré l'existence d'un transfert entre le cours d'eau et les captages de Thil R21 et la galerie de Gamarde. Aussi, des investigations complémentaires ont été menées en 2013 (essais hydrogéologique, tests de pompage,...) afin de mieux appréhender les relations entre la nappe de l'Oligocène et la Jalle au droit des captages concernés.

Par ailleurs, des réunions d'expertise se sont tenues en janvier, mai et octobre 2013.

En outre, dans le cadre de la révision des périmètres de protection du champ captant de Thil-Gamarde, et à l'instar de la démarche lancée suite à la pollution à l'ETBE de 2009, l'ARS a désigné, courant 2012, deux hydrogéologues agréés pour un avis complémentaire sur la protection du champ captant de Thil-Gamarde, Bussac et Demanes.

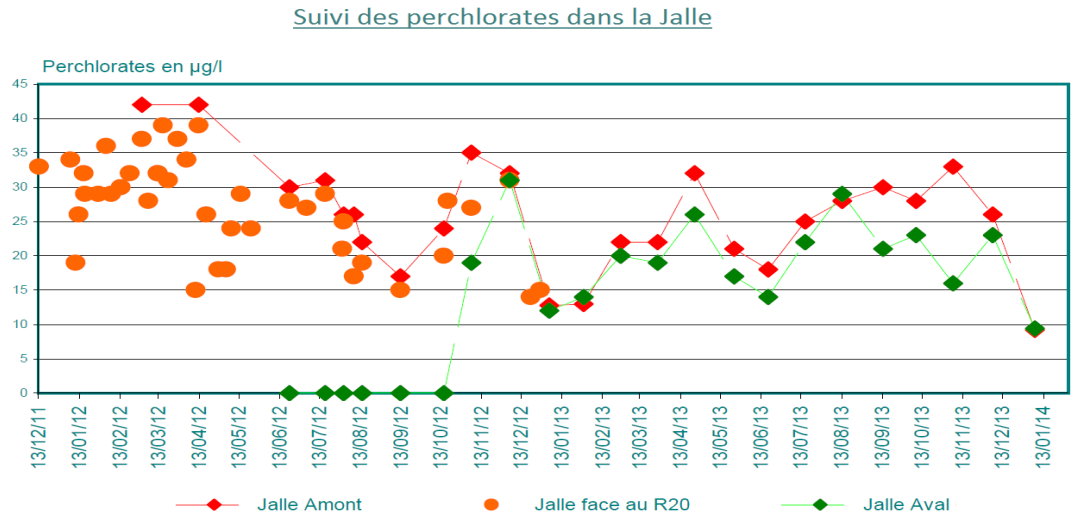

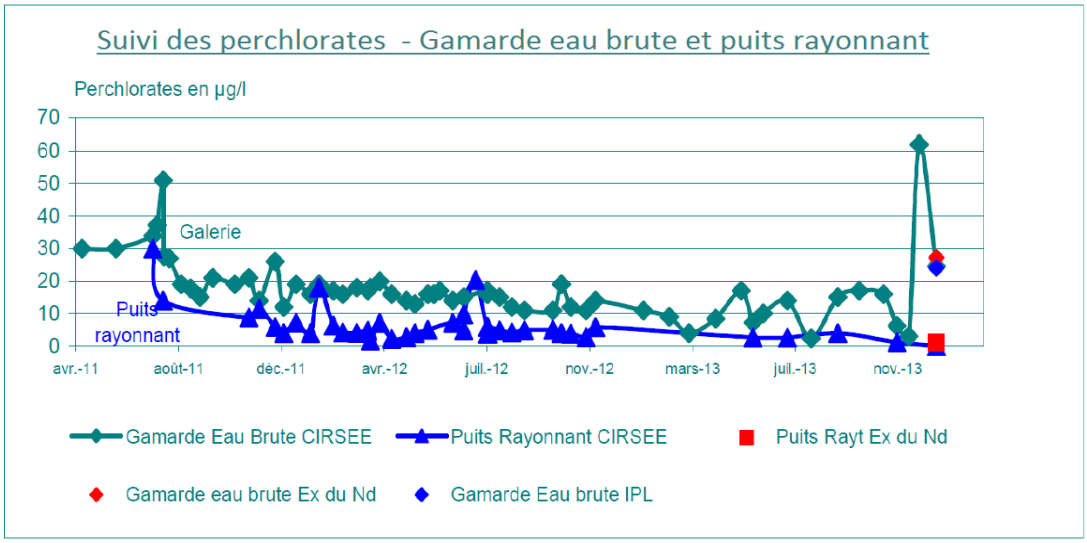

Un arrêté Préfectoral, en date du 31 janvier 2013, a défini un plan de remédiation des pollutions historiques (perchlorate d'ammonium, composés organohalogénés COHV) à mettre en œuvre par l'industriel sur son site. Cela doit notamment se traduire par la suppression des transferts en nappe, le traitement des sols impactés et l'évacuation des déchets.
Le choix des procédés et leur efficacité est établi avec l'avis d'un tiers expert (le BRGM).

2.5- Projets 2013-2014

- Projets finalisés en 2013 :

L'année 2013 a été marquée par :

- L'amélioration de la filière de traitement sur l'usine de Gajac dans le but de renforcer le système de production d'eau potable face aux risques parasitaires et phytosanitaires.
- La réalisation d'un premier tronçon de la canalisation Gajac – Gamarde/Cantinolle. Cette création permettra de renforcer l'exploitation de ressources non déficitaires (Cap de Bos) et apportera une nouvelle disponibilité sur Cap Roux afin de diminuer les prélèvements existants à l'Eocène sur l'axe des 100 000.
- Le passage au chlore gazeux sur 11 stations sur la zone d'influence Cap Roux, Gajac, Rouquet et poursuite du programme de suivi analytique.
- Le déploiement des récepteurs de télérelève et des émetteurs sur les compteurs de 20 mm et plus.
- Travaux de réhabilitation de l'aqueduc du Taillan et tubage de cet aqueduc rue Croix de Seguey dans le cadre des travaux du parking de compensation Beaujon pour les travaux du tramway.
- La poursuite du projet de modulation de pression. Des travaux de modulation de pression sur 3 secteurs hydrauliques (**l'étage 50** secteur Bas-Cenon, **l'étage 43** secteur Beauregard et **l'étage 46** la commune de Parempuyre).
- La modernisation du télécontrôle AUSONE.
- Le démarrage des travaux de sécurisation des 7 sites OIV (Organisme d'Importance Vitale).
- La fin du programme de renouvellement des branchements en plomb.

- Projets à l'étude pour 2014 :

L'année 2014 devrait être marquée par :

- La poursuite de la réalisation des derniers tronçons de la canalisation Gajac – Gamarde /Cantinolle.
- La poursuite du passage au chlore gazeux sur d'autres sites de production d'eau potable (Génicart, Loret,...).
- La poursuite et la fin du déploiement des récepteurs et émetteurs de télérelève.
- La réalisation du raccordement de la commune de Bouliac aux infrastructures du service public de l'eau potable de La Cub.
- La poursuite des évolutions du télécontrôle AUSONE.
- La poursuite des travaux de sécurisation des 7 sites OIV (Organisme d'Importance Vitale).
- Les travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre du projet de tramway.

2.6- Les services aux usagers

Depuis le 1er janvier 2013 et l'entrée en application de l'avenant n°9 au traité de concession, un nouveau règlement de service est entré en vigueur. Les principales modifications portent sur les engagements du service public de l'eau en matière de service aux usagers. Ceux-ci ont été traduits dans une Charte Usagers, diffusée à chaque abonné au cours du 1er trimestre 2013 en même temps que le nouveau règlement de service. Pour le service de l'eau potable, 12 engagements ont

été définis, portant par exemple sur le délai de réponse aux questions portant sur la qualité de l'eau, le délai de transmission d'un devis de branchement ou encore d'avertissement en cas de coupure d'eau programmée. Le non respect de ces engagements donne droit à une remise de -10 m^3 sur la facture de l'abonné concerné.

En 2013, 4 abonnés ont sollicité et bénéficié de la remise de -10 m^3 suite au non-respect par le service public de l'eau d'un des engagements de la Charte.

L'avenant n°9 au traité de concession prévoit également le suivi d'indicateurs de performance à fréquence régulière (mensuelle, trimestrielle ou annuelle). 18 indicateurs ont ainsi été élaborés, rejoignant les engagements de la Charte, afin d'apporter un haut niveau de qualité de service aux différentes étapes du parcours de l'usager : délai d'abonnement, délais relatifs aux branchements d'eau, réponses aux demandes par courriers et par téléphone, respect d'une plage horaire pour les rendez-vous, etc. Un des points marquants de l'année 2013 est la reconquête de la qualité de service au niveau du taux de prise d'appels du Centre de Relations Clientèle, avec un taux de prise d'appels de 89,2% qui avoisine l'objectif de 90%. A l'inverse, le délai de demande des autorisations administratives après réception de l'acompte de l'abonné pour la réalisation de son branchement reste à améliorer pour atteindre 5 jours ouvrés dans 95 % des cas ; en 2013, le délai de 5 jours ouvrés a été respecté dans 88 % des cas.

2.7- Actions de solidarité et de coopération décentralisée

Le 28 juin 2013, le Conseil de Communauté a acté la mise en œuvre du dispositif Oudin-Santini sur la base d'une contribution annuelle de 200 000€ qu'il a été décidé de grouper sur deux années, soit un montant total de 400 000 € pour les exercices 2013 et 2014, répartis en deux enveloppes :

- une enveloppe Appel à projets de solidarité internationale dans le domaine de l'eau (50% de l'enveloppe globale) : 200 000€ (190 000€ pour la subvention de projets + 10 000 € pour l'évaluation des projets validés),
- une enveloppe affectée à des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau en lien avec les accords en cours (50% de l'enveloppe globale) : 200 000 €.

S'agissant de la solidarité internationale, la Cub a lancé un appel à projets dans le domaine de l'eau pour 2013-2014.

Les projets retenus sont les suivants :

· Projet 1 : Congo - « Accès durable à l'eau potable et à l'hygiène dans le village de Mbanza Nkolo. Mise en place d'infrastructures d'assainissement de base », présenté par Médecins d'Afrique Aquitaine, pour un budget prévisionnel total de 42 369 € dont 8 000 € de

subvention demandée (sous réserve qu'un dossier de demande de subvention du même montant soit déposé auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui a accepté de subventionner ce projet sur le principe de la parité comme prévu dans le cadre de cet appel à projet)

· Projet 2 : Burkina Faso - « Réalisation de 6 forages et construction de 100 latrines familiales, dans 6 villages cibles de la commune de Banfora », présenté par la Mairie de Pessac, pour un budget prévisionnel total de 105 770 €, dont 41 140€ de subvention demandée.

· Projet 3 : Niger - « Réalisation d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement. Appui à la bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement dans la commune rurale de Makalondi » présenté par Eau Vive, pour un budget prévisionnel total de 265 940 € dont 40 000 € de subvention demandée, sous réserve de précisions quant au budget.

· Projet 4 : Madagascar - « Adduction d'eau potable et amélioration des conditions sanitaires du centre de la commune de Brickaville (appui technique et organisationnel) », présenté par Hydraulique Sans Frontières, pour un budget prévisionnel total de 284 000€ dont 47 000 € de subvention demandée, sous réserve de précision quant au bouclage du plan de financement.

· Projet 5 : Niger - « Accès à l'eau et à l'assainissement, formation à l'hygiène : Réalisation de 5 puits d'eau potable dans 5 villages de la vallée de Tidène (1 puits par village) », présenté par Puits du Désert, pour un budget prévisionnel total de 135 000 € dont 35 000€ de subvention demandée, sous réserve de précisions quant aux coûts du matériel utilisé et l'envoi des conclusions d'évaluation de précédents projets.

· Projet 6 : Bénin - « Accès à l'eau potable pour la population du bourg de Djêgbadji », présenté par l'association Coopération Internationale pour les Equilibres Locaux (CIELO), pour un budget prévisionnel total de 14 000€ dont 5000€ de subvention demandée.

· Projet 7 : Maroc - « Projet d'eau et d'assainissement dans le cadre des rénovations d'écoles du monde rural dans la province d'Essaouia », présenté par Afoulki France, pour un budget prévisionnel total de 116 000€ dont 30 000€ de subvention demandée.

· Projet 8 : Mali - « Adduction d'eau et assainissement pour le dispensaire et la maternité de Niamé commune de Bancouman », présenté par Des Briques pour l'Avenir, pour un budget prévisionnel total de 19 650€ dont 7 860€ de subvention demandée.

3- Compte rendu financier 2013 du service de l'eau

Les éléments indiqués ci-après constituent une synthèse sur l'évolution des comptes de la concession. L'analyse détaillée qu'en a faite l'IGA figure en annexe au présent rapport.

- **Evolution des produits**

Les recettes d'exploitation (hors comptes de tiers) s'élèvent à 68,0 M€ en 2013, contre 67,3 M€ en 2012, soit une progression de +1,1%.

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Evolution
Total Volumes vendus (Détail+VEG) en milliers de M3	**40 344**	**39 372**	**-2,4%**
CA part variable	44 761	43 252	-3,4%
CA part fixe	15 994	16 578	3,7%
Ventes en gros et divers	293	238	-18,6%
Abonnements redevance incendie	711	2 109	196,6%
CHIFFRE D'AFFAIRES EAU	**61 759**	**62 178**	**0,7%**
Recettes accessoires	147	777	430,4%
Recettes complémentaires	1 608	1 579	-1,8%
Recettes travaux	3 799	3 491	-8,1%
TOTAL RECETTES AFFECTABLES - EAU	**67 313**	**68 024**	**1,1%**

L'évolution du chiffre d'affaires eau reflète les évolutions tarifaires suite à l'entrée en vigueur de l'avenant n°9 (cf. Partie 2.2).

Globalement, le chiffre d'affaires - part fixe augmente de 3,7 % entre 2012 et 2013 en raison de la baisse de l'abonnement pour les compteurs de diamètre 15 mm et de l'augmentation pour les compteurs de diamètre supérieurs à 15 mm ainsi que de l'augmentation du nombre d'abonnés : 252 477 abonnés au service de l'eau au 31 décembre 2013, en progression de 2,5 % par rapport à 2012.

En revanche, le chiffre d'affaires - part variable du tarif a diminué de -3,4 %, en raison:

- de la baisse des volumes consommés (-2,4 %)
- de l'extension de la première tranche de facturation à tarif réduit (50 premiers m^3 facturés 10 % moins cher que les suivants) aux 170 premiers m^3
- de la création d'une tranche supplémentaire de facturation pour les consommations supérieures à 5 400 m^3

Les recettes accessoires augmentent de 630k€. En effet, depuis 2013, Lyonnaise des Eaux refacture à la SGAC la gestion de la base de données clientèle, de la facturation et du recouvrement, dans le cadre d'une convention tripartite CUB – SGAC – Lyonnaise des Eaux. Cela représente des produits supplémentaires de + 587 k€.

Les recettes liées aux branchements diminuent dans la même proportion (-7 %) que le nombre de branchements standards posés.

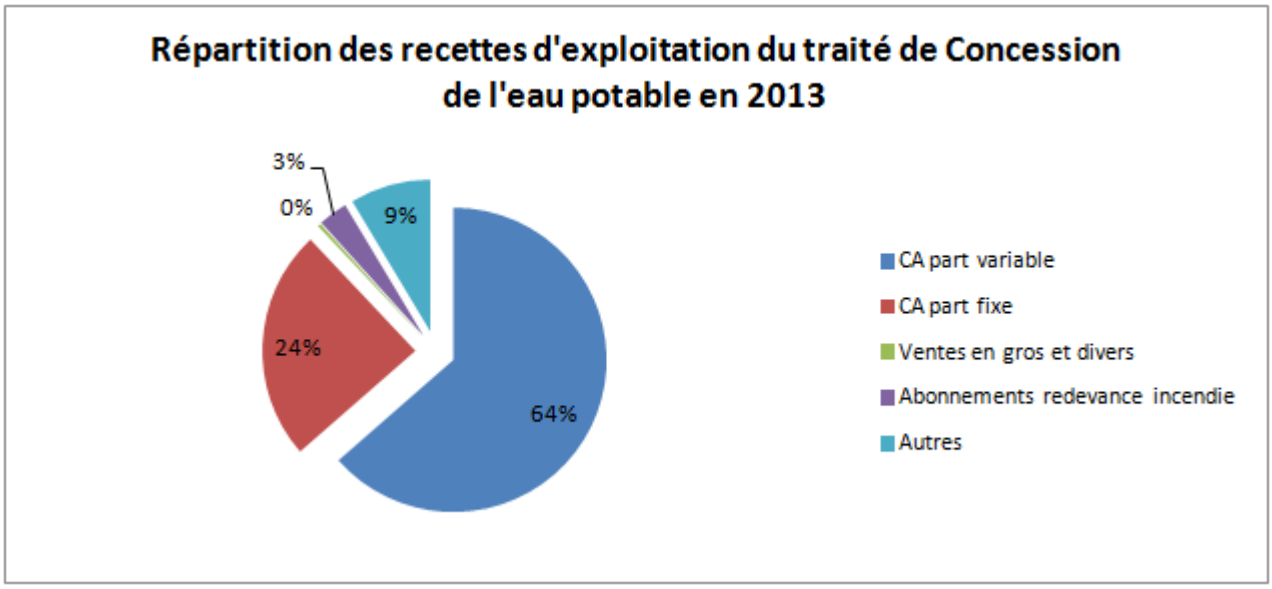

- **Evolution des charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation de Lyonnaise des Eaux s'élèvent à 38,6M€ en 2013, contre 38,4 M€ en 2012 (+0,6 %).

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Evolution
Personnel	13 892	15 239	9,7%
Energie	2 004	1 872	-6,6%
Achats d'eau	13	88	580,1%
Produits de traitement	231	305	32,1%
Analyses	752	485	-35,5%
Sous-traitance matières fourniture	8 450	6 865	-18,8%
Impôts et taxes	1 157	1 500	29,6%
Autres dépenses d'exploitation	6 775	7 863	16,0%
Frais de contrôle	167	306	83,3%
Ristournes et redevances contractuelles	569	98	-82,8%
Frais de siège et contribution à la recherche	3 151	2 900	-8,0%
Participation aux frais de développement du SI national LEF	851	700	-17,7%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	340	350	2,9%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (hors charges calculées)	**38 351**	**38 570**	**0,6%**

Les charges de personnel augmentent de 9,7 % entre 2012 et 2013 (+1 347 k€). Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des charges de personnel incluses dans le coût de réalisation des investissements (-592 k€). Globalement, les charges de personnel n'augmentent ainsi que de 2,9 %.

Le poste achat d'eau augmente de 580%, en raison essentiellement de l'incorporation au périmètre de la concession de la commune de Bouliac.

Le coût des analyses est en diminution de 36% entre 2012 et 2013, après avoir augmenté de 48% entre 2011 et 2012. En effet, ce poste était très élevé en 2012, en raison du programme d'analyse sur perchlorate. Celui-ci se maintient à un niveau relativement élevé en 2013.

Les coûts de sous-traitance, matières et fournitures sont en baisse de – 1 592 k€ (-18,8 %) ce qui s'explique par la baisse de la sous-traitance travaux pour la réalisation des branchements neufs (-291 k€ soit -16%), et de façon majoritaire par la baisse de la sous-traitance réseau (-1 234 k€ soit -31%) directement corrélée à la diminution du nombre de réparations pour fuites sous traitées sur canalisations -24% et sur branchements -27%.

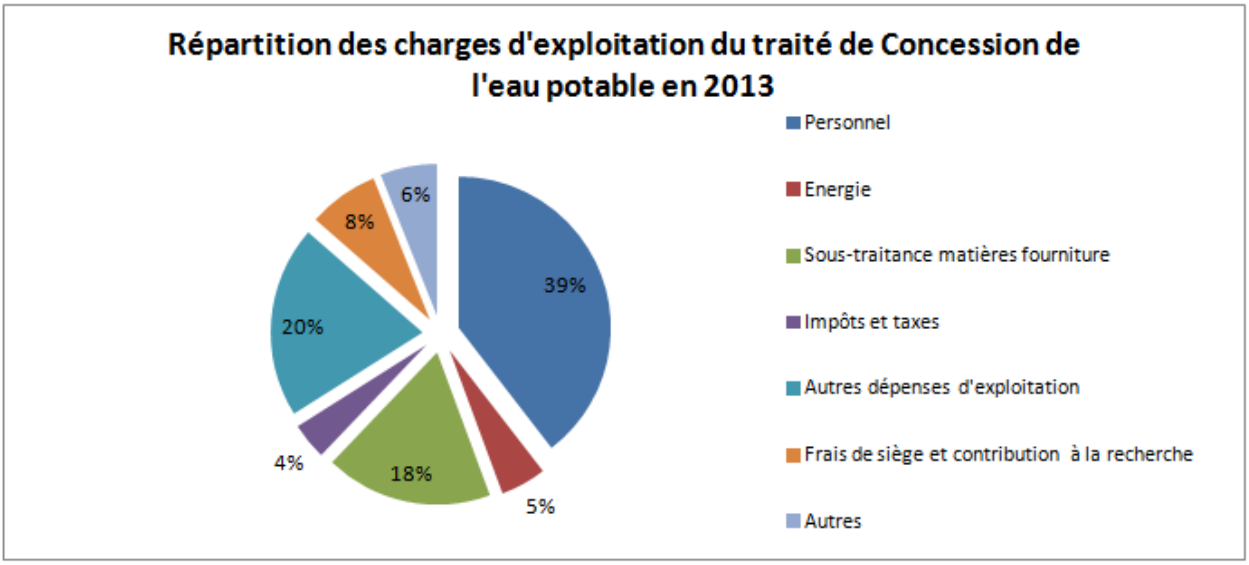

- ***Flux d'investissements***

Les dépenses d'investissement 2013 de Lyonnaise des Eaux, nets de subventions, s'élèvent à 30,7M€ contre 31,8M€ en 2012.

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Evolution
Biens de 1er établissement	2 328	3 639	56,3%
Renouvellement fonctionnel	3 503	5 051	44,2%
Renouvellement patrimonial	22 745	18 124	-20,3%
Domaine privé hors compteurs	278	321	15,1%
Domaine privé compteurs	817	1 293	58,3%
Domaine privé compteurs SRU + télérelève SRU	3	7	147,6%
Domaine privé télérelève hors SRU			
TOTAL INVESTISSEMENTS PHYSIQUES	**29 674**	**28 435**	**-4,2%**
Annuités de la dette reprise à la collectivité	2 524	2 521	-0,1%
TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENTS	**32 198**	**30 955**	**-3,9%**
Subventions perçues	-392	-223	-43,1%
TOTAL FLUX INVESTISSEMENTS NETS des subventions	**31 806**	**30 732**	**-3,4%**

Soit après reclassement dans chacune des catégorie d'investissement contractuelle :

Synthèse des investissements (k€)	Réel 2012	Réel 2013
1er établissement financé par le concessionnaire (yc télérelève)	2 873	4 225
renouvellement patrimonial financé par le concessionnaire (y c. compteurs)	23 298	19 158
renouvellement fonctionnel financé par le concessionnaire	3 503	5 051
total investissements physiques	**29 674**	**28 435**
annuités de la dette	2 524	2 521
total des flux d'investissements physiques et de la dette	**32 198**	**30 955**
SUBVENTIONS (selon le tableau des flux de l'annexe 11.1)	-392	-223
total des flux d'investissements physiques et de la dette nets des subventions	**31 806**	**30 732**

Les investissements réalisés par le délégataire sont répartis en trois catégories:

- **Travaux de premier établissement** : ces travaux désignent les opérations spécifiques d'extension ou de renforcement des installations du service concédé visées à l'article 28 du traité de Concession. Ces travaux sont en hausse de +1 311k€, soit +56,3% par rapport à 2012.

- **Renouvellement fonctionnel** : ces opérations consistent à réhabiliter ou à remplacer par du matériel neuf les équipements devenus impropres à l'usage pour lequel ils ont été conçus (coût de maintenance élevé, présomption de panne, disponibilité insuffisante, matériel obsolète, etc.). Les charges liées au renouvellement fonctionnel sont en hausse de +1 548k€, soit +44% par rapport à 2012

- **Renouvellement patrimonial** : ces opérations programmables consistent à réhabiliter ou remplacer des ouvrages du service (génie civil, canalisations...). En 2013, les investissements réalisés sont de 18 124 k€, en baisse de 4 620 k€ (- 20 %) notamment sous l'effet du retard pris par les travaux du tramway.

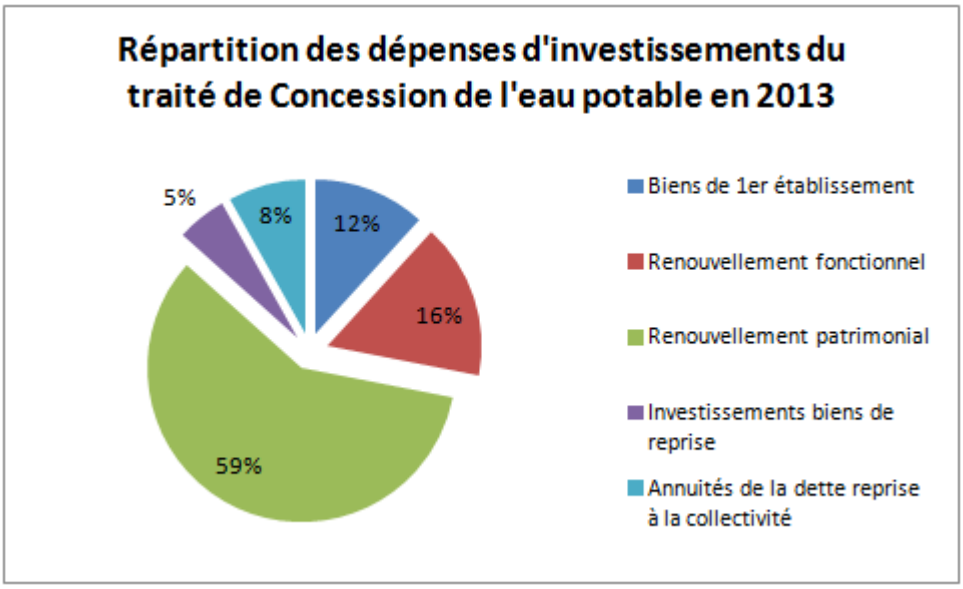

- **Synthèse**

Le tableau ci-dessous compare les flux financiers réalisés en 2013 au prévisionnel issu de l'avenant n°9.

Le solde de trésorerie annuelle disponible avant impôts sur les sociétés et frais ou produits financiers est supérieur à la prévision (-591k€ contre -4980k€ prévus à l'avenant n°9). Cet écart s'explique en grande partie par le décalage des travaux du tramway, alors que la trésorerie nette d'exploitation (solde de l'ensemble des charges et des recettes d'exploitation, en incluant la variation du Besoin en Fonds de Roulements) est proche de la prévision (écart de +0,8%).

EN k€ COURANTS (hors comptes de tiers)	Prévisionnel 2013	Réalisé 2013	Ecart
Total Volumes vendus (Détail+VEG) en milliers de M3	40 688	39 372	-3,2%
+ Recettes d'exploitation	70 792	68 024	-3,9%
- Charges d'exploitation (hors charges calculées)	40 568	38 570	-4,9%
= Trésorerie d'exploitation	**30 223**	**29 455**	**-2,5%**
+ Variation du BFR d'exploitation	254	-754	-396,9%
= Trésorerie nette d'exploitation	**29 969**	**30 209**	**0,8%**
+ Flux d'investissements	35 114	30 955	-11,8%
+ Subventions	-232	-223	-3,6%
= Investissements nets des subventions	**34 883**	**30 732**	**-11,9%**
+ Flux nets ressources remboursables	-67	-67	0,0%
= Solde de trésorerie annuelle disponible avant impôts sur les sociétés et frais ou produits financiers	**-4 980**	**-591**	**-88,1%**

II- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1- Description du service public de l'assainissement collectif

La Cub assure la maîtrise d'ouvrage des installations du service public de l'Assainissement (définition de la politique d'équipement du territoire, financement et réalisation des systèmes de collecte et de traitement des eaux ainsi que des opérations de renouvellement des ouvrages de canalisations et de génie civil).
Dans le cadre des dispositions du contrat d'affermage, la Société de Gestion de l'Assainissement de La Cub, filiale de Lyonnaise des Eaux France, en sa qualité de fermier, assure, pour une durée de 6 ans, l'exploitation du service public de l'Assainissement collectif sur la totalité du territoire communautaire, et notamment la collecte, le pompage et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination des produits de dégrillage, des sables, des huiles, des graisses et des boues issues des ouvrages d'assainissement.
Ce contrat d'affermage initié au 1er janvier 2013, se termine au 31 décembre 2018.
Le fermier est responsable du fonctionnement du service à ses risques et périls et pourvoit à l'exploitation, à l'entretien et au renouvellement électromécanique des biens affermés.
Enfin, il maintient en bon état le patrimoine affermé, propriété de la collectivité.
Par ailleurs, pour des raisons spécifiques au territoire communautaire, sa mission est étendue au stockage, au pompage, à l'évacuation ou au traitement des eaux pluviales urbaines.

En contrepartie, le fermier perçoit une rémunération au titre des eaux usées auprès des usagers, et, au titre de l'évacuation des eaux pluviales, directement auprès de la Communauté urbaine.

- **<u>Les engagements du contrat d'assainissement 2013-2018</u>**

Dans ce nouveau cadre contractuel, La Cub, autorité organisatrice, renforce sa position d'une part, en fixant à l'exploitant les orientations stratégiques en termes de qualité de service et de maîtrise des tarifs et d'autre part, en renforçant son contrôle pour s'assurer que les résultats atteints répondent aux objectifs.
Le contrat de délégation d'assainissement porte le principe de mesure annuelle de bonus et de malus, qui vise à rendre incitative pour le délégataire l'atteinte des objectifs de qualité de service et à faciliter le contrôle du délégant.
Ainsi, les 603 engagements contractuels couvrent l'ensemble des activités de l'exploitant (achat, exploitation collecte, épuration, patrimoine, analyse du système d'assainissement, clientèle, système d'information, recherche et développement, communication), son organisation (achat, ressources humaines, contrôle de gestion) et le pilotage du contrat avec le délégant.

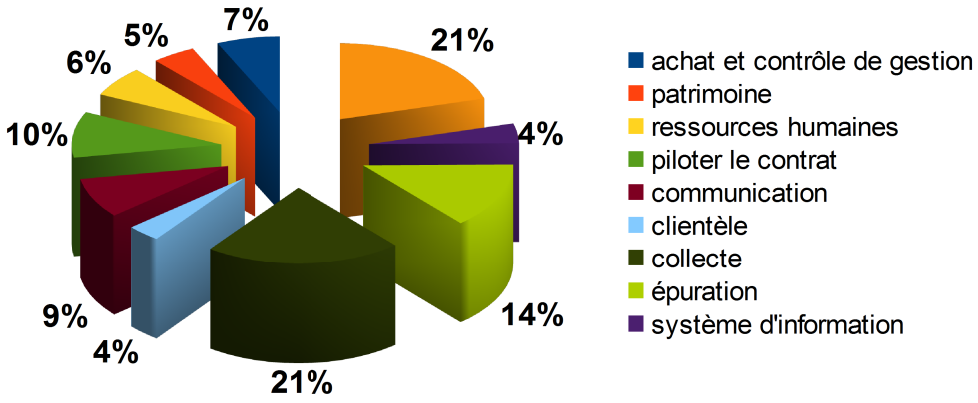

Figure 1 : répartition des engagements par thématiques

Parmi ces engagements, la réalisation d'une quarantaine d'études constitue un apport dans la réflexion de La Cub sur les enjeux des services de l'assainissement et du pluvial.
Ces études proposent des optimisations de l'exploitation, des améliorations de la sécurité, une protection accrue du milieu naturel et une anticipation des besoins futurs.
Elles pourront déboucher, suivant leur intérêt, sur des investissements à la charge du délégant ou du délégataire (pour le renouvellement fonctionnel).

Un site internet partagé entre le délégataire et le délégant permet l'échange documentaire, dont les justificatifs des engagements et les rapports d'activité, l'accès à la supervision en temps réel du système d'assainissement, l'accès aux données patrimoniales, aux actualités, et aux organigrammes. Cet « intranet délégant-délégataire » est un outil innovant par la richesse de ses informations en termes de suivi de l'activité en temps réel et de partage de l'information terrain.

Pour l'année 2013, 123 engagements sont clôturés, 247 engagements récurrents ont été réalisés dans les délais, 9 sont suspendus car ne pouvant s'appliquer en l'état, et 15 ne sont pas réalisés dans les délais ou n'ont pas atteint les objectifs (soit 4% des engagements mesurés).

- **Architecture du système d'assainissement**

Le système d'assainissement de la Communauté urbaine de Bordeaux est réparti en 6 bassins de collecte et de traitement des eaux usées, auxquels se superpose le dispositif d'assainissement pluvial de lutte contre les inondations.
La capacité d'épuration théorique s'élève, pour l'ensemble des 6 stations d'épuration existantes, à 1,156 millions d'équivalent habitants.

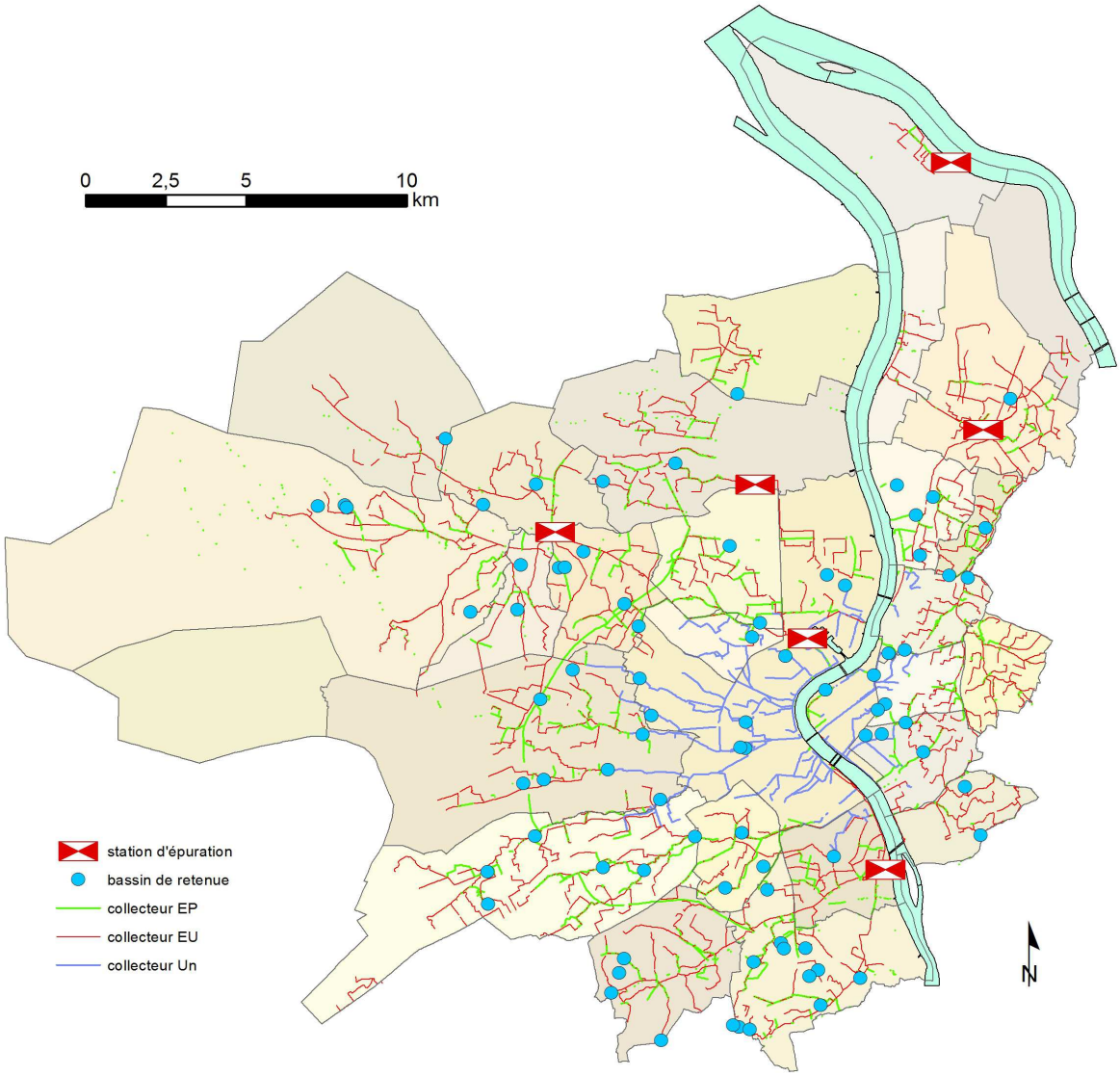

Figure 3 : réseau structurant de l'assainissement

- **Nombre d'habitants desservis**

Le service public de l'Assainissement collectif, géré par la SGAC dessert les 27 des 28 communes de La Cub, soit près de 722 548 habitants
Sur la commune de Martignas :
- l'assainissement des eaux usées est géré par le syndicat mixte de Saint Jean d'Illac
- la gestion des eaux pluviales urbaines est assurée par la SGAC dans le cadre du contrat d'affermage.

- **Nombre de clients desservis:**

A fin 2013, le nombre de clients assujettis à la redevance assainissement s'établit à 257 693 (y compris les communes extérieures à La Cub).

- **Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées**

Le taux de desserte correspond au rapport entre les usagers domestiques effectivement raccordés à un réseau existant, sur les usagers domestiques potentiellement raccordables à ce même réseau.

La zone d'agglomération étant presque entièrement équipée en réseaux d'assainissement ; le taux moyen de desserte est ainsi estimé à **99.7%.**

- **Connaissance des réseaux**

Le système d'information géographique décrit l'ensemble des réseaux d'assainissement connus sur La Cub.

En dehors des travaux réalisés par la collectivité dont l'intégration du réseau dans le patrimoine communautaire se fait au fil de l'eau, 120 km de réseaux sous voies publiques ont été intégrés dans le cadre du nouveau contrat d'affermage en 2013.

Fin 2013, les linéaires de réseau atteignent 1 501 km pour les eaux pluviales, 1 834 km pour les eaux usées et 784 km pour les réseaux unitaires, pour un total de **4 120 km**.

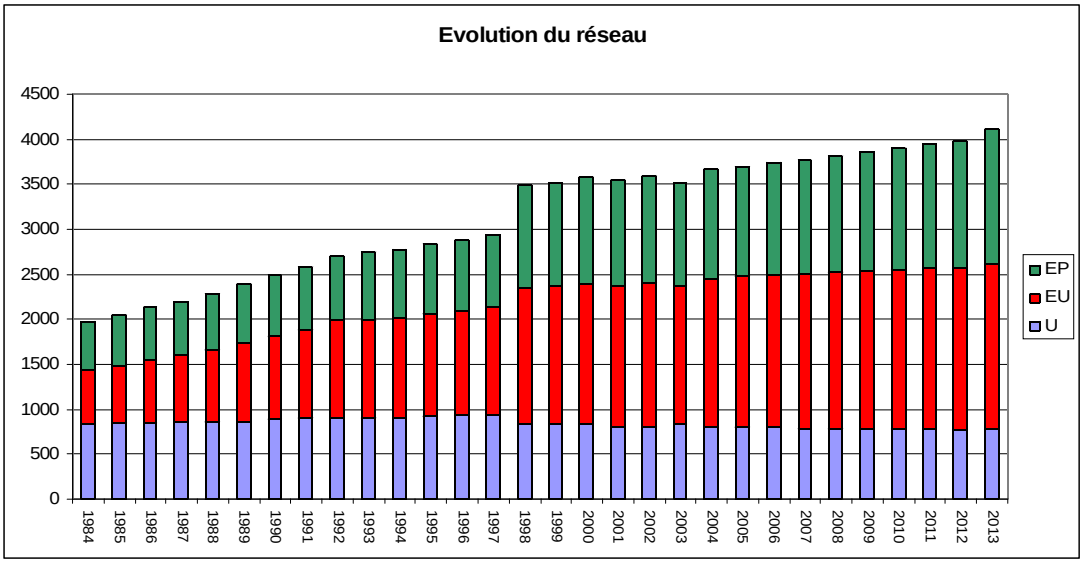

Graphique évolution du réseau

- **Les autres données patrimoniales**

La capacité de stockage des eaux pluviales s'élève à environ 2 583 049 m³ dont 1 925 358 m³ confiés à l'exploitant correspondant à un total de 154 ouvrages affermés. La capacité de pompage s'élève en eaux pluviales à 472 778 m³/h et en eaux usées à 33 685 m³/h pour 147 stations
Le nombre de branchements assainissement atteint 163 284 et celui des bouches d'égout 46 878.

- **Le télécontrôle RAMSES et ses évolutions**

Le centre de télécontrôle RAMSES a été mis en service par La Cub en 1992. Il permet de surveiller 24h/24 les équipements et les ouvrages d'assainissement et de piloter en temps réel leur régulation pour assurer un écoulement optimal des flux hydrauliques. Il constitue un élément essentiel de la lutte contre les inondations de l'agglomération bordelaise en raison, notamment, de sa capacité à anticiper les événements pluvieux et leurs conséquences.

Ses cinq missions principales sont illustrées par le schéma suivant :

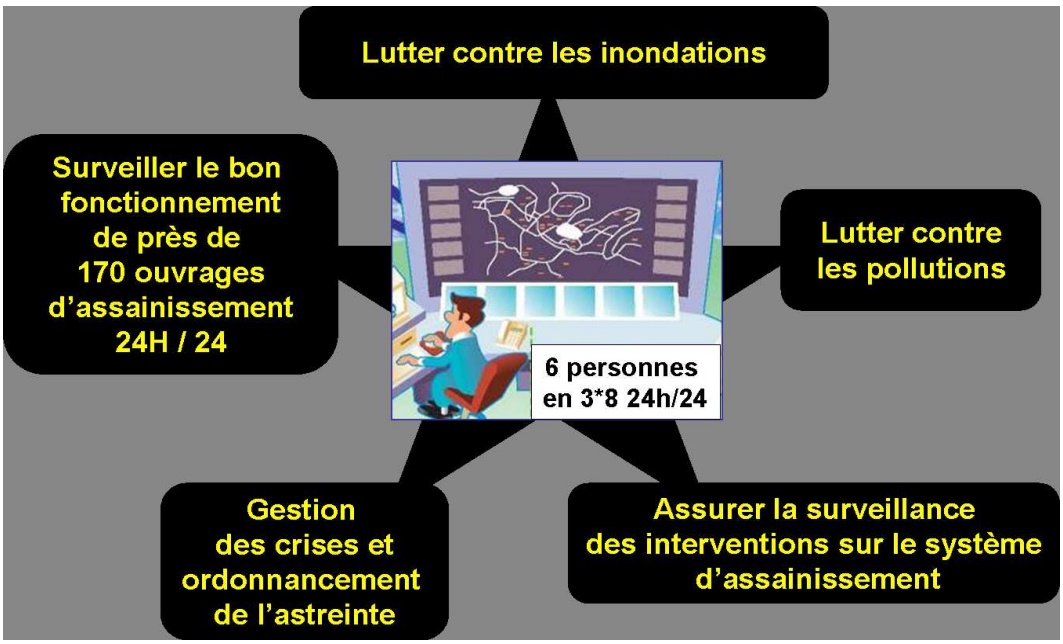

En évolution constante, le télécontrôle RAMSES prépare sa prochaine métamorphose. En effet, dans le cadre du nouveau contrat d'assainissement qui prévoit le projet RAMSES 3.0, le télécontrôle va s'enrichir de nouvelles fonctionnalités autour des 6 thématiques suivantes :
- le télécontrôle 3.0,
- la gestion Dynamique des effluents,
- le diagnostic Permanent du système d'assainissement,
- la visualisation de l'état écologique du milieu naturel,
- le monitoring des consommations énergétiques du service,
- la surveillance des odeurs sur Louis Fargue.

En 2013, le travail a porté sur la mise en place des premières briques de la Gestion Dynamique, du Diagnostic Permanent et de l'observatoire des milieux naturels.

2- Synthèse de l'activité

2.1- Caractéristiques techniques

- **Bilan hydraulique**

Avec un cumul annuel des précipitations qui s'établit à 1135 mm, l'année 2013 constitue la deuxième année la plus pluvieuse depuis 1966 après le record enregistré en 2000 (1239,8 mm).

La pluviométrie de l'année 2013 alterne des périodes sèches et des périodes très pluvieuses. En analysant en détail la courbe annuelle de pluviométrie, on peut constater que les mois d'avril, d'août et décembre ont connu des cumuls de pluie inférieurs à la moyenne mesurée de 1980 à 2012.

Par contre, les périodes les plus pluvieuses sont le mois de janvier (147,8 mm) et particulièrement le mois de juin (161,5 mm) qui est le mois de juin le plus pluvieux depuis 1966.

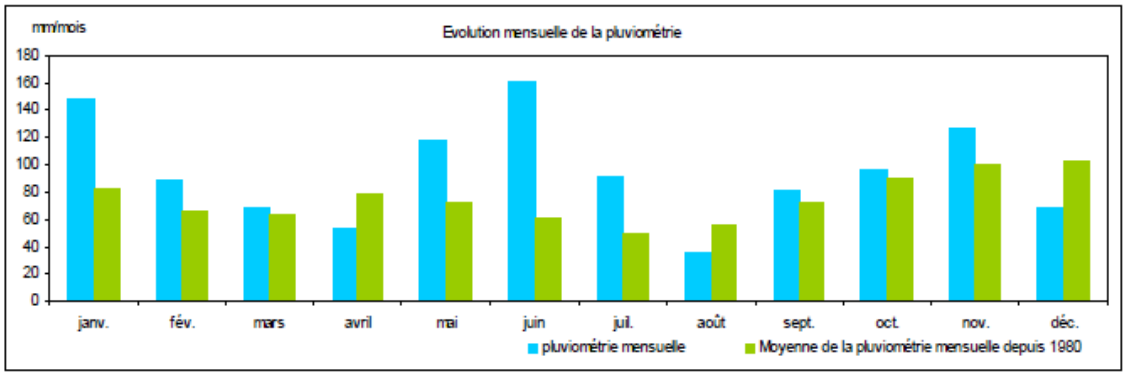

graphique pluviométrie

Il a été constaté durant l'année 2013, 16 passages en situation de type A (Alerte).

7 d'entre eux ont été significatifs et les trois plus importants sont les orages du 25 et 26 juillet et du 4 octobre.

L'orage du 26 juillet 2013 d'une rare intensité, survenu concomitamment à une marée haute, a provoqué des inondations principalement sur le sud de l'agglomération, sur les communes de la rive gauche notamment de Bordeaux, Talence, Villenave d'Ornon, Pessac et sur les communes de la rive droite dont notamment Artigues près Bordeaux, Carbon Blanc, Cenon, Lormont.

Cet événement pluvieux d'une période de retour sur 1 heure supérieure à 100 ans se caractérise par : Intensité Max sur 5 mn : 202 mm/h, Cumul Max : 73 mm
Malgré l'intensité extrême de l'orage, le système de gestion des inondations de La Cub a montré son efficacité en sollicitant la majeure partie des bassins de retenue et évitant ainsi des inondations d'une plus grande ampleur

Le volume d'eaux pluviales relevé en 2013 (23,4 millions de m^3) est très nettement supérieur à celui de 2012 (14,6 millions de m^3)

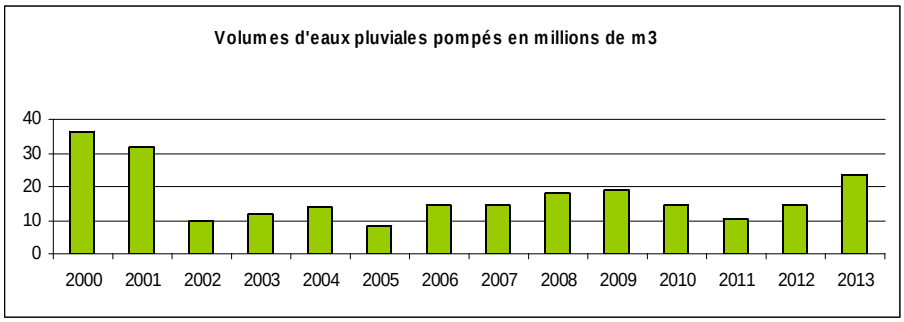

Graphique volumes EP pompés

- **Volume d'eaux épurées**

Le volume d'eaux usées épurées s'est élevé à 84,9 millions de m^3 en 2013 contre 69,3 millions de m^3 en 2012.
Les volumes épurés ont été plus élevés de 25 % par rapport à l'année précédente.
Cela s'explique par la forte pluviométrie de l'année 2013 : 230 mm de plus qu'en 2012 et la mise en service de la gestion dynamique

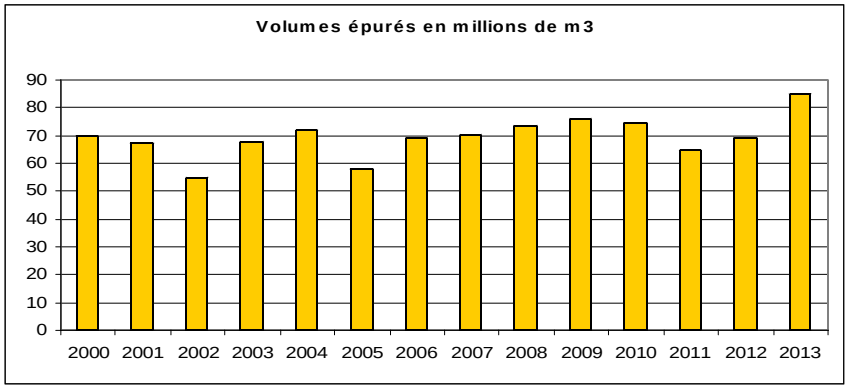

Graphique : volumes épurés

- **Conformité des systèmes d'assainissement**

Stations d'épuration	Rendement sur la DBO5	Conformité 2013
Louis Fargue	89%	Conforme
Clos de Hilde	94%	Conforme
Sabarèges	95%	Conforme
Cantinolle	96%	Conforme
Lille	99%	Conforme
Ambès CD 10	93%	Conforme

Pour l'année 2013, les systèmes d'assainissement d'Ambès, Clos de Hilde, Sabarèges, Lille Blanquefort, Cantinolle et Louis Fargue sont conformes en collecte, traitement et performance au niveau européen et au niveau local.

- **Boues**

La production de boues s'est élevée à 8 977 t de matières sèches en 2013 (représentant 29 230 m^3 de boues brutes) contre 9 256 t de matières sèches en 2012 (représentant près de 30 404 m^3 de boues brutes).

Parmi ces 8 977 T MS de boues, 8 186 T MS ont été déshydratées (siccité de 28,8%) et 791 T MS ont été déshydratées puis séchées (siccité de 95,8%).

En 2013, la filière de compostage a permis de traiter près de 100 % des boues produites par les stations d'épuration.

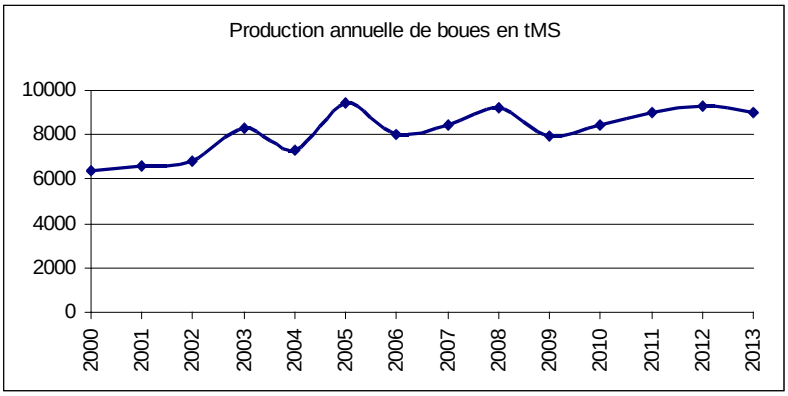

Graphique :boues

- **Conformité boues**

Les boues produites sur La Cub sont globalement de bonne qualité ce qui permet la valorisation en compostage de 99,6 % de la production de boues séchées et déshydratées.

- **Entretien du réseaux et des avaloirs**

Un travail de co-construction a été initié en 2013 avec le délégataire, sur la description de la politique de curage et de ces accessoires. Le cycle général du processus de curage est le suivant :

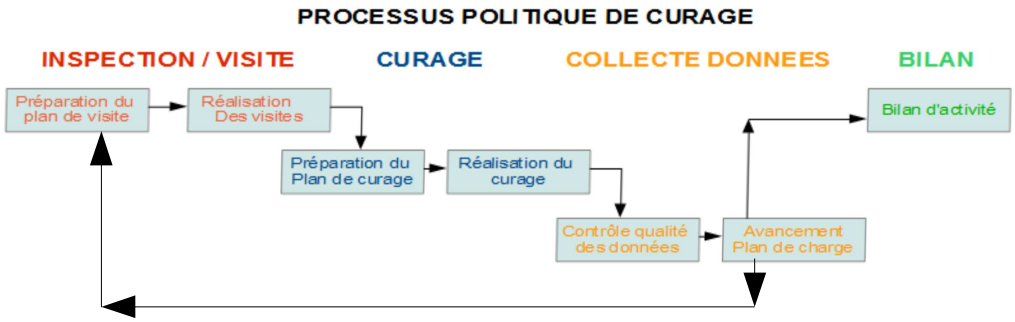

Le processus a été détaillé pour les collecteurs non visitables, collecteurs visitables et les avaloirs/bouches d'égout.
L'objectif pour l'année 2014 est d'optimiser cette politique de curage et de développer de nouvelles politiques dont notamment celle de la réparation et de la maintenance des réseaux et de ses accessoires.

Curage des réseaux
En terme d'objectif de curage, le contrat repose sur une exigence exprimée en linéaire. Pour 2013, l'objectif était fixé à 240 km, 235 km sur le non visitable et 5 km sur le visitable. L'objectif a été atteint, et le linéaire curé en 2013 est de 258 km.
Il est à noter que le curage des collecteurs visitables concerne essentiellement les exutoires pluviaux pour 2013.

- Nettoyage des bouches d'égout

Conformément au contrat, l'ensemble des bouches d'égout affermées ont été visitées en 2013, soit 44 578. L'organisation du curage est basée sur un planning de 12 mois glissant suivant la date de visite. Le nombre de bouche d'égout curées en 2013 est de 5 103.

- **Motifs de réclamations techniques**

Sur les 4 087 réclamations techniques enregistrées par le délégataire, 1 059 concernent un branchement bouché (contre 1 630 en 2012), 1 174 une canalisation bouchée (contre 333 en 2012) et 37 des problèmes d'inondation (contre 100 en 2012).
Le nombre de 37 réclamations techniques liées à un problème d'inondation, au regard des orages de juillet et d'octobre 2013, semble faible et appelle une réflexion sur la classification des appels.

2.2- Tarification du service

- **Assainissement collectif des eaux usées**

- **Modalités de tarification des usagers raccordés à l'assainissement des eaux usées**

Le tarif du service de l'assainissement collectif des eaux usées est proportionnel au nombre de mètres cube consommés. Il n'y a pas de part fixe comme pour l'eau potable, mais trois parts variables :

- la part versée à Société de Gestion de l'assainissement de La Cub. Comme pour l'eau potable, le prix de l'assainissement est fixé dans le contrat d'affermage et est automatiquement révisé deux fois par an, au 1er janvier et 1er juillet, par application d'une formule de révision fixée au contrat d'affermage,
- la part de La Cub qui est versée au budget annexe assainissement de La Cub. Cette part est fixée chaque année par le Conseil de Communauté. Les sommes ainsi versées permettent à La Cub de réaliser des travaux d'assainissement comme la construction des nouvelles stations d'épuration, l'extension ou le renouvellement des collecteurs d'assainissement.
- la redevance perçue par l'Agence de l'eau Adour Garonne de modernisation des réseaux de collecte.

Par ailleurs, certains consommateurs bénéficient de l'application de différents coefficients, en général les industriels ou les gros consommateurs :

- le coefficient de rejet : qui prend en compte le volume d'eau effectivement rejeté au réseau par rapport au volume d'eau potable délivré,
- le coefficient de pollution : qui prend en compte la qualité du rejet (il est égal à 1 pour un rejet domestique et est supérieur pour un rejet industriel polluant). Il peut être inférieur à 1, si l'établissement traite ses effluents avant leur rejet au réseau public de collecte, ce qui induit une réduction l'assiette soumise à la redevance d'assainissement

Il n'y a pas de frais d'accès au service de l'assainissement.

- **Tarifs de l'assainissement collectif des eaux usées au 1er Janvier 2013**

Les tarifs au 1er janvier 2013 ont été définis, pour la part communautaire, par la délibération n° 2012/0887 du 21 décembre 2012 et ceux au 1er janvier 2014 par délibération n°2013/0946

Il n'y a pas eu d'augmentation de la part communautaire pour la cinquième année consécutive.

La part du Fermier connaît elle, une baisse de 32 % par rapport au 01/01/2012 en raison du nouveau contrat d'affermage qui est entré en vigueur au 01/01/2013.

Tarif du m³ au 1er janvier 2014 :

	Tarifs H.T. au 1er janvier 2012	**Tarifs H.T. au 1er janvier 2013**	**Tarifs H.T. au 1er janvier 2014**
Part du Fermier	0,6900	0,4690	0,4757
Part communautaire	0,6210	0,6210	0,6210
Total redevance assainissement	**1,3110**	**1,0800**	**1,0967**
Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne Modernisation des réseaux de collecte	**0,2200**	0,2250	0,2300

- **Tarif d'un branchement d'assainissement**

Les branchements sont facturés aux demandeurs soit forfaitairement (lorsqu'il s'agit d'un branchement ordinaire), soit au métré (quand il s'agit d'un branchement spécifique, selon les prix fixés au « barème des prix publics des travaux de branchements et prestations complémentaires » défini au contrat de délégation de service public). La Cub est maître d'ouvrage pour les branchements associés à une extension de réseau, le délégataire est maître d'ouvrage pour les branchements dits « isolés ».

Par délibération du Conseil de Communauté n° 2012/0 887 en date du 21 décembre 2012 et n° 2013/0487 en date du 28 juin 2013 ,les forfaits branchements assainissement ont été fixés à :
2 600 € HT en 2013, 2 860 € HT en 2014, 3 146 € HT en 2015 et 3 200 HT en 2016, 2017 et 2018 (en valeur 2013).
Ce tarif s'applique pour un premier branchement, d'une maison ou d'un habitat collectif de 2 logements maximum, de diamètre 160 mm eaux usées ou 200 mm eaux unitaires, quelle que soit la longueur du branchement.
Dans le cas où les travaux de branchement sont réalisés durant les chantiers de pose des collecteurs d'eaux usées ou unitaires ou de réfection de voirie, un abattement de 40 % est appliqué au forfait

Pour les branchements qui ne réunissent pas les conditions du branchement standard ci-dessus indiquées ainsi que pour les branchements d'eaux pluviales, la tarification branchement «au métré» sera appliquée.

Le coût d'un branchement au métré est variable et nettement plus élevé que celui d'un branchement au forfait.

- **Tarif de participation au raccordement à l'égout – participation au financement du l'assainissement collectif (PFAC)**

La délibération du Conseil de communauté du 13 juillet 2012 a instauré la PFAC qui est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de immeuble ou de la partie réaménagée d'un immeuble dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.
La PFAC s'élève à 14€ le m^2 de surface plancher au 1er janvier 2013.

Le tarif est révisé annuellement.

La PFAC remplace la participation au raccordement à l'égout néanmoins les propriétaires demeurent redevables de la PRE mentionnée dans les autorisations de construire ou d'aménager si la demande a été déposée avant le 1er juillet 2012. La PRE est calculée sur la base de la SHON (surface hors d'œuvre nette) et son tarif dégressif s'échelonne entre 12,54 € et 6,27 € le m^2 de surface plancher au 1er semestre 2013. Le tarif est révisé semestriellement.
Il est à noter que la surface plancher a remplacé la SHON au 1er mars 2012.

2.3- Indicateurs de performance

Indicateurs de performance du service de l'assainissement (Décret du 2 mai 2007)								
Thème	**Code**	**Indicateur**	**-1**	**2013**	**2012**	**2011**	**2010**	**Unité**
Caractéristiques techniques du service	D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif	B	722548	717659	714558	712611	u
	-	Nbre d'usagers assujettis à la redevance ou à la taxe équivalente (RNR)	-	257693	253044	246057	238991	u
	D.202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	A	153	100	93	91	u
	-	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	-	784	779	781	784	km
	-	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	-	1834	1796	1786	1771	km
	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	A	8977	9271	9112	8519	T. MS
Prix	D.204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 (au 1er janvier)	A	1,46	1,64	1,56	1,52	€ TTC /m^3
Indicateurs de performance	P.201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	A	99,7	99,7	99,6	99,5	%
	P.202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	A	39	mode de calcul modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013			u
	P.203.3	*Conformité de la collecte des effluents*		0,68	*Fiches ONEMA non publiées.*			
	P.204.3	*Conformité des équipements d'épuration*		100				
	P.205.3	*Conformité de la performance des ouvrages d'épuration*		*Fiches ONEMA non publiées.*				
	P.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	A	**100**	100	100	100	%
	P.251.1	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers	A	**0,024**	0,020	0,046	0,014	/1000 abonnés
	P.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	A	**6,79**	5,83	5,77	5,23	/100 km de réseau
	P.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	A	**0,149**	0,189	0,145	0,132	%
	P.254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	A	**97,3**	99	100	100	%
	P.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	A	**120**	110	110	110	u
	P.258.1	Taux de réclamations	B	**0,38**	17	18	19	/ 1000 abonnés
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		**Oui**	Oui	Oui	Oui	-
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2010	A	**0,28**	0,32	0,29	0,14	%

1) Fiabilité : A pour « très fiable », B pour « fiable », C pour « peu fiable ». Conformément à la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008, pour chaque indicateur, le producteur de données évalue le degré de fiabilité du processus de production de l'indicateur. Il s'efforce d'améliorer ce processus afin de garantir un certain niveau de rigueur et une traçabilité. Il s'autoévalue chaque année pour en suivre les améliorations.

La création de la SGAC a engendré une traçabilité spécifique des réclamations assainissement, expliquant la forte baisse de l'indicateur P 258.1.

2.4- Le protocole de fin du précédent contrat d'affermage (1992-2012)

L'avenant n°7 au contrat d'affermage du service public de l'assainissement entre La Cub et la société Lyonnaise des Eaux France, signé le 19 octobre 2012, introduit le protocole de fin de contrat qui a pour objectif de :

- faciliter la réalisation des opérations de fin de contrat,
- préparer le transfert du service au nouveau délégataire.

Le protocole de fin de contrat liste 6 grands chapitres : le patrimoine, l'exploitation, le système d'information, les ressources humaines, les éléments comptables et financiers, et la clientèle, avec des livrables associés. La clôture des opérations de fin de contrat sera achevée courant 2014.

2.5- Le programme d'études et de travaux d'assainissement de la Cub

Etudes 2013

La Cub a réalisé 80 études préliminaires pour des travaux d'assainissement en 2013 qui se répartissent de la façon suivante :
- 12 Etudes sur des réseaux structurants dans le cadre des contrats de co-développement avec les communes. Les principales études réalisées concernant les eaux pluviales et la lutte contre les inondations sont : Ribeyrottes (Ambares), Jean Villars (Bruges), Clos Favols (Carbon Blanc), Cares (Eysines), Pinel (Floirac), Avenue de Paris (Haillan), Camponac (Pessac), Le Serpent (Pessac). Les études concernant les eaux usées sont : Cantinolles (Eysines), Pinel (Floirac).
- 10 Etudes d'assainissement pluvial de voirie,
- 58 expertises pour des dysfonctionnement de réseaux eaux usées ou eaux pluviales.

De plus, La Cub a validé 118 dossiers de permis de construire concernant le volet assainissement (solutions compensatoires) et émis un avis sur 22 dossiers de travaux de voirie.

L'année 2013 a été marquée par un événement pluvieux exceptionnel, le 26 juillet. Il s'agit des plus fortes intensités jamais mesurées sur La Cub (les premières mesures datent de 1912).
La période de retour de cet événement est plus que centennale.
Les conséquences ont été limitées par les ouvrages de protection contre les débordements de réseaux (bassins de stockage et stations de pompage) qui ont été sollicités à des niveaux encore jamais atteints. En effet, la grande majorité des ouvrages a été sollicitée à plus de 2/3 de sa capacité et certains ouvrages étaient en limite de capacité.

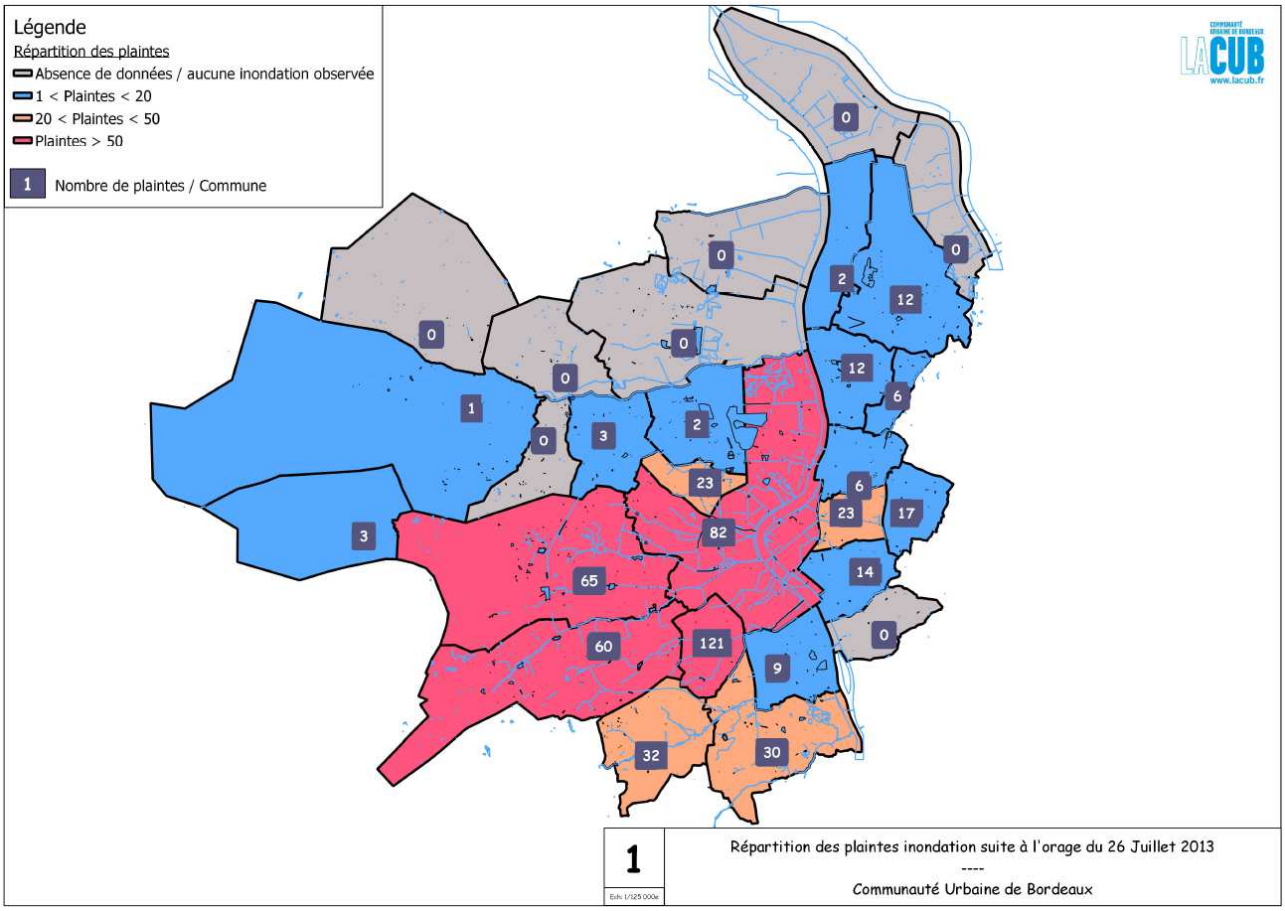

Malgré ces dispositifs de protection, dimensionnés pour la plupart sur un événement décennal du type de la pluie du 2 juin 1982, de nombreux secteurs de la Communauté urbaine de Bordeaux ont été impactés avec des dégâts sur les biens. Une situation de catastrophe naturelle a été déclarée pour 14 communes de la Communauté urbaine de Bordeaux avec des situations particulièrement critiques sur de nombreux secteurs dont Mérignac, Bordeaux Sud, Artigues-près-Bordeaux et Cenon.

Afin de donner une suite opérationnelle à l'événement, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité disposer d'une vision globale des conséquences de cet orage. Aussi, un courrier a été envoyé en date du 23 septembre 2013 à chaque commune, demandant d'établir la liste des plaintes recensées par les services. De plus, des réunions spécifiques ont eu lieu en mairie pour les communes de Talence, Artigues-près-Bordeaux, Bordeaux, Mérignac, Floirac, Gradignan, Cenon, Pessac, Lormont, Villenave d'Ornon. Au terme de ce travail, 520 plaintes inondation ont été recensées sur la Communauté urbaine de Bordeaux.
Une analyse multicritères a été menée pour chaque plainte afin de déterminer la récurrence du problème, estimer les impacts, évaluer le périmètre et la complexité de l'étude éventuellement nécessaire.

A l'échelle de La Cub, le bilan global des études à réaliser est le suivant :

- Enquêtes ponctuelles à confier au délégataire pouvant donner lieu à études : 151
- Etudes de complexité moyenne (bassins versants < 50 ha) : 58
- Etudes Structurantes Schéma Directeur (bassins versants > 50 ha) : 19

Au regard du nombre d'études à réaliser pour diagnostiquer les phénomènes d'inondation et y apporter les solutions techniques adaptées, une priorisation des études a été réalisée. Cette priorisation a été menée afin d'établir le programme d'étude hydraulique 2014 concernant la lutte contre les inondations.

Travaux 2013

Travaux sur le système d'assainissement des eaux usées

L'année 2013 a permis de franchir une dernière marche dans l'ambitieux programme de remise à niveau des stations d'épuration communautaires avec l'achèvement de la file boue et du pré-traitement de la station d'épuration Louis Fargue. Ce chantier d'un montant de 8,3M€ sur l'année 2013 a été conduit dans des conditions difficiles dans la mesure où il a fallu assurer une continuité dans le traitement des effluents et réaliser les modifications dans les ouvrages existants en service. 2013 a ainsi vu la mise en service du nouveau prétraitement et du traitement de temps de pluie de la station d'épuration Louis Fargue, la mise en route de la cogénération et des sécheurs thermiques des boues de la station.

Un des grands programmes d'équipement de l'agglomération en assainissement des eaux usées consiste en la réalisation d'une traversée sous fluviale de 800 m pour assainir le secteur dit de « Brazza » en rive droite de Garonne et acheminer les eaux vers la station d'épuration de Louis Fargue. Ces travaux prévus à l'horizon 2017 nécessitent la réalisation préalable de raccordement des réseaux en rive droite (quai de Brazza) et en rive gauche (rue Lucien Faure) ainsi que la réalisation d'une station de pompage. L'année de 2013 a permis l'achèvement des études de maîtrise d'œuvre en phase conception des différents raccordements et le lancement de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de la traversée.

La liaison dite « Bourran Vallon » a pour but de basculer les effluents de l'ordre de 40 000 Equivalent-habitants du bassin versant de la station d'épuration Louis Fargue (unitaire) vers la station d'épuration Clos de Hilde. Les travaux de cette liaison se sont poursuivis en 2013.

Dans le cadre des contrats de codéveloppement avec les communes des réseaux structurants d'eaux usées ont été construits : Chemin des Collines à Bouliac, Quartier Lartigue Martin à Saint Vincent de Paul, secteur de La Gare à Parempuyre. Les travaux des équipements structurants de mise en séparatif du quartier de Baranquine à Bassens ont été lancés.

L'année 2013 a été marquée par le démarrage des travaux de dévoiement de la phase 3 du Tramway et par la réalisation d'une importante part des études de conception des dévoiements de la phase 3 du tram.

Enfin, un grand programme d'inspections télévisées du réseau d'assainissement a été lancé en 2013 avec l'inspection de 80 km de réseau sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le programme d'équipement en réseaux pour la desserte des opérations immobilières s'est poursuivi au même rythme que les années passées.

Travaux sur le système d'assainissement des eaux pluviales

Dans le cadre des contrats de codéveloppement avec les communes, La Cub a réalisé de nombreux travaux d'équipement en réseaux pluviaux structurants : rue Broustey à Ambares-et-Lagrave,secteur Lartigue Martin à Saint-Vincent-de-Paul, chemin du Bois des Ormes et chemin de Cantecric au Taillan-Médoc, secteur de Courtillas à Mérignac.

L'année 2013 s'est terminée par la finalisation des travaux du bassin de stockage de « Curie » à Villenave d'Ornon (6300 m^3). Ce bassin paysager, ouvert au public, assure une double fonction de parc public et de bassin de stockage/restitution des eaux pluviales dans le but de lutter contre les inondations du secteur de Chambery Est qui est largement sous équipé et soumis à des débordements fréquents. Dans la continuité de ces travaux, une étude préliminaire a été réalisée pour le dimensionnement du bassin dit de « Nouhaux » (12 000 m^3) sur le même secteur.

Les études de conception du bassin de Grimoine au Taillan Médoc (9 800 m^3) ont été lancées pour une réalisation en 2014.

Un important programme de renouvellement des réseaux rue Roger Espagnet à Saint-Louis-de-Montferrand et dans le quartier des Aubiers à Bordeaux a été lancé.

Le bilan financier des travaux réalisés est présenté ci-dessous. L'année 2013 est caractérisée par une baisse du montant total des investissements imputable principalement à la baisse programmée des investissements sur le chantier de la station d'épuration Louis Fargue (montant total des travaux de 100 M€ TTC).

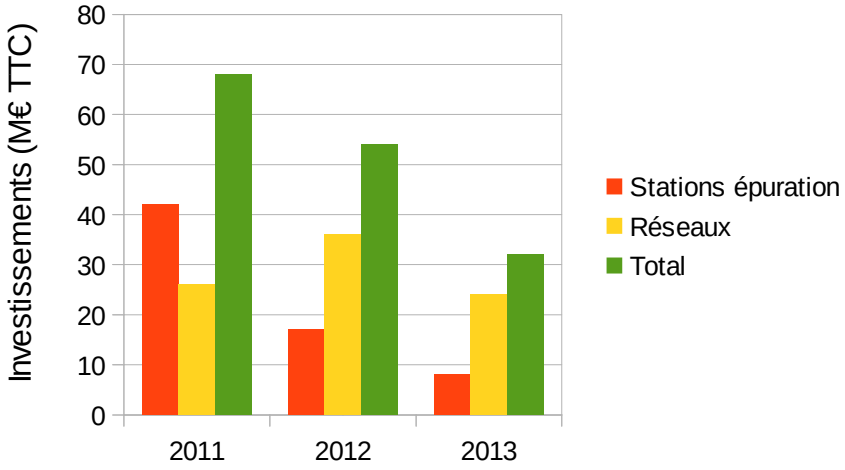

BUDGET PRINCIPAL	
libellé	**Montant TTC**
Renouvellement (travaux et inspections télévisuelles)	1 398 000 €
Equipements primaires	4 561 000 €
Travaux à caractère général	200 000 €
Fonds d'intérêt communal EP	2 816 000 €

BUDGET ANNEXE

libellé	**Montant TTC**
F.I. - Fonds conjoncturel Asst E.U.	6 282 000 €
Développement des réseaux locaux et opérations	4 119 000 €
Renouvellement (travaux et inspections télévisuelles)	2 303 000 €
Travaux relatifs au Tramway	2 843 000 €
Stations d'épuration	8 480 000 €

INVESTISSEMENTS EAUX PLUVIALES hors F.I.C EP

		Renouvellement de réseaux	Equipements structurants
Ambares et Lagrave	Rue Jean Prat		x
Ambares et Lagrave	Rue Broustey		x
Artigues	Allée Du Parc	x	
Bassens	La Baranquine		x
Bordeaux	Allée de Tourville -Quartier les Aubiers		x
CUB	Dévoiement de réseaux antérieur à la phase 3 du tramway		
CUB	Inspections télévisuelles	x	
Eysines	Quartier Vignan sud		x
Eysines	Rue des Peyreres		x
Eysines	Rue du Lagunet		x
Eysines	Hameau de Menespley		x
Le Haillan	Rue Pierre Fresnay		x
Le Taillan-Médoc	Collecteur Bassin versant de Grimoine		x
Le Taillan-Médoc	Collecteur Bassin versant de Lacaussade		x
Merignac	Chemin Du Merle Courtillas		x
Merignac	Collecteur en amont du bassin Carrère		x
Saint-Louis-de-Montferrand	Rue Roger Espagnet	x	
Saint-Vincent-de-Paul	Quartier Lartigue		x
Villenave d'Ornon	Rue J.Bonnardel	x	
Villenave d'Ornon	Bassin des eaux pluviales de Curie		x

INVESTISSEMENTS EAUX USEES

		Equipements structurants	Desserte Locale	Renouvellement des réseaux
Ambarès et Lagrave	Avenue G. Eiffel	**X**		
Ambarès et Lagrave	Quartier Beauséjour	**X**		
Ambarès et Lagrave	Avenue Jourdane		**X**	
Bassens	Quartier Baranquine	**X**		
Bègles	Création du sécheur sur la station d'épuration de Clos de Hilde	**x**		
Bordeaux	Quai de Brazza	**x**		
Bordeaux	Bld Brandeburg		**x**	
Bordeaux	Bld Jules Simon		**x**	
Bordeaux	Rue F. Jammes		**x**	
Bordeaux	Rue de Bethman		**x**	
Bordeaux	Rue Schinazi		**x**	
Bordeaux	Rue Calixte Camelle		**x**	
Bordeaux	Extension de la station d'épuration de Louis Fargue	**x**		
Bouliac	Chemin des collines	**x**		
Carbon Blanc	Place Beauséjour		**x**	
CUB	Dévoiement de réseaux antérieur à la phase 3 du tramway	x		
CUB	Inspections télévisuelles			x
Eysines	Place du Rouaillou		**x**	
Gradignan	Rue de Chouiney		**x**	
Le Taillan-Médoc	Chemin Houn de Castet	**x**		
Mérignac	Avenue de la Forêt		**x**	
Mérignac	Rue Foncastel		**x**	
Mérignac	Avenue G. Eiffel			**x**
Mérignac	Liaison Bourran-Vallon	**x**		
Parempuyre	Secteur gare	**x**		
Parempuyre	Rue Landegrand			
Pessac	Avenue de Saige		**x**	
Pessac	Rue des Magnolias		**x**	
Pessac	Rue du Merle		**x**	
Pessac	Av. Pey Berland			**x**
Pessac	Allée Desfontaines		**x**	
Saint-Vincent-de-Paul	Quartier Lartigue Martin	**x**		
Saint-Vincent-de-Paul	Rue Merleau – Ponty	**x**		
Talence	Voie Nouvelle Lasserre		**x**	
Villenave d'Ornon	Rue Curie			**x**

Projets 2013/2014

Pour l'année 2014, quatre études préliminaires structurantes concernant la lutte contre les inondations par débordement de réseau d'assainissement et ruisseaux vont être lancées. Ces études font suite notamment à l'événement exceptionnel du 26 juillet et portent sur des secteurs à très fort enjeux en terme de fréquences de débordement et de coût des aménagement à mettre en œuvre. Il s'agit des bassin versants suivants :

- Bassin Versant du Gua (septembre 2014),
- Bassin Versant de Bordeaux sud (Place Dormoy) (novembre 2014),
- Bassin versant du ruisseau de l'Ars (Faculté Talence, Saint Jean Belcier) (août 2014),
- Bassin Versant Foch à Cenon (octobre 2014).

Ces études préliminaires sont réalisées au moyen de modèles hydrauliques calés afin d'optimiser les dimensionnements des ouvrages de protection à réaliser, les enjeux financiers étant très forts. Elles permettront de proposer dans l'année 2014 un programme de travaux avec des enveloppes financières qui pourront être inscrites aux prochains contrats de co-développement.

De façon plus globale, l'étude pour le Schéma Directeur des eaux pluviales et des eaux usées a été lancée en 2013. Elle va permettre de déterminer les principaux enjeux concernant la lutte contre les inondations et ainsi qu'une stratégie pour compléter les 4 études sectorielles en cours.

2.6 - Les contrôles des usagers

- **Conformité des branchements**

Depuis le 1er janvier 2013, La Cub en collaboration avec le délégataire, a renforcé sa stratégie de contrôle de la conformité des installations privatives et publiques d'assainissement afin de lutter contre les eaux claires parasites et supprimer les rejets directs d'eaux usées. Un effort tout particulier a également été porté sur le contrôle des installations non raccordées au réseau 2 ans après la mise en service du collecteur.

La Cub a ainsi précisé par délibération du 18 janvier 2013, les modalités d'application de la taxe d'incitation à la mise en conformité, prévue à l'article L.1331-8 du code de la santé publique. A l'issue de trois relances en 6 mois, les propriétaires non conformes (immeuble non raccordé au réseau public d'assainissement ou dont le branchement d'eaux usées est raccordé au réseau d'eaux pluviales par exemple) sont taxés d'une somme équivalente à la redevance assainissement, jusqu'à leur mise en conformité contrôlée par le délégataire.

En 2013, 16 554 parcelles ont été contrôlées soit au moyen de test de conformité à la fumée ou au colorant par le délégataire, conformément à l'objectif fixé dans le contrat (15 000 parcelles contrôlées).

Sur les 14 198 parcelles contrôlées à la fumée dans le cadre de la recherche des eaux claires parasites, 34 ont ensuite été confirmés non-conformes par contrôle au colorant, 113 restant encore à confirmer.

Seulement 347 propriétés raccordables au réseau mais non raccordés (RNR) depuis plus de 2 ans ont pu être contrôlés. 55 % d'entre eux s'étaient raccordés sans en informer le service. Le délégataire doit encore contrôler environ 300 RNR.

De même, La Cub avait fixé comme objectif à la SGAC de recontrôler en priorité les propriétés identifiées dans le précédent contrat comme non conformes. 67 % des propriétaires s'étaient mis en conformité depuis les contrôles de l'ancien délégataire.

310 propriétaires sont alors rentrés dans le circuit d'information par courrier. La démarche ayant été mise en œuvre effectivement en juin, aucun propriétaire n'a été taxé sur 2013. Toutes les étapes de la procédure n'ayant pas été conduites en 2013, il est aussi encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de la démarche.

Par ailleurs, le 31 juillet 2013, le tribunal administratif confirmait l'étendue du pouvoir de police spéciale assainissement transféré au Président de La Cub, y compris « les attributions lui permettant de réglementer cette activité » dont les mesures coercitives individuelles, sans condition d'urgence créant un péril grave et imminent.

Le périmètre du pouvoir de police spéciale assainissement couvre ainsi l'adoption par arrêté du Président du règlement assainissement pour les mesures de police, des autorisations de déversement des eaux usées non domestiques, des dérogations / prolongations de délai à l'obligation de raccordement et d'exécution de travaux d'office en cas de non-conformité des installations d'assainissement.

Une procédure de travaux d'office a été lancée en 2013, mais devant la complexité de l'opération n'avait pas encore aboutie au 31 décembre 2013.
1.

- **<u>Les rejets d'eaux usées autres que domestiques</u>**

L’atteinte des objectifs du SDAGE passe notamment par la maîtrise des entrants dans le système d’assainissement. Ainsi, la stratégie engagée par la Cub pour le renforcement du suivi des rejets d’eaux usées autres que domestiques s’est poursuivie en 2013.

Conformément à l’article L.1331-10 du Code de la Santé Publique, la Communauté urbaine de Bordeaux délivre les autorisations de déversement des eaux usées autres que domestiques au réseau d’assainissement, des industriels, artisans et commerçants situés sur le territoire communautaire.

Cette autorisation, constituée d’un arrêté éventuellement assorti d’une convention de déversement lorsque les rejets sont importants et/ou toxiques, précise les conditions techniques, administratives, juridiques et financières d’acceptation afin de garantir la sécurité des personnes intervenant sur le système d’assainissement, l’intégrité des ouvrages du système d’assainissement, le bon fonctionnement des stations d’épuration, la qualité des boues et la protection du milieu naturel récepteur.

Les demandes d’autorisation de déversement et les conventions sont instruites par le fermier, puis transmises à la Communauté urbaine de Bordeaux.

La procédure est en général longue et demande de nombreux échanges avec l’industriel.

Au 1er janvier 2013, le nombre total d'autorisations s'élève à 134. Dans le cadre du nouveau contrat de délégation, afin d'accroître la maîtrise des rejets non domestiques, le délégataire s'est engagé sur les objectifs ambitieux suivants :
- 152 établissements à fin 2013,
- 190 établissements fin 2014,
- 225 établissements fin 2015,
- 266 établissements fin 2016,
- 308 établissements fin 2017,
- 350 établissements fin 2018.

Nombre d'autorisations de déversement des eaux usées autres que domestiques

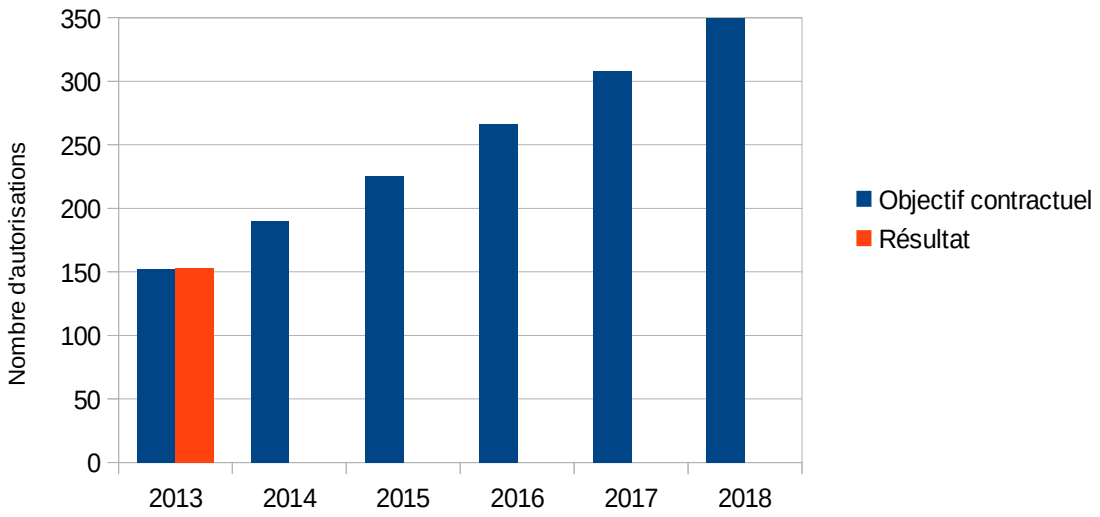

En 2013, 27 autorisations de rejets (hors chantiers) ont été finalisées (10 arrêtés avec conventions de déversement et 17 arrêtés simples) portant le nombre total d'autorisations signées à 153. L'objectif initialement fixé a ainsi été dépassé.

Evolution réglementaire : la loi Warsmann 2

Cette loi crée ainsi une nouvelle catégorie de déversement *« eaux usées résultant d'utilisations de l'eau assimilables à un usage domestique »*.
La réglementation fixe désormais une liste des activités dont les utilisations de l'eau sont assimilables à un usage domestique.

► Les nouvelles règles applicables :

- Le propriétaire d'un établissement relevant de cette nouvelle catégorie dispose, à sa demande, d'un droit au raccordement, dans la limite de capacité de transport et d'épuration du système d'assainissement.
- L'acceptation et les prescriptions techniques applicables sont notifiées par La Cub au propriétaire.
- Les agents du service public de l'assainissement ont accès aux propriétés privées pour assurer le contrôle de ces rejets.

En 2013, ce sont 6 notifications de « droit au raccordement » qui ont été adressées à des propriétaires d'immeubles relevant de cette nouvelle catégorie.

Les établissements font l'objet chaque année de contrôles inopinés réalisés par le délégataire (mesure de débit, prélèvements asservis au débit, analyses des paramètres physico-chimiques sur échantillon moyen 24h). En 2013, 336 contrôles inopinés ont été effectués dont 84% se sont révélés conformes. Par ailleurs, les établissements effectuent des autocontrôles (3171 analyses reçues en 2013 dont 76% se sont révélés conformes).

La stratégie communautaire s'articule autour des problématiques d'émissions de substances dangereuses dans les réseaux d'assainissement et des autres rejets non conformes dans les réseaux publics de collecte.

Les rejets des micropolluants

Il existe un nombre important de substances toxiques (métaux lourds, PCB, HAP, solvants chlorés, pesticides…) rejetées principalement par les industriels mais aussi par les petites entreprises et les artisans. Ces micropolluants sont susceptibles de nuire aux milieux récepteurs, au fonctionnement des stations d'épuration et de compromettre la valorisation agricole des boues d'épuration.
Compte tenu des enjeux du SDAGE Adour Garonne, une meilleure connaissance des rejets de ces substances dans les réseaux d'assainissement s'avère indispensable.
Ainsi, la recherche de micropolluants est intégrée depuis 2011 aux autorisations de déversement et lors des contrôles inopinés réalisés.

Outre la recherche des micropolluants dans les rejets non domestiques, le nouveau contrat de délégation de service public prévoit la réalisation d'un "Plan micropolluants" associant plusieurs partenaires notamment :
- SGAC : Société de Gestion de l'Assainissement de La Cub
- LYRE : Centre de recherche et développement Lyonnaise des Eaux Bordeaux
- CIRSEE : Centre International de Recherche sur l'Eau et l'Environnement
- UMR EPOC : Unité Mixte de Recherche Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux
- LPTC : Laboratoire de Toxico et Physico-Chimie de l'environnement
- IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Département Psychologie, Santé et qualité de vie, Universoté de Bordeaux 2 Segalen

qui s'articule de la façon suivante:

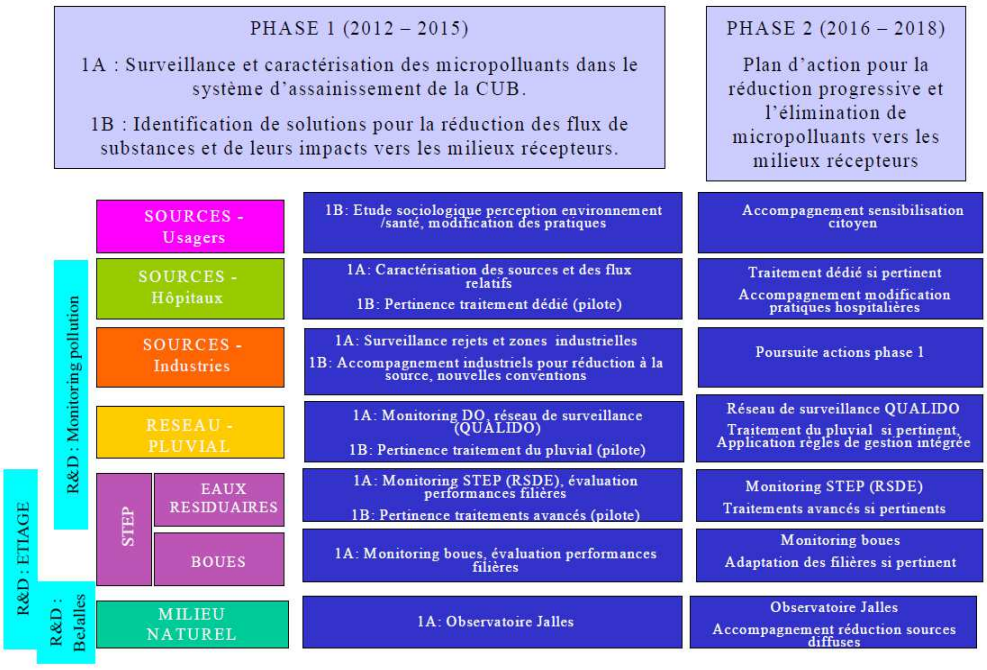

En 2013, les investigations sur les différentes sources ont été réalisées au moyen d'échantillonnages conventionnels ainsi que par échantillonnages passifs. Un panel très large de substances, allant au-delà des obligations réglementaires découlant des directives européennes notamment de la Directive cadre sur l'eau de 2000, a été identifié afin d'avoir la vision la plus exhaustive possible de la problématique et d'anticiper les évolutions réglementaires. Ce sont 340 substances qui ont été mesurées (composés pharmaceutiques, métaux lourds, pesticides, HAP, COV, PCB, …). Sur ces 340 substances, 194 ont été détectées.
Les investigations vont se poursuivre en 2014 notamment sur les rejets des hôpitaux.
Un bilan du plan sera dressé fin 2015.

Les rejets des piscines publiques
Suite à la sensibilisation en 2010 des 22 établissements publics concernant la gestion de leurs effluents (notamment obligation, avant toute vidange de bassin, de prévenir le service de l'assainissement et de « neutraliser » le chlore), les 14 piscines non conformes identifiées en 2011 situées en secteur séparatif sur le territoire ont fait l'objet, en 2012, d'une demande de mise en conformité.
A fin 2013, 15 piscines font l'objet d'une autorisation de déversement. L'objectif est la régularisation administrative des rejets de l'ensemble des piscines d'ici fin 2014.

Les rabattements d'eau de nappe
Après la sensibilisation des professionnels réalisée en 2010, le nombre d'autorisations de déversement délivrées est en progression constante :

	2010	2011	2012	2013
Nombre d'autorisation déversement de chantiers délivrées chaque année	6	12	19	21

2.7- Intégration et recensement des ouvrages privés

• Instruction des demandes d'incorporation des ouvrages d'assainissement de lotissements privés dans le domaine public communautaire

Dans le cadre de sa politique visant à transférer à la collectivité les charges et responsabilités qui incombent aux associations syndicales propriétaires d'ouvrages d'assainissement, la Communauté urbaine de Bordeaux instruit les demandes d'incorporation de réseaux et solutions compensatoires privées : fin 2013, environ 200 dossiers de demande d'incorporation étaient en cours d'étude.

Etat des dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'incorporation
par commune

Point d'étape au 31/12/2013

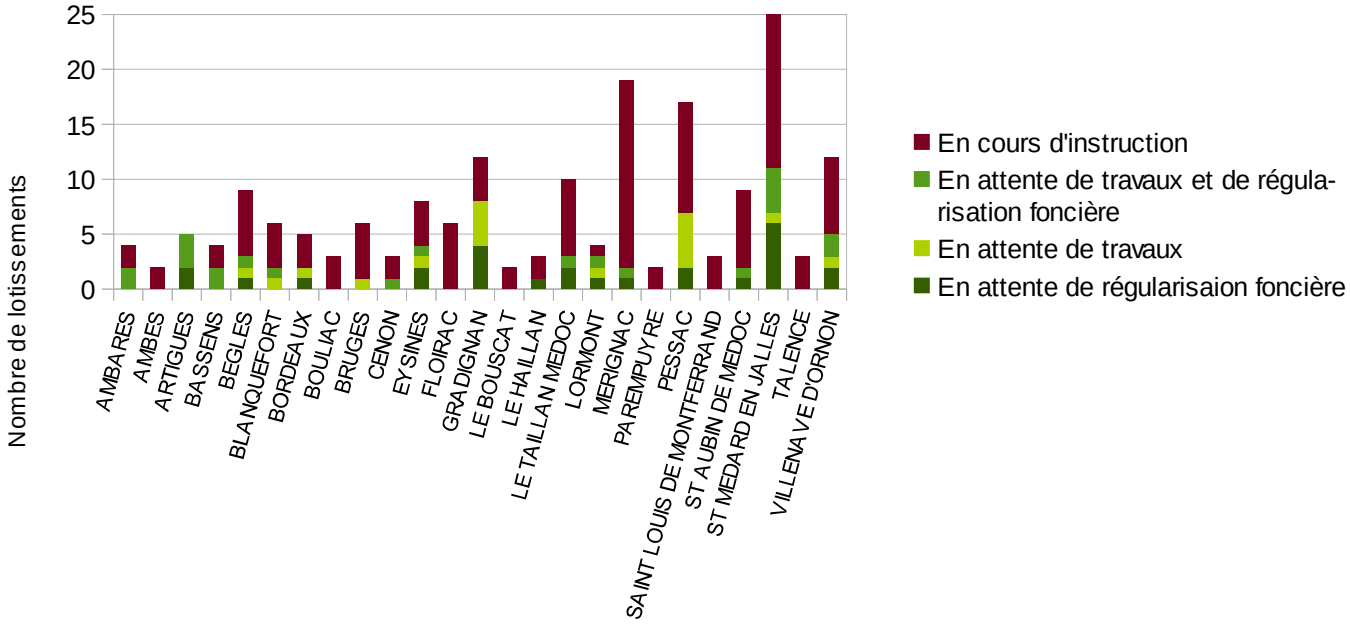

Les grandes étapes de cette instruction sont un contrôle sur pièces et un contrôle sur site, effectué par le délégataire, qui permettent de déterminer les préalables fonciers et les éventuels travaux à réaliser par les propriétaires des ouvrages pour satisfaire aux conditions d'incorporation.

En 2013, les ouvrages d'assainissement de 21 opérations immobilières ont pu être intégrés dans le domaine public communautaire. Ceci représente près de 6 km de réseaux d'eaux usées, 7 km de réseaux d'eaux pluviales, ainsi qu'un bassin de stockage pour une capacité de 330 m^3.

Une étude sera menée en 2014 sur les modifications à apporter à la délibération encadrant la démarche d'incorporation des lotissements au domaine public communautaire. L'objectif visé est de réduire les délais d'instruction des dossiers et de faciliter les démarches des associations syndicales des lotissements et de permettre de solder un certain nombre d'anciens dossiers de demandes d'incorporation.

- <u>Les solutions compensatoires</u>

Dans le cadre du contrôle et du suivi du bon fonctionnement des solutions compensatoires mises en œuvre lors des constructions d'immeubles, il est nécessaire de procéder à l'inventaire pour reconstituer le fichier auprès des services d'archives municipales et d'urbanisme.

A la fin de l'année 2013, la totalité des solutions compensatoires des communes de la rive droite ont été recensées ainsi que sur 5 communes de la rive gauche, soit un total de 17 communes.
997 ouvrages ont été recensés, totalisant un volume de 198 000 m^3 de stockage des eaux pluviales
400 ouvrages ont été visités.

Les ouvrages sur les 11 communes de la rive droite ont fait l'objet d'une mise à jour dans le SIG communautaire.

2.8- Les actions en faveur de l'environnement

- Mise en œuvre du système de gestion dynamique des réseaux d'assainissement unitaires du bassin versant Louis Fargue à Bordeaux

Afin de protéger le milieu naturel, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en œuvre un projet innovant intitulé « Gestion Dynamique des réseaux d'assainissement du bassin versant unitaire de la station d'épuration Louis Fargue », bassin de collecte impactant le plus le milieu naturel.

La Gestion Dynamique (GD), étudiée par La Cub et Lyonnaise des Eaux dès 2003, permet :

· d'optimiser le transfert des effluents vers la nouvelle station d'épuration Louis Fargue à concurrence de 3,2 m^3/s ;
· de limiter les déversements au milieu récepteur, en stockant les effluents dans des collecteurs de grande capacité et bassins de rétention existants.

La mise en œuvre de la Gestion Dynamique sur le bassin de collecte de Louis Fargue à Bordeaux est opérationnelle depuis le 17 janvier 2013 et est intégrée au systeme de télécontrole et de supervision Ramsès.

Après un an d'utilisation, les premiers résultats sont encourageants. En 2013, la Gestion Dynamique a été utilisée 1 jour sur 4.

On estime que l'utilisation de la Gestion Dynamique (GD) a permis de réduire les déversements de 25 à 30% des volumes de pluie de l'année 2013 (environ 3 millions de m^3).
Il est également à noter que la nouvelle sollicitation des collecteurs n'a pas entraîné d'encrassement supplémentaire et qu'aucune nuisance olfactive ni même d'inondation par des remontées d'effluents, chez les usagers situés dans la zone d'influence de la GD n'a été constatée.

- Entretien des cours d'eau communautaires

La Cub assure l'entretien des 34,5 km de cours d'eau dont elle est propriétaire (sur les 350 km qui traversent son territoire), et qui constituent les exutoires des réseaux d'eaux pluviales.
En 2013, le montant des travaux d'entretien réalisés s'est élevé à environ 576 000 €TTC.

Exemple de travaux réalisés

- Bègles / Chenal du Franck

Le chenal du Franck est un tronçon de cours d'eau situé entre l'estey Sainte Croix et l'estey de Franck qui sert d'exutoire à deux collecteurs d'eaux pluviales de 1800 mm de diamètre.
Une sédimentation importante de matériaux dans le lit du chenal s'est effectuée au fil des années.
Une opération de curage a ainsi été réalisé dans le respect des préconisations de l'autorisation de travaux au titre de la loi sur l'eau (protection des espèces piscicoles et le séchage des sédiments avant l'évacuation en centre de traitement, une remise en état du site).

Le montant global des travaux incluant l'évacuation et la remise en état s'est élevé à 48 570 € TTC.

Ces travaux ont été réalisés en concertation avec la mairie de Bègles afin de respecter les besoins de sécurité due à la localisation de ce site dans le Parc de Mussonville ouvert au public.

- La tempête du 26 juillet 2013 / Artigues-Près-Bordeaux / Affluents du Gua

L'orage du 26 juillet 2013, survenu sur la Communauté urbaine de Bordeaux a entraîné des dégâts importants sur son territoire.

En rive droite de la Garonne, la Communauté urbaine de Bordeaux, s'appuyant sur l'arrêté de catastrophe naturelle sur la commune d'Artigues-Près-Bordeaux et un arrête municipal de réquisition, a apporté son soutien au Syndicat du Gûa gestionnaire du bassin versant du Gûa et est intervenue sur les affluents de ce cours d'eau, le Fontaudin, le Desclaux et le Moulinat afin de dégager leur lit, drainer les eaux accumulées et rétablir les écoulements.

De plus, tous les cours d'eaux de la rive gauche impactés par cet orage ont nécessité des travaux d'urgence consistant à l'enlèvement des embâcles et au nettoyage des lits des cours d'eau ainsi qu'à l'élagage, l'abattage et l'extraction de nombreux arbres tombés en travers des ruisseaux. Ces travaux de nettoyage sur l'ensemble du territoire communautaire s'élèvent à 72 433 € TTC.

- Gestion différenciée des bassins d'étalement

Les bassins d'étalement, à plan d'eau permanent ou à sec, constituent des milieux naturels servant de site de quiétude pour la faune et de refuge pour la flore au sein du tissu urbain de la Cub.

Afin de favoriser l'évaluation et l'évolution écologique de ces bassins, dans le cadre des trames vertes et bleues préconisées par le Grenelle de l'environnement, les actions de gestion et d'entretien des espaces verts ont été modifiées et adaptées en fonction du potentiel de chaque site.

Depuis 2010, une démarche de protection de la biodiversité a été initiée sur deux bassins d'étalement, celui de Dinassac à Blanquefort et celui de Lafontaine à Mérignac.

En 2013, une nouvelle convention entre la Cub, la SGAC et l'association SEPANSO, a été établie afin de permettre à l'association de réaliser des inventaires faunistiques et floristiques sur ces bassins et de proposer des aménagements et des préconisations de gestion. Aux deux bassins de 2010, qui constituent les « sites témoins » ont été ajoutés huit sites dit de « réservoirs de biodiversité » pour être inclus dans cette démarche de gestion différenciée et de mise en valeur spécifique.

Au fil du contrat d'affermage de 2013 à 2018, 10 sites seront progressivement mis en gestion écologique, inventoriés et les impacts des nouvelles pratiques de gestion sur la biodiversité seront évalués. (2 avant le début du contrat, 3 en 2013, 3 en 2014, 2 en 2015). Ce planning permettra en 2018 d'avoir un retour minimum de 3 ans de pratiques écologiques sur les derniers sites considérés.

En fin d'année 2013, cinq sites sont en gestion écologique et les premiers résultats montrent une richesse spécifique intéressante et différente sur chaque bassin.

- Programme de recherche OMEGA

Le projet Omega, soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, propose de disposer d'une méthodologie d'évaluation pluridisciplinaire permettant de mesurer de façon transversale l'ensemble des services rendus par un système d'assainissement.

La Cub est territoire d'expérimentation, au même titre que les villes de Mulhouse et de Lyon, de la méthodologie d'évaluation OMEGA.

Le programme 2013 s'est concentré sur le lac de Bordeaux en évaluant quatre fonctions rendues par le système d'assainissement (maîtriser le coût global, préserver le milieu aquatique, respecter les usages du milieu aquatique et valoriser l'eau urbaine pour la vie urbaine) en formulant des indicateurs permettant de mesurer leur niveau de service actuel. Intégrés à un tableau de bord, ils permettent le pilotage du système de gestion des eaux urbaines.

Le programme a également développé une méthode complète de l'évaluation du risque des nuisances liées aux dysfonctionnements du réseau d'assainissement (odeurs, rongeurs, dégradations de la chaussée, débordements). Cette évaluation incluant l'analyse de l'aléa, de son intensité, de la vulnérabilité et des enjeux liés aux éléments exposés à la nuisance, permet de valoriser des données d'exploitation et de cartographier les secteurs prioritaires.

Cette démarche a permis d'intégrer des modifications de gestion du bassin de retenue de Beguigneau afin de répondre à l'enjeu de l'utilisation de la la plage du Lac de Bordeaux en période estivale.

- Programme «ETIAGE » (Etude Intégrée des Apports locaux et Amont de la Garonne Estuarienne)

Dans un contexte de mise en œuvre du SAGE Estuaire, de l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'atteinte du bon état des masses d'eau et des premiers inventaires piscicoles de référence, le programme "Etiage" (2010-2013) a été élaboré dans le but d'améliorer la compréhension du fonctionnement écologique du fleuve Garonne sous influence marine et de mettre en perspectives des stratégies d'émissions des effluents et de gestion de cet espace estuarien.

Porté par l'Université Bordeaux 1 et le Cemagref, ce programme de recherche a été décliné en 5 axes d'étude :

- Axe 1 : Caractérisation et rôle respectif des apports organiques amont et locaux sur l'oxygénation des eaux de la Garonne estuarienne.
- Axe 2 : Caractérisation et flux des contaminants organiques (classiques et émergents) dans les eaux de la Garonne estuarienne.
- Axe 3 : Etude des apports métalliques dans les eaux de la section Garonnaise de l'estuaire de la Gironde.
- Axe 4 : Approche de l'impact des conditions physico-chimiques affectant la masse d'eau estuarienne garonnaise sur les cortèges biologiques.
- Axe 5 : Synthèse des pressions et des impacts caractérisant les eaux de la Garonne estuarienne. Recommandations de gestion.

L'année 2013 a été une année de poursuite des recherches, avec la finalisation des dernières campagnes de recueil de données, l'obtention et l'analyse des résultats et les premières conclusions.
Les réflexions de synthèse de l'axe 5 ont été engagées et se poursuivront jusqu'au séminaire de restitution prévu en juin 2014.

- Réseau d'observation automatisé pour la surveillance de la qualité des eaux : Programme MAGEST (Marel Gironde Estuaire)

Pour la période 2011-2013, la Communauté urbaine de Bordeaux a intégré le consortium MAGEST existant depuis 2007.

L'objectif du Réseau MAGEST est de suivre en continu la qualité des eaux de l'estuaire. Il est constitué de 4 stations MAREL (Mesures Automatisées en Réseau pour l'Environnement et le Littoral) réparties sur l'ensemble de l'estuaire, avec une station à Pauillac sur la Gironde, deux stations sur la Garonne à Bordeaux et Portets et une station sur la Dordogne à Libourne.
Ces stations automatisées permettent la mesure en continu de paramètres physico-chimiques de base des masses d'eau : température, salinité, turbidité et oxygène dissous.

Les objectifs scientifiques de ces mesures sont de documenter les bases de données qui permettent la description à haute résolution temporelle :
- des processus hydrodynamiques et sédimentaires (dynamique du bouchon vaseux),
- des conditions physico-chimiques qui déterminent l'oxydation de la matière organique, le taux d'oxygénation des eaux, et la solubilisation des métaux, dont le Cadmium (Cd),
- des conditions environnementales qui contrôlent la dynamique des chaînes primaires et des populations biologiques (survie, croissance et migrations) dans l'estuaire de la Gironde.

Grâce à l'ensemble des informations acquises, le programme Magest est pour les partenaires du réseau, un outil d'aide à la définition et au contrôle des politiques de gestions de l'estuaire de la Gironde et des bassins versants amont de la Dordogne et de la Garonne.

L'année 2013 a été l'occasion d'entamer des questionnements et réflexions sur l'évolution des équipements techniques avec l'ambition d'implanter une nouvelle station de mesure, sur les moyens informatiques du réseau, sur les modalités financières et sur la communication. Les partenaires ont décidé de signer un avenant au présent accord de consortium afin de pouvoir se donner le temps de mettre en œuvre ces choix d'évolution pour le prochain accord de consortium en 2015.

- Etude piscicole sur la Jalle de Blanquefort

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2011, une étude d'impact du déplacement du rejet de la station d'épuration de Lille Blanquefort sur la migration des différentes espèces piscicoles a été lancée en 2012. Elle comprend une étude hydraulique sur la partie aval de la Jalle de Blanquefort associée à un suivi physico-chimique et biologique (piscicole) de la Jalle au niveau des portes a flots de Grattequina.
En 2013, cette étude a été achevée. La conclusion indique que le déplacement du rejet de la station d'épuration de la station en aval des portes à flots de Grattequina n'impacte pas la migration des différentes espèces piscicoles. Cette conclusion doit faire l'objet d'une validation par la police de l'eau.

3- Compte rendu financier 2013 de l'assainissement collectif

3.1. Approche agrégée de l'économie du service public

Les missions relatives à l'exécution du service public de l'assainissement sont réparties contractuellement entre la Communauté Urbaine et la Société de gestion de l'Assainissement de la Cub (SGAC). Dans ce cadre, chaque intervenant met en œuvre son propre outil d'information comptable et financier afin de valoriser le coût du service rendu. Trois documents permettent de retracer le coût du service public de l'assainissement :

- Les comptes sociaux produits par la SGAC, tenu selon les dispositions du plan comptable général en vigueur, sont présentés annuellement et de façon synthétique dans le Rapport Annuel du Délégataire. Cette présentation doit respecter l'article 94 du contrat d'affermage et son annexe 45 ;

- Le budget annexe assainissement est un budget tenu selon les modalités de l'Instruction M 49 et le compte de gestion tenu par le comptable public pour le service d'assainissement communautaire. Ce budget est principalement financé par la part communautaire de la redevance assainissement ;

- Les missions relatives aux eaux pluviales sont en partie reprises dans le budget général de la Communauté Urbaine. La gestion des eaux pluviales, constituant un service public administratif, est financée par l'impôt et non par le paiement d'un tarif comme pour l'assainissement collectif (SPIC).

Le schéma qui suit retrace les flux financiers existants et qui résulte du contrat d'affermage liant La Cub à la SGAC:

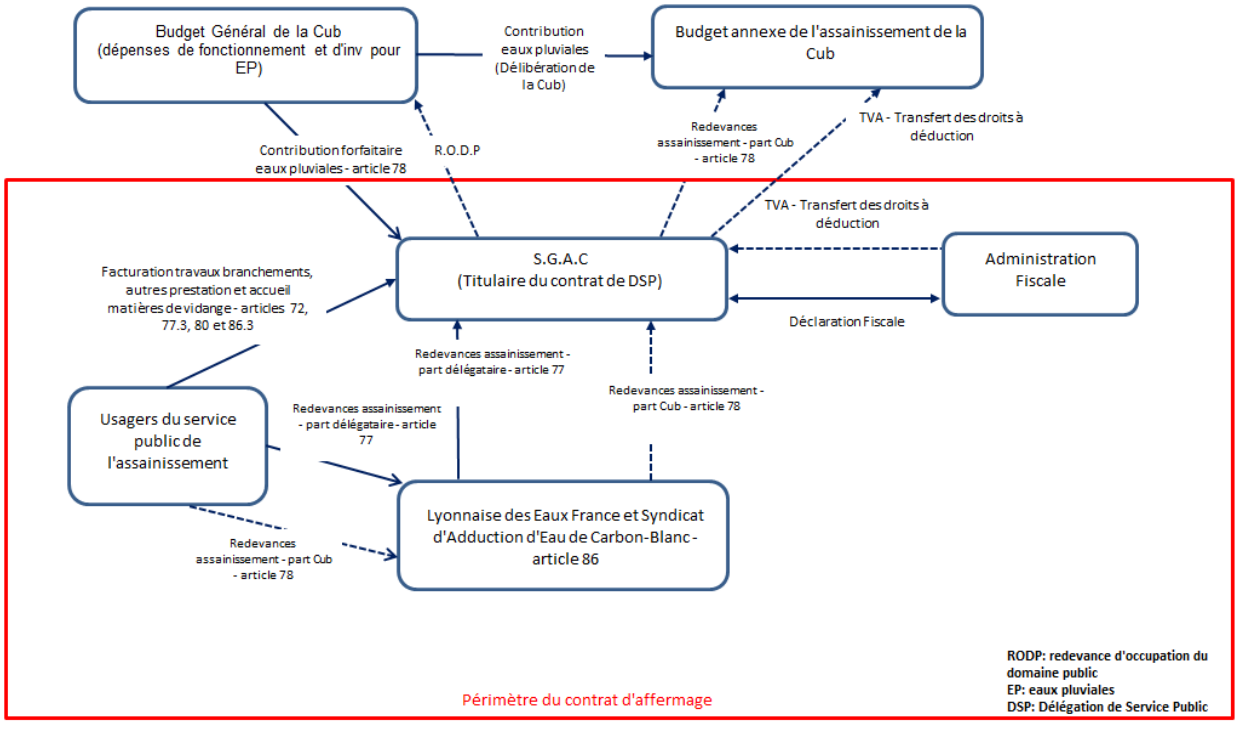

3.2. Comptes du délégataire

- **<u>Les produits d'exploitation de la SGAC</u>**

Les principales recettes du Délégataire constituent son chiffre d'affaires. Il comprend les ressources suivantes.

Détail des volumes assujettis	2013	%
Volumes Eau Vendus (en milliers de m3)	**39 372**	
Volumes assujettis (en milliers de m3)	**40 566**	
dont les clients "Particuliers"	27 864	69%
dont les clients "Professionnels"	9 815	24%
dont les clients sous conventions de déversement spécifiques	2 568	6%
dont conventions de raccordements des communes ext.	319	1%

Détail des produits d'exploitation - en K€	2013	%
Redevance assainissement - part SGAC	17 759	45%
- Clients "Particuliers"	13 133	33%
- Clients "Professionnels"	4 626	12%
Clients sous conventions de déversement spécifiques	1 210	3%
Conventions de raccordements des communes ext.	41	0%
Remunération au titre des eaux pluviales	15 806	40%
Aide à la performance épuratoire	2 315	6%
Travaux (branchements)	2 079	5%
Prestations de services	512	1%
Total Chiffre d'Affaires SGAC	**39 722**	**100%**
Redevance assainissement - part Cub	25 126	
Total Chiffre d'Affaires	**64 848**	

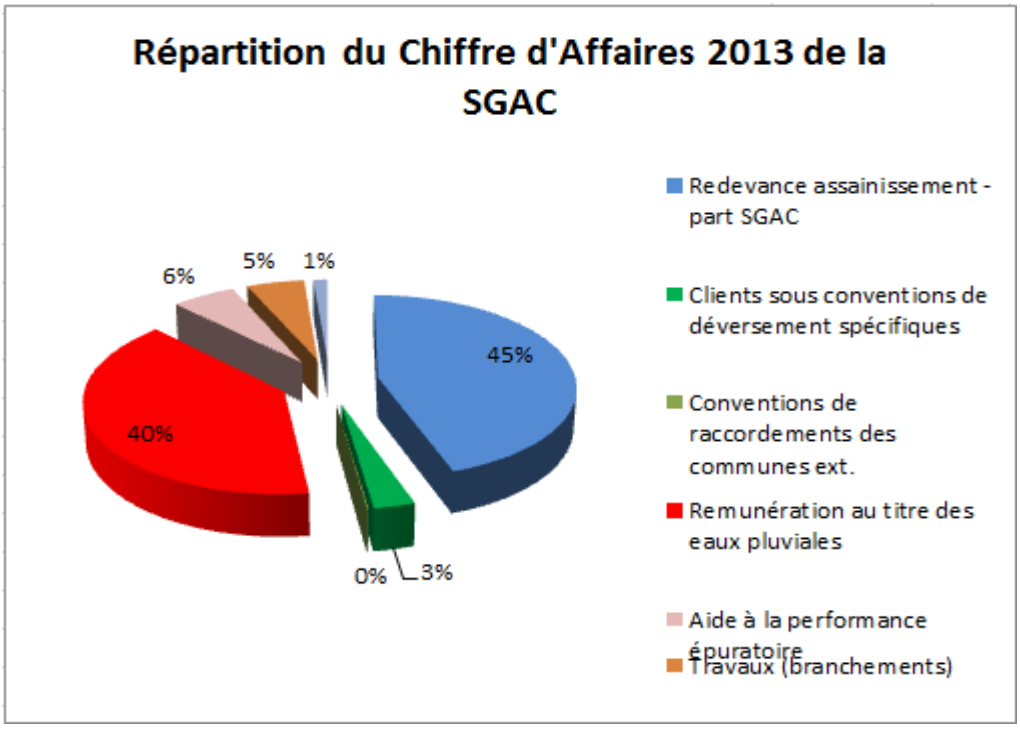

- **La redevance assainissement due au délégataire**. Elle s'élève à 17 759 K€ et se répartit entre les clients « particuliers », pour 13 133 K€, et les clients « Professionnels », pour 2 568 K€. Elle représente 45 % du chiffre d'affaires de la SGAC. En moyenne sur 2013, le tarif du m^3 s'établit à 0,471 €/m^3 tant pour les particuliers que pour les professionnels. Ce montant apparaît cohérent avec les tarifs pratiqués sur les premier (0,469 € /m^3) et deuxième (0,4735 €/m^3) semestres par le délégataire. Pour mémoire, conformément à l'article 82.1 du contrat, le tarif relatif à l'assainissement des eaux usées est révisé chaque semestre selon une formule d'indexation définie dans le contrat. Ainsi, au 1er juillet 2013, ce tarif a progressé de +0,97 %.

Enfin, l'exercice 2013 se caractérise aussi par une progression du nombre d'usagers puisque leur nombre passe de 253 044 en 2012 à 257 693 en 2013, soit une hausse de 1,84 % (+ 4 649 usagers).

- Les **produits issus des clients sous convention de déversement spécifique** s'élèvent à 1 210 K€ et représentent 3 % du chiffre d'affaires de la SGAC. Ce poste de recettes est lié au traitement des eaux autre que domestiques.

- La **rémunération au titre des eaux pluviales** représente 40 % du chiffre d'affaires du délégataire. Prévue par l'article 78 du contrat, elle est révisée annuellement, au 1er janvier de chaque année.

- Les produits correspondant à **l'aide à la performance épuratoire.** Ces sommes sont perçues directement par le délégataire auprès de l'agence de l'eau, conformément à l'article 79 du contrat.

- Les produits issus des **travaux de branchement.** Ils s'établissent à 2 079 K€, soit 5 % du chiffre d'affaires de la Société. En 2013, la SGAC a facturé aux usagers la réalisation de 641 branchements (objectif de 900 branchements/an).

- **Les charges d'exploitation**

En K€	2013		
Détail des charges d'exploitation	Montants	%	% (hors compte de tiers)
60 - Achats et variation des stocks	37 991	60%	33%
61 - Services extérieurs	11 226	18%	29%
62 - Autres services extérieurs	1 758	3%	5%
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	955	1%	2%
64 - Charges de personnel	11 845	19%	31%
65 - Autres charges de gestion courante	16	0%	0%
Total charges d'exploitation	63 790	100%	100%

Il faut noter que le compte 60 « achats et variation des stocks » comprend la part communautaire de la redevance assainissement, pour un montant de 25 126 K€. Après neutralisation de cette charge dans les comptes de la SGAC, la ventilation des charges d'exploitation obéit à la représentation graphique suivante :

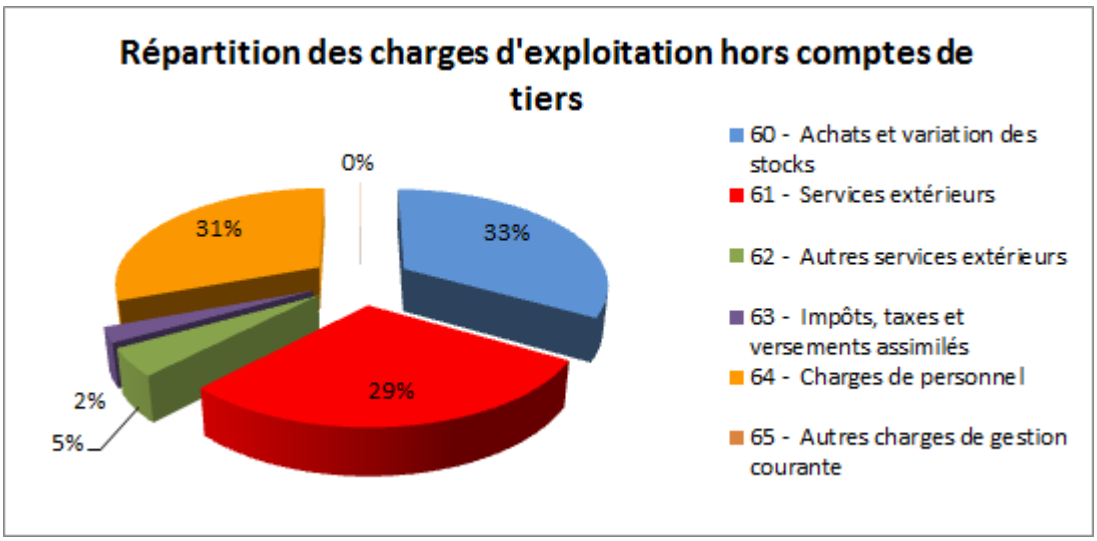

En structure, les charges d'exploitation sont réparties principalement entre les catégories suivantes :
- Les **« achats et variation des stocks »** constituent le premier poste de dépense et représente 33 % du total des charges d'exploitation. Déduction faite des opérations pour compte de tiers, elle s'élève à 12 865 K€. Ce montant comprend le coût des consommations électriques, pour 3 486 K€, lié au fonctionnement des stations d'épuration, des postes de refoulement, des bâtiments administratifs et au versement de la Contribution au Service Public de l'Electricité (243 K€).
- Les **« charges de personnel »** sont le deuxième poste de dépense puisqu'il représente 31 % du total des charges d'exploitation.
- les « **services extérieurs** » contribuent pour 29 % du total des charges d'exploitation de la SGAC, soit un montant de 11 226 K€. Ils comprennent deux postes de dépenses importants :

- Les charges de sous traitance générale (compte 611) qui concernent à la fois la sous-traitance réalisée par Lyonnaise des eaux et la sous-traitance informatique.
- Les charges d'entretien et de réparation (compte 615) représentent 5 425 K€.

Le total des charges d'exploitation ont représenté en 2013 un montant de 63 790 K€.

- **<u>Les flux d'investissement de l'exercice</u>**

Dans le cadre du contrat d'affermage liant la SGAC à la CUB, le délégataire doit respecter deux engagements contractuels :
- Mettre en œuvre une politique de renouvellement dont l'engagement financier (en euros valeur au 1er janvier 2013), sur la durée du contrat, représente un montant minimum de 29 745 K€ HT (Cf. article 68 du contrat);
- réaliser les travaux neufs prévus au contrat (Cf. article 71 et annexe 42 du contrat). Cet engagement représente un montant de 1 210 K€ HT.

Le tableau suivant détaille les investissements engagés sur l'exercice 2013 par le délégataire.

Travaux de renouvellement - en K€	**2013**	**%**
Renouvellements équipements STEP:	1 845	40,0%
Renouvellements équipements postes et bassins:	1 832	39,7%
Renouvellement instruments de mesure et accessoires:	262	5,7%
Renouvellement informatique industrielle:	634	13,7%
Renouvellement système d'information et téléphonie:	32	0,7%
Renouvellement matériel de laboratoire:	5	0,1%
Total	**4 609**	**100%**
Travaux neufs - en K€		
Protection des milieux naturels:	55,7	11%
Lutte contre les odeurs (études):	69,3	14%
Lutte contre les odeurs (unité désodorisation):	31,2	6%
lutte contre les eaux claires parasites:	16,8	3%
Inclinomètres sur clapets en rivière:	58,1	12%
Pilotage énergétique:	227,8	46%
Projet architectural du Burck:	31,8	6%
Total	**491**	**100%**
Total général	**5 100**	

(Cf. RAD 2013 pages 238 à 242)

- **<u>Equilibre économique et comparaison au compte d'exploitation prévisionnel</u>**

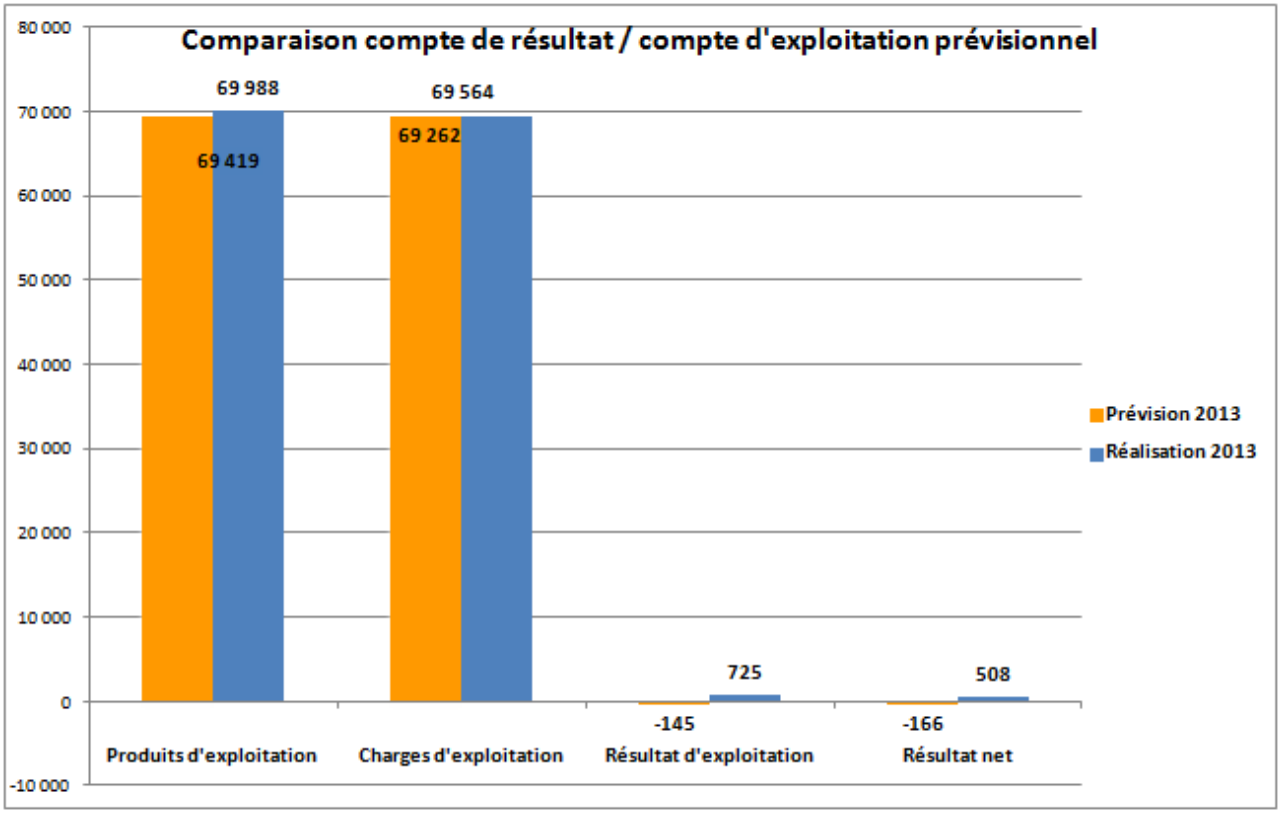

S'agissant des produits d'exploitation, on constate que leur montant est supérieur aux prévisions à hauteur de 569 K€. Si le chiffre d'affaires est en retrait de 181 K€, du fait principalement du retrait des travaux de branchements facturés aux tiers (-611 K€) et de l'absence de recettes issues des ventes d'électricité produite par le système de cogénération implanté sur le site Louis Fargue (-130K€), le niveau de la production immobilisée fait plus que compenser l'absence de reprise sur provision de renouvellement.

Parallèlement, les charges d'exploitation présentent un niveau de réalisation inférieur aux prévisions dont l'origine tient à plusieurs facteurs :

- La hausse des achats de matériel, d'équipements et de travaux (compte 605, +328 K€) liée aux travaux immobilisés est neutralisée par les économies réalisées sur les achats de fournitures non stockables (compte 606, -671 K€) telles que fournitures d'entretien et de petit équipement, électricité ou combustible & chauffage. Les économies réalisés sur les postes d'énergie sont liées en particulier à l'absence de démarrage des sécheurs implantés sur les sites de Louis Fargue et Clos de Hilde (-405 K€) ;
- Une progression des services extérieurs (compte 61, +938 K€) liée, d'une part, à la sous-traitance générale (compte 611, +729 K€), d'autre part, aux coûts d'évacuation des boues d'usines et des déchets de pré-retraitement (comptes 615X, +717 K€) ;
- Les autres services extérieurs (compte 62) sont en retrait de 62 K€ bien que la SGAC ait eu recours au titre de l'exercice 2013 à du personnel intérimaire, à hauteur de 363 K€.
- Un repli des autres charges d'exploitation telles que charges de personnel (comptes 641, 645 et 647, -1 010 K€), impôts et taxes (compte 63, -342 K€).

Il ressort des écarts précédemment indiqués un résultat d'exploitation supérieur de 871 K€ à la prévision. Compte tenu du niveau du résultat financier (écart de +11 K€), le résultat courant avant impôt est supérieur de 881 K€ par rapport à la prévision d'origine. Le résultat net s'inscrit à 509 K€ contre une prévision de déficit de -166 K€.

Le taux de marge (Résultat Courant Avant Impôts / Chiffre d'Affaires) est donc de 1,82 % contre une prévision de -0,41 %.

3.3- Principaux flux du budget annexe assainissement de La Cub

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus de la situation du budget annexe assainissement au 7 mai 2014 et non du compte administratif définitif.

- **Recettes réelles de fonctionnement**

Désignation	Mandaté 2013 (en €)
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	**31 877 071**
Participation Raccordement à l'Egout	4 113 648
HT - Travaux Branchements Particuliers	1 131 812
Redevance d'assainissement collectif	23 708 984
Participations assainissement collectif	269 186
Contrib.communes (eaux pluviales)	2 653 441
75 - Autres produits de gestion courante	**20 541**
Red.défaut branchement à l égout	19 242
Produits divers de gestion courante	1 299
77 - Produits exceptionnels	**4 458 126**
Autres produits exceptionnels	48 204
Dédits et pénalités perçus	102 719
Autres pdts ex.sur op.de gestion	4 297 204
Total recettes réelles de fonctionnement	**36 355 738**

Les recettes de fonctionnement du budget annexe assainissement de La Cub sont principalement composées de la redevance assainissement. Celle-ci s'établit à 23 709 k€, sur la base d'un tarif demeurant inchangé à 0,6210 € / M^3 d'eau.

La Participation au raccordement à l'égout ainsi que la Participation au financement de l'assainissement collectif (à compter de juillet 2012), ont généré une recette respective de 4 113 k€ et 269k€ en 2013.

On constate une chute des produits issus des travaux de branchement au tout-à-l'égout (1 131 k€ contre 2 663 k€ en 2012) consécutive à l'intégration au périmètre du contrat de délégation de service public de la réalisation des branchements isolés par le fermier antérieurement réalisés par La Cub. Les sommes perçues en 2013 correspondent au reliquat à percevoir des branchements réalisés par La Cub dans le cadre de la répartition antérieure de la maîtrise d'ouvrage.

Les produits exceptionnels sur opération de gestion s'élèvent à 4 458 k€, et correspondent aux flux reversés par Lyonnaise des Eaux à La Cub en application du protocole de fin du contrat d'affermage 1992-2012 (acompte de 80% en 2013).

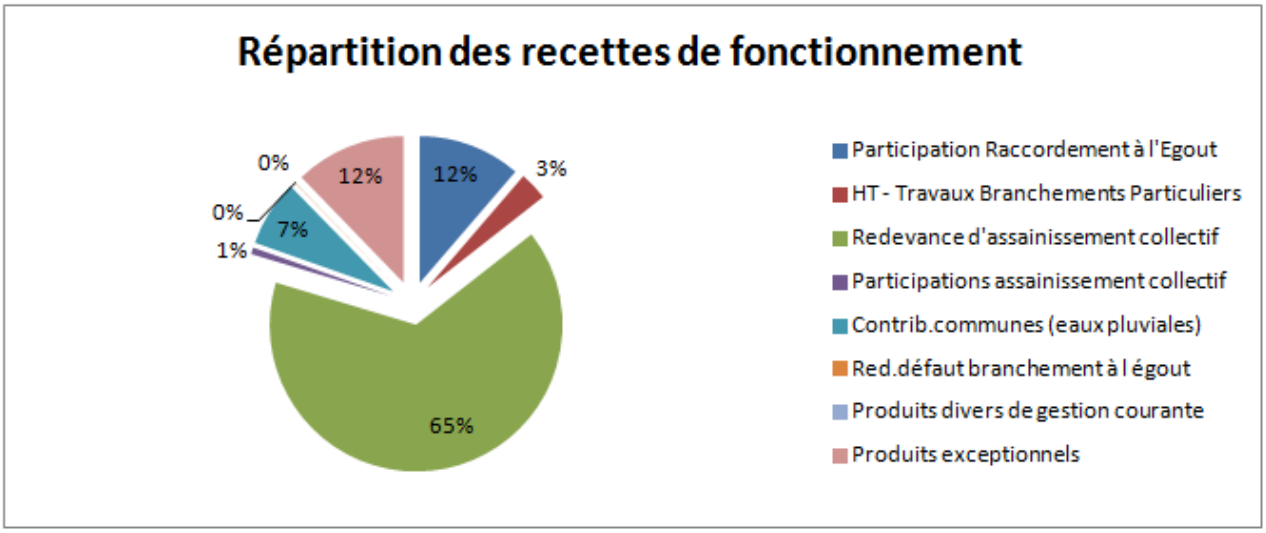

Charges réelles de fonctionnement

Désignation	Mandaté 2013 (en €)
11 - Charges à caractère général	**2 043 367**
Services bancaires et assimilés	12 439
Remboursements de frais	674 007
HT - Etudes, prestations de service	1 109 193
Redevances p/occupat domaine pub. nat.	4 844
Etudes et recherches	59 907
Honoraires	20 854
Frais d actes et de contentieux	22 093
Catalogues et imprimés	767
Taxes foncières	139 263
12 - Charges de personnel, frais assimilés	**1 035 974**
Pers. affecté par col. de rat.1	1 035 974
65 - Autres charges de gestion courante	**4 422**
Créances admises en non - valeur	2 090
Charges diverses de gestion courante	2 332
66 - Charges financières	**718 604**
Intérêts réglés à l'échéance	711 504
Intérêts - Rattachement des ICNE	7 100
67 - Charges exceptionnelles	**791 089**
Autres charges exception. s/opérat gest.	212
Titres annulés sur exercice antérieur	690 878
Subv. except. de fonctionnement	100 000
Total dépenses réelles de fonctionnement	**4 593 456**

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 043 k€ en 2013. Ce poste est composé principalement du remboursement frais du budget annexe assainissement au budget principal de La Cub (674 k€) et des frais d'études et de prestations de service (1 109 k€).

Les frais de personnel affectés au budget annexe assainissement s'élèvent à 1 036 k€, contre 1 080 k€ en 2012.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 791k€, principalement en raison de l'annulation de titres sur l'exercice clos (691 k€) émis pour le recouvrement de Participations pour Raccordement à l'Egout (PRE) dans le cadre de pré-contentieux.

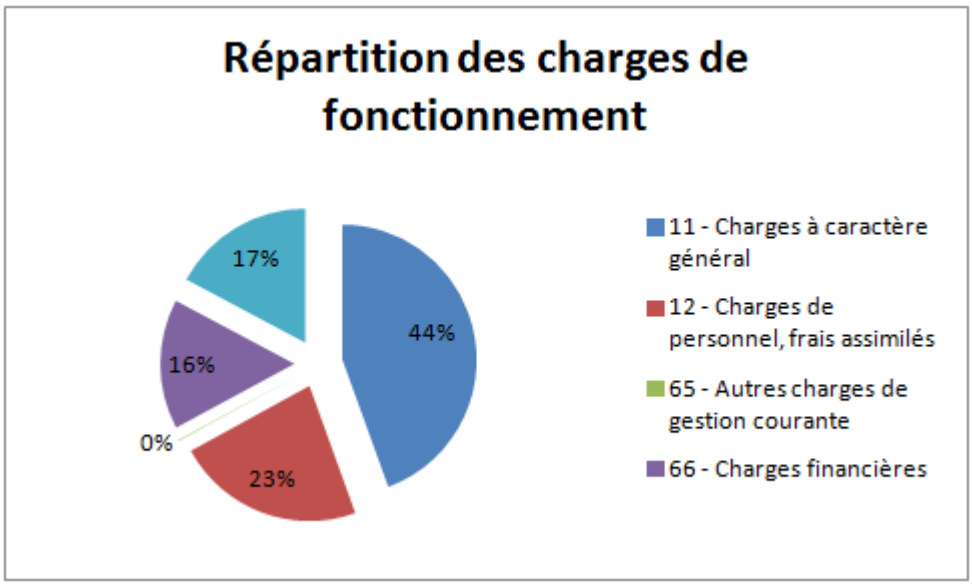

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à environ 24 M€ en 2013.

Désignation	Mandaté 2013 (en €)
20 - Immobilisations corporelles	**152 321**
Frais d'études - mise normes STEP	25 855
Frais d'insertion	6 997
Frais d'études schéma directeur EU	119 470
21 - Immobilisations incorporelles	**133 981**
Acquisitions terrains nus E.U.	52 370
Acquisition de Terrains batis E.U.	81 612
23 - Immobilisations en cours	**23 335 855**
F.I. - Fonds conjoncturel Asst E.U.	5 590 150 €
Développement des réseaux locaux et opérations à caractère général	4 119 823 €
Renouvellement (travaux et inspections télévisuelles)	2 303 438 €
Travaux relatifs au tramway	2 844 720 €
Stations d'épuration	8 477 724 €
Total	**23 622 157**

Les frais d'étude imputés en section d'investissement s'élèvent à 152k€ et correspondent aux frais d'études relatifs à la mise aux normes des STEP et au schéma directeur des eaux usées.

134 k€ ont été dépensés pour l'acquisition de terrains.

Le programme d'investissement réalisé est décrit dans la partie « 2.5- Le programme d'études et de travaux d'assainissement de La Cub »

Aucun emprunt n'a été contracté en 2013. Seuls des mouvements de ligne de trésorerie d'un montant de 4 952 k€ ont été enregistrés.

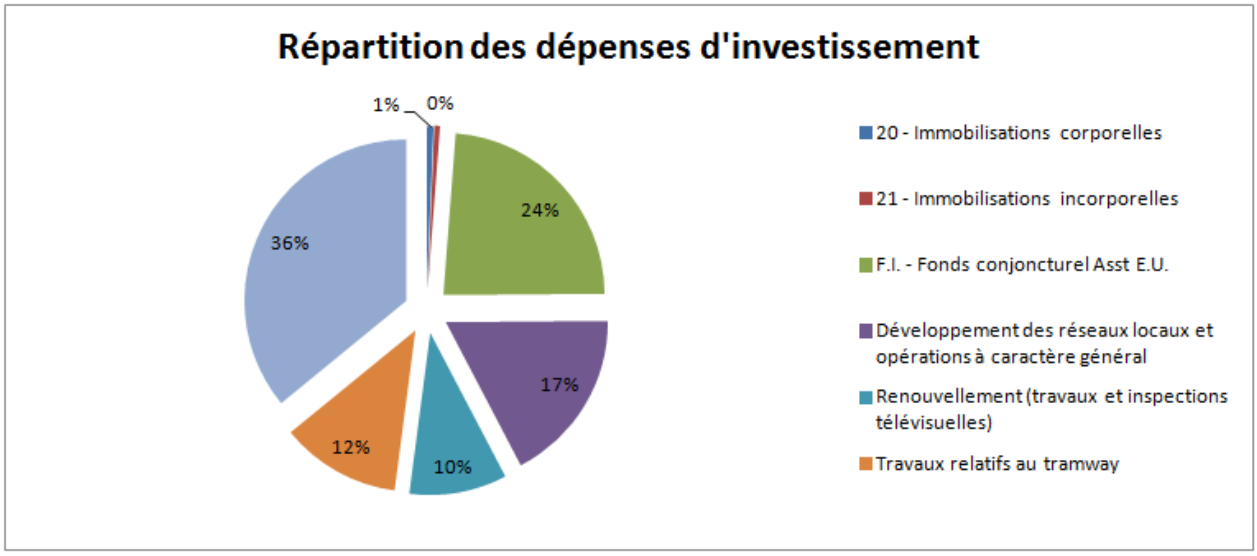

3.4- Principaux flux du budget principal de La Cub

Les chiffres présentés dans cette partie sont issus de la situation du budget principal au 20 mai 2014 et non du compte administratif définitif.

- **Recettes de fonctionnement**

Désignation	Mandaté 2013 (en €)
Travaux	339 164
Autres produits exceptionnels	2 863 736
Total	**3 202 900**

La facturation des branchements a généré une recette de 339k€. Il s'agit pour l'essentiel de reliquats de facturation liés à l'exécution de l'ancien contrat de délégation de service public dans lequel les branchements étaient intégralement à la charge de La Cub.

Les produits exceptionnels représentent 2 864 k€ et sont constitués pour l'essentiel d'un acompte de 2 832 k€ versé par Lyonnaise des Eaux à La Cub dans le cadre de la régularisation des flux de résultats de l'ancien contrat.

- **Charges de fonctionnement**

Désignation	Mandaté 2013 (en €)
Travaux refacturables	86 820
Voies et réseaux	567 633
Rémunération du fermier pour l'évacuation des eaux pluviales	16 912 420
Etudes et recherche - Eaux pluviales	87 625
Honoraires - Aménagement des eaux	69 840
Autres contributions obligatoires	2 653 441
La Jalle/Le Gua - part. entret/Eau Bourde	322 251
Total	**20 700 030**

Le budget principal supporte des charges d'exploitation relatives à la gestion des eaux pluviales, notamment :

- la rémunération de la SGAC au titre de l'évacuation des eaux pluviales par cette dernière, conformément au contrat de DSP, qui s'établit à hauteur de 16 912k€ en 2013. Cette composante a diminué par rapport à 2012 suite à l'entrée en vigueur du nouveau contrat d'affermage

- une contribution du budget principal, par un mécanisme mis en place en 2012, aux dépenses supportées par le budget annexe assainissement pour la gestion des eaux pluviales. Cette contribution est calculée proportionnellement aux dépenses d'exploitation, aux dotations aux amortissements et aux charges financières constatées sur le budget annexe.

- Au titre de la gestion des eaux pluviales, La Cub contribue aux travaux d'entretien réalisés par les syndicats du Gua et du SIJALAG pour 322 k€ et réalise des travaux d'entretien de cours d'eau pour 568 k€.

- Le budget principal a enregistré 86k€ de dépenses au titre de la réalisation de branchements d'eaux pluviales. Cette charge n'incombe désormais à La Cub que pour les réalisations exécutées dans le cadre d'extensions de réseaux.

- Enfin, quelques études sont également réalisées à hauteur de 88k€ (dossier loi sur l'eau, diagnostic avant intégration du réseau de Martignas...)

- **Dépenses d'investissement**

Désignation	Mandaté 2013 (en € TTC)
Etudes	722 293
Renouvellement (travaux et inspections télévisuelles)	1 402 190
Equipements primaires	5 824 005
Travaux à caractère général	200 000
Total	**8 148 488**

Les frais d'études imputées en section d'investissement représentent 722 k€ et portent sur des études hydrauliques (bassins versants, jalles, bassins de retenue, analyse des données pluviométriques de La Cub...) mais également sur les études préalables pour la mise en œuvre du Système d'Information (152 k€).

Le programme de travaux réalisé est détaillé dans la partie « 2.5- Le programme d'études et de travaux d'assainissement de La Cub »

III- LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1- Description du service de l'Assainissement non collectif

On appelle assainissement non collectif, tout système d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques ou assimilées (article 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif) sur la propriété privée.

Créé en décembre 2005, le service public de l'Assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communautaire, et d'apporter toutes les informations et les conseils nécessaires à ses usagers pour un bon fonctionnement de leurs installations ainsi que le diagnostic au moment des cessions immobilières . Il est également chargé de valider les projets d'installations à réaliser dans le cadre d'immeubles neufs construits en zones non desservies par l'assainissement collectif et de contrôler leur conformité.

2- Synthèse de l'activité

2.1- Caractéristiques techniques

Bilan des contrôles réalisés

Les occupants des habitations redevables du SPANC appartiennent à 3 catégories :

- Ceux qui ne peuvent se raccorder au réseau public faute d'équipement d'assainissement collectif.
- Ceux qui peuvent se raccorder mais qui n'ont pas réalisé les travaux de raccordement.
- Ceux qui peuvent se raccorder mais qui sont autorisés à ne pas le faire (RNR<2 ans et dérogations).

Les proportions sont les suivantes :

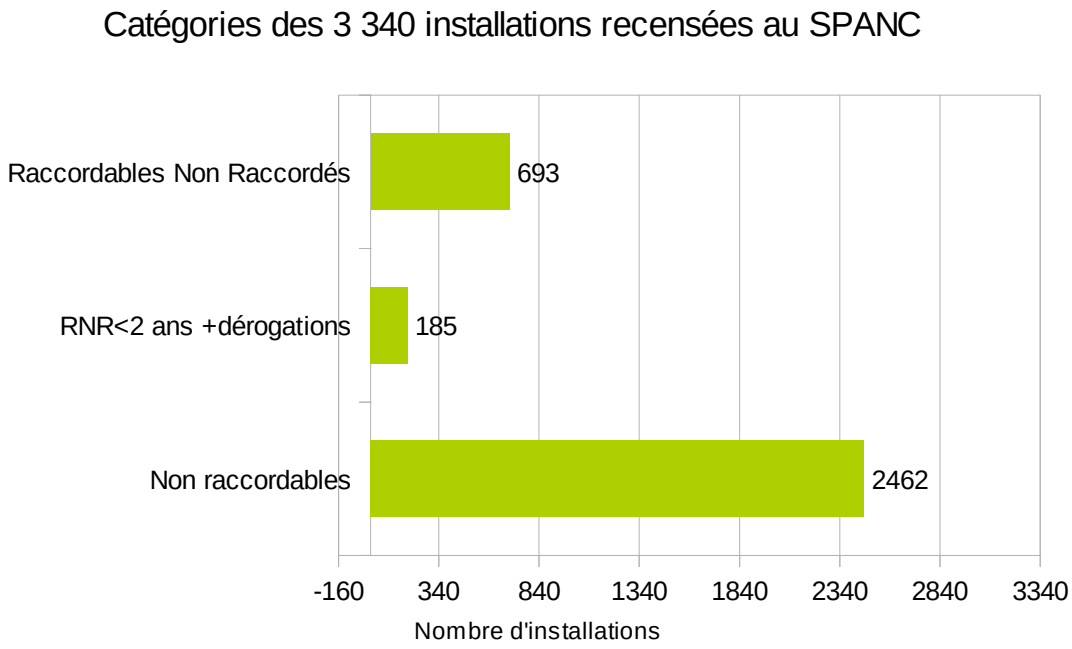

BILAN DES CONTROLES REALISES PAR LE SPANC EN 2013	
INSTALLATIONS NEUVES	56 dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif ont été instruits. Contrôle de 36 installations neuves dont 33 chantiers conformes.
INSTALLATIONS EXISTANTES (Contrôles de diagnostic et de bon fonctionnement)	316 contrôles ont été réalisés. 54 dispositifs complets en bon état de fonctionnement sans impact avéré sur le milieu et sans risque (soit 17 %) 118 dispositifs incomplets et/ou inadaptés au fonctionnement acceptable (soit 37%) 92 la réhabilitation est nécessaire (soit 29%) 52 la réhabilitation est urgente (soit 16%)

Etat du parc au 31/12/2013

Les 418 installations nécessitant une réhabilitation urgente seront visitées à nouveau dans un délai de 4 ans. Si aucun travail de réhabilitation n'a été réalisé, le propriétaire de l'installation sera taxé comme le prévoit la délibération du Conseil Communautaire du 18 janvier 2013 qui met en application les dispositions décrites dans l'article L 1331-8 du code de la santé publique.

2.2- Tarification de l’assainissement non collectif

Le service public d’Assainissement non collectif est un service public à caractère industriel et commercial et gère donc un budget autonome.
4 types de redevance ont été établis pour tenter d’équilibrer les charges du service :

	Tarif au 1er janvier 2013 (délibération n° 2012/0950 du 16 décembre 2012)	Tarif au 1er janvier 2014 (délibération n° 2013/20987 du 20 décembre 2013)
Redevance ponctuelle portant sur la vérification de conception, d’implantation »	84,66 € HT (conception, implantation)	86,35 € HT (conception, implantation)
Redevance ponctuelle de « bonne exécution » des installations neuves ou réhabilitées	84,66 € HT (réalisation)	86,35 € HT (réalisation)
Redevance annualisée portant sur la vérification du bon fonctionnement et de l’entretien des installations existantes	39,63 € HT	40,42 € HT
Redevance ponctuelle portant sur le diagnostic lors de cession immobilière (contrôle imposé par la loi Grenelle II)	63,05 € HT	64,31 € HT

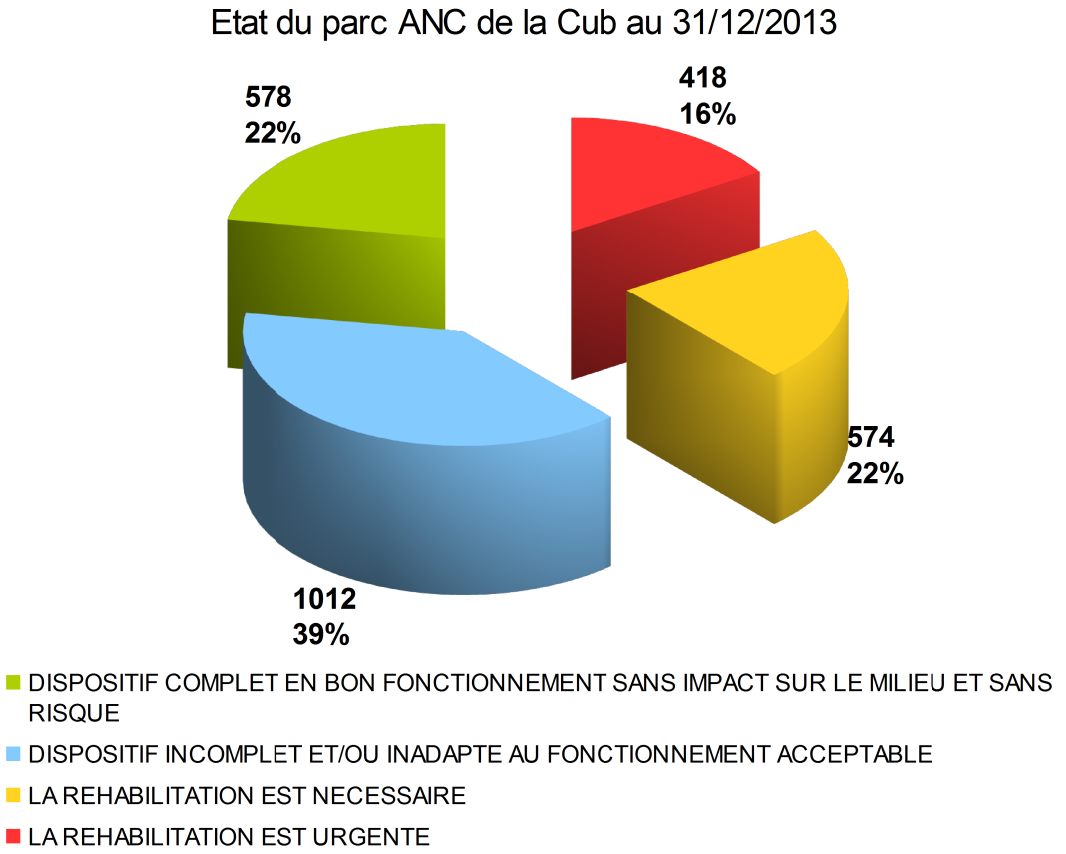

2.3- Indicateurs de performance

L'ensemble des indicateurs exigés au titre du décret du 2 mai 2007 est donné dans le tableau suivant.

	Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Caractéris-tiques techniques du service	**D.301.0 (unité)**	8060	8060	7285	5398	7340	10200	10020
	Indice de fiabilité	B	B	B	B	B	B	B
	D.302.0 (unité)	80	80	80	80	100	100	100
	Indice de fiabilité	A	A	A	A	A	A	A
Indicateurs de performance	**P.301.3 (%)**	66	68	64	62	64	61	61
	Indice de fiabilité	A	A	A	A	A	A	A

D.301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'Assainissement non collectif
D.302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif
P.301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

2.4- Programmation 2014

L'activité 2014 va se concentrer sur les visites diagnostic des installations raccordables non raccordées au réseau public d'assainissement et aux visites de bon fonctionnement des installations jugées non conformes avec réhabilitation urgente lors de la première visite. Ces dernières donneront lieu à une taxation si l'installation demeure non-conforme.

3- Compte rendu financier 2013 de la régie de l'assainissement non collectif

Les recettes globales réelles de l'exercice se sont élevées à 109 567,90 €, tandis que les dépenses globales réelles de l'exercice atteignaient 136 147,12 € HT.

Les mouvements d'ordre s'établissent à 432,01 € et correspondent à la reprise au résultat de subvention d'équipement versée par La Cub.

Après intégration du déficit d'exploitation reporté de 2012 de 62 344,57 €, l'exercice 2013 se solde par un nouveau déficit d'exploitation de 26 582,22 € HT. La diminution de ce déficit s'explique par une diminution temporaire de la masse salariale.

En 2013, la régie du SPANC a contrôlé 316 installations d'assainissement non collectif, les installations existantes recensées comme raccordables non raccordées au réseau public d'assainissement ont été prioritaires au 2nd semestre 2013.

56 contrôles de conception (dont 19 facturables en 2013) ont été opérés et 36 contrôles de réalisation (18 permis de construire, 18 réhabilitations), un décalage temporel étant constaté entre le contrôle de conception au stade du dépôt de permis et le contrôle de réalisation après achèvement des travaux

45 contrôles d'installation lors de cessions immobilières ont été réalisée au cours de l'année 2013.

Recettes d'exploitation

En recettes, le montant de la redevance d'assainissement non collectif s'élève à 97 539,89 €. Elle est en hausse de 2,5% par rapport à 2012. Les recettes totales atteignent 109 132,89 € soit 80% des dépenses réelles.

Trois redevances ont été instituées. Le niveau de ces trois redevances est fixé chaque année par délibération du Conseil de Communauté précédée d'un avis du Conseil d'exploitation de la régie du SPANC.

La redevance pour **contrôle de conception**, appliquée à compter de l'acceptation du permis de construire et une seule fois par dossier, a généré sur la base d'un tarif de 84,66 € HT et de 19 contrôles facturés une recette de **1 608,54 €** (seuls les permis de construire ayant été délivrés et portant sur un programme neuf donnent lieu à facturation, les réhabilitations ne donnent pas lieu à facturation).

La redevance pour **contrôle de réalisation** a généré sur la base d'un tarif de 84,66 HT et de 18 dossiers (hors réhabilitation) facturés une recette de **1 523,88 € .**

La redevance annualisée pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations a généré sur la base d'un tarif de 39,63 € une recette de **89 028,79 €.**

La redevance pour le diagnostic d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières a généré sur la base d'un tarif de 63,05 € et de 45 diagnostics une recette de **2 837,25 €.**

Des usagers persistent à ne pas donner suite aux rendez-vous proposés par le service, ou refusent simplement le contrôle de leur dispositif. Dans la mesure où les articles L1331-8 et L1331-11 du Code de la Santé Publique prévoient une pénalité « en cas d'obstacle mis à l'accomplissement des missions », il a été créé par une délibération en date du 17 décembre 2010, un dispositif de **majoration à hauteur de 100%** de la redevance lorsqu'il est fait obstacle à la mission de contrôle.

Ce dispositif a généré une recette de **2 140,02 €** pour 27 constats (39,63 € multipliés par deux).

Les titres des années précédentes ayant fait l'objet de relances et réglés en 2013 ont incrémentés la ligne des recettes à hauteur de **401,41 €.**

Les redevances sont complétées de subventions de l'agence de l'eau Adour Garonne versées en fonction du nombre de contrôle opérées l'année précédente.
Ces subventions représentent en 2013, **11 593 €.**

Dépenses d'exploitation :

Les dépenses sont essentiellement constituées de charges salariales.
D'un montant de **30 481,33 € (**41% du total des charges réelles) pour les agents de droit privé ; et de **14 918,04 €** (20% du total des charges réelles) pour les fonctionnaires détachées sur la régie.

Ce poste qui s'établissait à **85 409, 25 €** en 2012 a diminué à **45 399,37 €** en 2013 (**- 47 %**) du fait des difficultés de recrutement de techniciens en 2013.

Les remboursements de frais par la régie du SPANC au Budget Principal pèsent **37%** du total des dépenses réelles, soit **27 350,65 €** (loyers, frais de personnel, administration...)

Le montant des créances admises en non valeur est de **0 €** , la proposition a été rejetée par le conseil d'exploitation en décembre 2013.

Le montant des titres émis les années précédentes annulés en 2013 s'élève à **76,54 €.**

Dépenses et recettes d'investissement.
Constitués de mouvement d'ordre d'un montant de 432,01 €, elles demeurent négligeables.

Déficit d'exploitation.

Pour la 3ème année consécutive, la Régie à simple autonomie financière du SPANC n'équilibre pas ses comptes.

Ce déficit tend à se résorber :

Déficit 2011 :	53 788,06 €	
Déficit 2012 :	62 344,57 €	+15%
Déficit 2013 :	26 582,22 €	- 57 %

Cette tendance s'explique par la diminution temporaire des charges de personnels et l'intégration des « raccordables non raccordées » dans les missions du SPANC.

Pour 2014, la diminution du déficit devrait se prolonger par la priorisation des contrôles sur les RNR.

V - GOUVERNANCE

L'axe 4 de la politique de l'eau de la Cub invite à développer une gouvernance de l'eau partagée associant des groupes de citoyens et des acteurs de l'eau aux grands enjeux d'une gestion durable l'eau.
Cette gouvernance s'exprime à travers une politique de communication et d'information sur l'eau, l'assainissement et les milieux aquatiques ainsi que par le biais d'instances participatives associant les citoyens usagers et la société civile organisée.

1 – "L'eau de La Cub" : une marque, une identité

« L'eau de La Cub », marque unique des services d'eau et d'assainissement a été créée à la fin de l'année 2012. Elle peut être utilisée par La Cub, les délégataires des contrats d'eau potable et d'assainissement en tant qu'opérateurs des services publics d'eau et d'assainissement, le SPANC ou la régie de l'eau industrielle. Tous les courriers destinés aux usagers, les factures d'eau et d'assainissement sont marqués du logo « L'eau de La Cub ».

2 – Les instances de gouvernance

Le lancement d'un contrat d'assainissement de transition a été l'occasion de mettre en œuvre la nouvelle politique de l'eau visant à repositionner et recalibrer les rôles de délégant, du délégataire et des citoyens-usagers dans la gestion des services publics de l'eau.

La première orientation consistait à réaffirmer le rôle d'autorité organisatrice de La Cub. Pour ce faire, les effectifs de l'équipe de contrôle organisée autour de quatre thématiques principales (réseau, usines, usagers, finances) ont été renforcés pour suivre la réalisation des engagements, et redéfinir la stratégie patrimoniale et les schémas directeurs.
Le contrat d'assainissement imposait, par ailleurs, la création d'une société dédiée, afin de centraliser toutes les fonctions nécessaires à l'exploitation du service dans une même entité, soit directement soit en sous-traitance.

Enfin, le positionnement des citoyens-usagers est également revisité pour répondre à l'enjeu de la politique de l'eau de développer une gouvernance partagée pour soutenir une prise en compte transversale et collégiale des problématiques liées à l'eau. La société civile et les structures associatives sont ainsi associées de l'exploitation à la prospective sur ce service public.

La Cub a créé diverses instances présentées ci-dessous afin d'une part de répondre à la demande d'ouverture à la société décrite dans la politique de l'eau et, d'autre part, permettre une prise de décisions efficace.

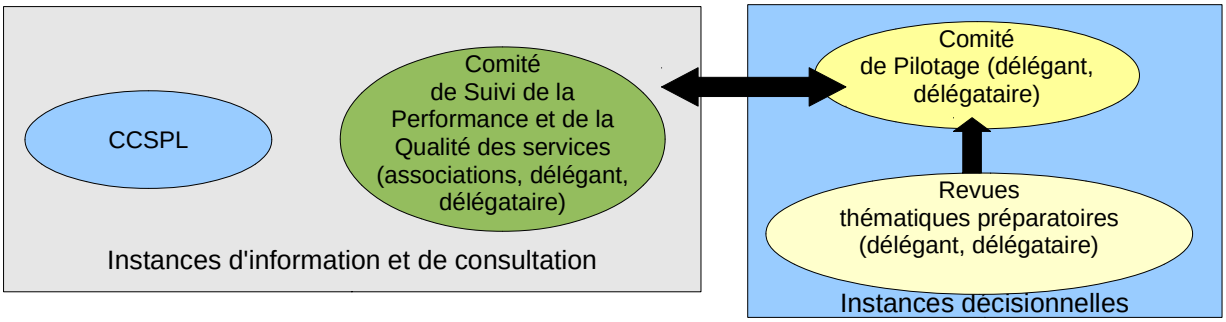

Figure 2 : La gouvernance des contrats d'eau et d'assainissement

Les instances suivantes ont été créées pour suivre, rendre compte et améliorer en permanence la conduite des services publics :
- les revues thématiques permettent ainsi de traiter des questions techniques et de clarifier des procédures. Elles associent les équipes techniques des deux entités (cadres et techniciens).
- le comité de pilotage est missionné pour prendre les décisions relatives à l'économie du contrat ou l'organisation des services. Les équipes de direction de chaque structure composent cette instance.

La Cub a repris la main sur l'organisation des relations avec les citoyens-usagers et associations afin de piloter les différents comités qui avaient pu être développés par la collectivité ou les délégataires et a repensé en 2013 les nombreuses structures qui associaient la société civile et les associations.

2.1- La CCSPL

Conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services locaux (CCSPL) se réunit au moins une fois par an pour examiner les rapports d'activité des délégataires et le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

2.2- Les CSPQS eau et assainissement

Le Comité de pilotage délégataire – délégant s'élargit une fois par trimestre à 3 associations de la CCSPL pour examiner les indicateurs de performance et de qualité du service, le bilan du service de l'année n, le programme (notamment de renouvellement, d'études,...) de l'année n+1. Nommé comité de suivi des performances et de la qualité des services d'eau et d'assainissement (CSPQS) du contrat d'eau et du contrat d'assainissement, cette instance n'est pas une instance décisionnelle, mais peut néanmoins saisir le délégataire ou le délégant pour étudier certaines problématiques ou envisager certaines évolutions de pratiques.
La première réunion du CSPQS eau et du CSPQS assainissement a eu lieu le 16 octobre 2013.

2.3- Le Conseil d'Administration de la SGAC

Conformément au cahier des charges du contrat d'assainissement 2013-2018, le délégataire a ouvert son conseil d'administration, avec droit de vote, à 3 associations issues de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et à 2 représentants de la société civile proposés par le délégataire après accord du Président de La Cub.

Chiffres clés 2013 du service de l'eau et du service de l'assainissement

Service Eau potable

Nombre d'habitants desservis : 698 492

Nombre d'abonnés du service Eau : 252 477

Volume total prélevé : 54,513 millions de m^3

Volume Eocène prélevé : 10,912 millions de m^3

Volume vendu : 39,838 millions de m^3

Nombre de captages : 102

3 dans la nappe du miocène
52 dans la nappe de l'oligocène
46 dans la nappe de l'éocène
1 dans la nappe du crétacé

Nombre de réservoirs : 50

Volume de stockage dans les réservoirs : 134 855 m^3

Volume d'eau mis en réseau : 47,562 millions de m^3

Pertes réseau : 8,264 millions de m^3

Longueur du réseau : 3 177 km

Rendement du réseau : 81,88 %

Volume d'eau exporté : 1,292 millions de m^3

Empreinte annuelle :78,04 m^3/an/hab
(y compris volume mis en décharge)

Volume consommé par jour et par habitant : 152,4 L/hab/jour

Service Assainissement

Nombre d'habitants desservis : 720 049

Nombre de clients du service Assainissement :257 699

Volume d'eaux assujettis : 40,565 millions de m^3

Nombre d'industriels conventionnés : 153

Nombre de stations d'épuration : 6

Volume d'eaux usées épurées : 84,9 millions de m^3

Volume de boues produites : 29 230 m^3

Tonnage de boues évacuées : 8 977 t MS

Capacité épuratoire : 1 156 400 équivalents habitants

Pluviométrie de l'année : 1135,2 mm
Moyenne (1980/2012) : 895,1 mm

Linéaire du réseau : 4 120 km dont EU :1834 km, EP :1501 km , U : 784 km

Nombre de branchements : 163 284

Nombre de bouches d'égouts : 46 878

Nombre de bassins de retenue affermés : 154 pour un volume de stockage de 1 925 358 m^3

Nombre de stations de pompage eaux pluviales : 61 pour une capacité de 472 778 m^3/h

Nombre de stations de pompage eaux usées : 99 pour une capacité de 33 685 m^3/h

Assainissement non collectif

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 3 340

Prix de l'eau et de l'assainissement toutes taxes et redevances comprises (sur la base de 120 m^3)

	Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Eau : abonnement + consommation	1,6034 € TTC/m^3	1,6066 € TTC/m^3
Assainissement : consommation	1.1663 € TTC/m^3	1,2063 € TTC/m^3
Organismes publics	0.6200 € TTC/m^3	0,6573 € TTC/m^3
Total	**3,389 € TTC/m^3**	**3,470 € TTC/m^3**

ANNEXES

1- Facture type au 1er janvier 2014

cf. doc en annexe 1

2- Evolution pluriannuelle du prix d'une facture de 120 m³

Facture de 120 M3	**Au 01.01.2013**		**Au 01.01.2014**		**Ecart**
Compteur diamètre 15	€/m³	Montant (€)	€/m³	Montant (€)	%
EAU POTABLE					
Abonnement annuel (perçu par Lyonnaise des Eaux)		54,7		54,81	0,2%
Consommation (perçu par Lyonnaise des Eaux)	De 0 à 170 m³ : 1,0640	127,68	De 0 à 170 m³ : 1,0662	127,94	0,2%
Redevances agence de l'eau Adour Garonne	Préservation de la ressource : 0,0594	7,13	Préservation de la ressource : 0,0783	9,40	31,8%
	Lutte contre la pollution de l'eau : 0,3000	36	Lutte contre la pollution de l'eau : 0,3050	36,60	1,7%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES					
Part perçue par Lyonnaise des Eaux en 2	0,4690	56,28	0,4757	57,08	1,4%
Part perçue par la Cub	0,6210	74,52	0,6210	74,52	0,0%
Redevances Agence de l'Eau Adour Garonne	Modernisation des réseaux de collecte : 0,2250	27	Modernisation des réseaux de collecte : 0,2300	27,60	2,2%
TOTAL Hors Taxes		383,31		387,95	1,2%
TVA 5,5% (eau potable)		*12,4*		*12,58*	
TVA 7,0% (assainissement 2013)		*11,05*			
TVA 10,0% (assainissement 2014)				*15,92*	
TOTAL TTC		**406,76**		**416,46**	**2,4%**
Prix de revient en € TTC/m³		**3,39**		**3,47**	**2,4%**

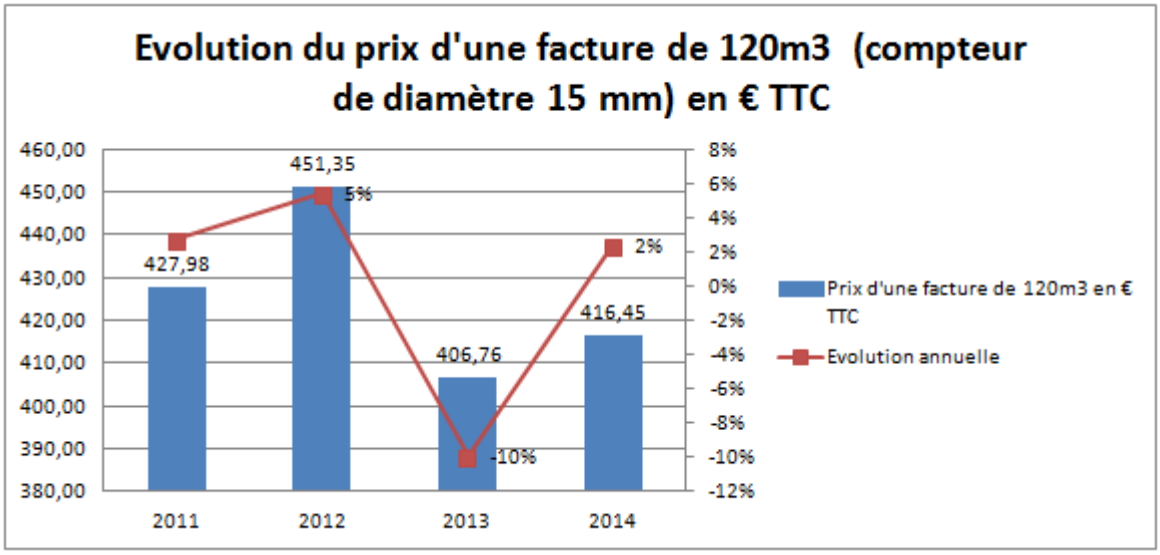

3- Fiches sanitaires de l'ARS – conclusion du rapport

cf doc en annexes 2 & 3

4- Bilan de l'Agence de l'Eau

cf doc en annexe 4

5- Indicateurs du SAGE

Indicateurs de performance	2012	2013	
R1 : rendement primaire	82,26	81,59	%
R2 : rendement consommateurs	82,37	81,71	%
R3 : rendement net du service	82,47	81,84	%
R4 : rendement hydraulique	83,50	81,47	%
PP : pourcentages de perte en distribution	17,53	18,16	%
PNC : pourcentage de non consommation	17,63	18,29	%
PF : pourcentage de fuites	17,12	17,74	%
ILP : indice linéaire de pertes en distribution	7,34	7,47	m³/j/km
ILF : indice linéaire de fuites	7,17	7,29	m³/j/km
IFB : indice de fuites par branchement	0,13	0,13	m³/j/brt
ILCN : indice linéaire de consommation net	34,55	33,64	m³/j/km
ILR : indice linéaire de réparations (cana)	0,16	0,12	rép/km
ICA : indice de consommation par abonné	160,66	154,52	m³/abonné
ICH : indice de consommation par habitant	57,39	56,91	m³/habitant
IPA : indice de pertes par abonné	0,09	0,09	m³/j/abonné

Volumes en jeu		
Production 2010	**m³/an**	**Commentaires**
V0 : prélèvement total	54 513 395 m³/an	Hors ARPOCABE
V1 : pertes en adduction	294 058 m³/an	Hors volume reversé au milieu naturel lié à la pollution du champ captant de Thil /Gamarde : 5 267 831 m³
V2 : eau brute importée	100 001 m³/an	Cérons (eau restituée à l'aqueduc de Budos)
V3 : eau brute exportée	721 808 m³/an	ARPOCABE :546 453 Saucats : 37 971 Castaing : 3 090 La Cape : - Cabanac : 134 294
V4 : volume entrée station VO-V1+V2-V3	48 876 152 m³/an	
V5 : besoins station V4-V6	835 580 m³/an	Lavage déferriseurs : 451 516 Events : 11 277 Analyseurs : 5 238 Mises en décharge (hors perchlorate) : 314 084 Nettoyage bâches : 39 090 Test de pompage sur forages : 14 375
V6 : volume sortie station	48 040 572 m³/an	
V7 : eau traitée exportée	570 113 m³/an	Budos : 377 500 Cérons (eau prélevée dans l'aqueduc de Budos) : 100 810 Export en distribution : 91 803
V8 : eau traitée importée	197 789 m³/an	Carbon Blanc : 4 110 Castelnau : 843 Rouillac : - Bouliac : 192 836
V9 : non comptabilisé collectif public	0 m³/an	
V10 : non comptabilisé parasite	0 m³/an	10 Pl x 10 m³/h x 8 h x 210 j
V11 : non comptabilisé défense incendie	54 495 m³/an	
V12 : non comptabilisé exploitation	64 421 m³/an	Nettoyage réservoirs : 12 050 Purges eaux rouges : 12 175 Nettoyage canalisations : 22 198 Analyseurs : 17 905 Test pompage forages : - Mise en décharge : - Vannes modulantes : 93
V13 : non comptabilisé pertes V6-V7+V8-V10-V11-V12-V15	8 456 478 m³/an	
V14 : non comptabilisé gaspillé	0 m³/an	
V15 : consommation totale comptabilisée	39 372 254 m³/an	

6- Analyse financière des comptes du délégataire

6.1- eau potable concession du service public

cf doc en annexe 5

6.2- assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines

cf doc en annexe 6